



Cour Supérieure des Comptes et du Contentieux Administratif

CSCCA

Rapport Sur la Situation Financière du Pays et Sur l'Efficacité des Dépenses Publiques (RSFPEDP)

Exercice fiscal 2024-2025

RSFPEDP XII

Cette page est intentionnellement laissée vide.

Omme Luyfey

TABLE DES MATIÈRES

SIGLES ET ABRÉVIATIONS	8
MOTS DU PRESIDENT	9
RAPPEL DES PRINCIPALES RECOMMANDATIONS DU RSFPEDP XI	11
INTRODUCTION GÉNÉRALE	13
Rappel du cadre juridique du RSFPEDP	13
Objectifs du rapport	14
CADRE MÉTHODOLOGIQUE.....	16
Méthodologie de l'analyse de la situation économique et financière	16
Méthodologie de l'analyse de l'efficacité des dépenses publiques	17
Données utilisées	18
PREMIÈRE PARTIE	19
<i>Présentation De La Situation Économique Et Financière D'Haïti En 2024-2025.</i>	<i>19</i>
I. SITUATION DE L'ÉCONOMIE EN HAÏTI EN 2024-2025	20
1.1. UNE ÉCONOMIE MONDIALE RÉSILIENTE, MAIS CONFRONTÉE À DES TENSIONS COMMERCIALES CROISSANTES	20
1.2. UNE ÉCONOMIE HAÏTIENNE TOUJOURS EN RÉCESSION, MALGRÉ UNE ATTÉNUATION DE LA CONTRACTION.....	23
1.3. UNE SEPTIÈME ANNÉE CONSÉCUTIVE DE RÉCESSION POUR L'ÉCONOMIE HAÏTIENNE	24
1.4. UNE CONTRACTION GÉNÉRALISÉE DES GRANDS SECTEURS DE L'ÉCONOMIE .	26
1.5. L'OFFRE ET LA DEMANDE GLOBALES SE SONT DE NOUVEAU CONTRACTÉES, MAIS À UN RYTHME MOINS SOUTENU	28
1.6. UNE INFLATION EN ACCÉLÉRATION MALGRÉ LA STABILITÉ DU TAUX DE CHANGE.....	30
II. SITUATION FINANCIÈRE DU PAYS EN 2024-2025	33
2.1. LE BUDGET 2024 – 2025 : CADRE GÉNÉRAL D'ÉLABORATION	33
2.1.1. Le budget initial : un cadre budgétaire établi dans un contexte fortement contraint	33
2.1.2. Une première rectification du budget le 21 avril 2025	34
2.1.3. Une deuxième rectification du budget le 23 septembre 2025	35
2.1.4. Les objectifs macroéconomiques poursuivis à travers le budget 2024 – 2025 ..	36
2.2. EXPOSÉ DES PRÉVISIONS DE RECETTES ET DE DÉPENSES PUBLIQUES EN 2024-2025	36
2.2.1. Les Voies et Moyens en 2024-2025	36
2.2.2. Les prévisions de dépenses publiques en 2024-2025	37
2.2.3. Cinq postes budgétaires ont concentré plus de la moitié des dépenses prévues en 2024-2025	39
2.2.4. Prévisions sectorielles des dépenses publiques en 2024-2025	40



2.3. PRÉVISIONS VERSUS RÉALISATIONS GLOBALES DE RESSOURCES BUDGÉTAIRES EN 2024-2025.....	41
2.3.1. Des objectifs de mobilisation non réalisés, mais une progression des ressources par rapport à l'exercice précédent	41
2.3.2. Des recettes courantes constituant la première source de financement du budget	42
2.3.3. Des dons en hausse, mais très en deçà des prévisions.....	43
2.3.4. Un financement externe quasiment inexistant	46
2.3.5. Une mobilisation du financement axée presque exclusivement sur les ressources internes.....	47
2.4. EXÉCUTION DES DÉPENSES PUBLIQUES.....	48
2.4.1. Une exécution globale des dépenses inférieure aux prévisions établies	48
2.4.2. Une exécution des dépenses de fonctionnement supérieure à celle des programmes et projets.....	50
2.4.3. Une exécution des dépenses de fonctionnement tirée par le service de la dette	51
2.4.4. Une sous-exécution persistante des dépenses de programmes et projets	53
2.4.5. Une exécution des dépenses de programmes et projets fortement différenciée selon les secteurs	54
2.5. RÉSULTATS BUDGÉTAIRES DE L'EXERCICE.....	56
2.5.1. Un déficit budgétaire en 2024-2025, après trois exercices consécutifs de surplus	56
2.5.2. Un déficit résultant d'écarts importants entre les prévisions et les réalisations budgétaires	57
DEUXIÈME PARTIE	59
Analyse D'indicateurs Économiques Et Financiers De	59
L'exercice Fiscal 2024-2025	59
I. MISE AU POINT SUR LES PRINCIPAUX INDICATEURS ÉCONOMIQUES ET FINANCIERS EN 2024-2025	60
1.1. LE PIB : UN INDICATEUR CLÉ TOUJOURS EN DÉTÉRIORATION	60
1.2. LES INVESTISSEMENTS DIRECTS ÉTRANGERS POURSUIVENT LEUR REPLI.....	61
1.3. LA DETTE PUBLIQUE POURSUIT SA BAISSSE EN 2024-2025.....	63
1.4. LE PROFIL DE LA DETTE PUBLIQUE SE RECOMPOSE, AVEC UNE MOINDRE CONCENTRATION ENVERS LA BRH	65
1.5. LE FINANCEMENT MONÉTAIRE DEMEURE NUL, MAIS LA DETTE DÉTENUE PAR LA BRH RESTE ÉLEVÉE.....	66
1.6. UNE ACCÉLÉRATION MARQUÉE DE LA MASSE MONÉTAIRE, PORTÉE PAR LES TRANSFERTS DE LA DIASPORA	68
1.7. LE SYSTÈME BANCAIRE AFFICHE DES RÉSULTATS EN AMÉLIORATION, MALGRÉ LA DÉGRADATION DU CONTEXTE SÉCURITAIRE.....	69
II. ANALYSE SUIVANT LES CRITÈRES DE VIABILITÉ, SOUPLESSE ET DE VULNÉRABILITÉ FINANCIÈRES.....	71
2.1. ANALYSE DE LA VIABILITÉ FINANCIÈRE DU PAYS EN 2024-2025.....	71
2.1.1. Dette brute en pourcentage du PIB	71
2.1.2. Recettes courantes plus dons en pourcentage des dépenses totales	73

2.1.3.	Dépenses totales en pourcentage du PIB.....	74
2.2.	ANALYSE DE LA SOUPLESSE FINANCIÈRE DU PAYS	75
2.2.1.	Service de la dette en pourcentage des recettes courantes plus dons.....	76
2.2.2.	Recettes courantes en pourcentage du PIB nominal.....	77
2.3.	ANALYSE DE LA VULNÉRABILITÉ FINANCIÈRE DU PAYS	78
Troisième Partie		81
Analyse De L'efficacité Des Dépenses Publiques De L'exercice Fiscal 2024-2025		81
I.	EFFICACITÉ DES DÉPENSES PUBLIQUES PAR RAPPORT AUX OBJECTIFS MACROÉCONOMIQUES DU GOUVERNEMENT	82
1.1.	EFFICACITÉ DES DÉPENSES PUBLIQUES EN LIEN AVEC LES OBJECTIFS DE CROISSANCE ÉCONOMIQUE DU GOUVERNEMENT	83
1.2.	OBJECTIFS DE DÉPENSES D'INVESTISSEMENT	85
1.3.	EFFICACITÉ EN MATIÈRE DE MAÎTRISE DE L'INFLATION.....	86
1.4.	L'OBJECTIF DE FINANCEMENT MONÉTAIRE NUL A ÉTÉ ATTEINT	88
1.5.	L'OBJECTIF DE MAÎTRISE DU DÉFICIT BUDGÉTAIRE N'A PAS ÉTÉ ATTEINT	89
1.6.	EFFICACITÉ DES DÉPENSES PUBLIQUES EN MATIÈRE DE RÉDUCTION DE LA PAUVRETÉ ET DE PROTECTION SOCIALE	90
II.	EFFICACITÉ AU NIVEAU INSTITUTIONNEL.....	93
2.1.	LE MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE ET DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE	95
2.1.1.	Éléments de présentation du MENFP	95
2.1.2.	Objectifs poursuivis par le MENFP et ressources allouées	95
2.1.3.	Crédits budgétaires alloués au MENFP et dépenses effectivement exécutées	97
2.1.4.	Appréciation de l'efficacité des dépenses du MENFP	98
2.2.	LE MINISTÈRE DE LA JUSTICE ET DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE.....	99
2.2.1.	Éléments de présentation du MJSP	99
2.2.2.	Objectifs poursuivis par le MJSP et ressources allouées	100
2.2.3.	Crédits budgétaires alloués au MJSP et dépenses effectivement exécutées	102
2.2.4.	Appréciation de l'efficacité des dépenses du MJSP.....	103
2.3.	LE MINISTÈRE DES AFFAIRES SOCIALES ET DU TRAVAIL	104
2.3.1.	Éléments de présentation du MAST	104
2.3.2.	Objectifs poursuivis par le MAST et ressources allouées.....	105
2.3.3.	Crédits budgétaires alloués au MAST et dépenses effectivement exécutées	106
2.3.4.	Appréciation de l'efficacité des dépenses du MAST	108
2.4.	LE MINISTÈRE DE LA SANTÉ PUBLIQUE ET DE LA POPULATION.....	108
2.4.1.	Éléments de présentation du MSPP	108
2.4.2.	Objectifs poursuivis par le MSPP et ressources allouées	109
2.4.3.	Crédits budgétaires alloués au MSPP et dépenses effectivement exécutées	110
2.4.4.	Appréciation de l'efficacité des dépenses du MSPP	111
2.5.	LE MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR ET DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES	112
2.5.1.	Éléments de présentation du MICT.....	112
2.5.2.	Objectifs poursuivis par le MICT et ressources allouées	112

2.5.3.	Crédits budgétaires alloués au MICT et dépenses effectivement exécutées	113
2.5.4.	Appréciation de l'efficacité des dépenses du MICT	114
2.6.	LE MINISTÈRE DE LA DÉFENSE	115
2.6.1.	Éléments de présentation du Ministère de la Défense (MD)	115
2.6.2.	Objectifs poursuivis par le MD et ressources allouées	116
2.6.3.	Crédits budgétaires alloués au MD et dépenses effectivement exécutées ...	117
2.6.4.	Appréciation de l'efficacité des dépenses du MD	118
2.7.	LE MINISTÈRE DE LA PLANIFICATION ET DE LA COOPÉRATION EXTERNE.....	119
2.7.1.	Éléments de présentation du MPCE	119
2.7.2.	Objectifs poursuivis par le MPCE et ressources allouées	120
2.7.3.	Crédits budgétaires alloués au MPCE et dépenses effectivement exécutées	121
2.7.4.	Appréciation de l'efficacité des dépenses du MPCE	122
2.8.	LE MINISTÈRE DU COMMERCE ET DE L'INDUSTRIE.....	123
2.8.1.	Éléments de présentation du MCI	123
2.8.2.	Objectifs poursuivis par le MCI et ressources allouées	123
2.8.3.	Crédits budgétaires alloués au MCI et dépenses effectivement exécutées ..	124
2.8.4.	Appréciation de l'efficacité des dépenses du MCI.....	125
	CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS	126
•	CONCLUSION	126
•	RECOMMANDATIONS	129
	Annexes.....	134

TABLEAUX ET FIGURES

Tableau 1 : Variation du PIB réel en 2024-2025 au niveau mondial (en pourcentage)	21
Tableau 2 : Valeur ajoutée par branches d'activités (en millions de gourdes constantes) de 2020-2021 à 2024-2025	27
Tableau 3 : Offre et demande globales (en millions de gourdes constantes) de 2020-2021 à 2024-2025	30
Tableau 4 : Évolution mensuelle de l'Indice des Prix à la Consommation (IPC) au cours des deux derniers exercices fiscaux.....	31
Tableau 5 : Évolution du taux de change moyen (référence BRH) de 2022-2023 à 2024-2025.....	32
Tableau 6 : Principaux objectifs macroéconomiques retenus dans le budget 2024-2025	36
Tableau 7 : Les cinq (5) postes les plus importants du budget en 2023-2024 ..	39
Tableau 8 : Répartition sectorielle des prévisions de dépenses en 2024-2025	40
Tableau 9 : Ressources de financement du budget en 2024-2025	46
Tableau 10 : Ressources de financement du budget en 2024-2025.....	47
Tableau 11 : Exécution des dépenses de fonctionnement et de programmes/projets en milliards de gourdes 2024-2025	51



Tableau 12 : Composition de l'exécution des dépenses de fonctionnement en 2024-2025 (en milliards de gourdes).....	53
Tableau 13 : Exécution des dépenses de programmes et projets en 2024-2025 (en milliard de gourdes)	54
Tableau 14 : Exécution des dépenses de programmes et projets par secteur en 2024-2025	56
Tableau 15 : Évolution du solde budgétaire de 2018-2019 à 2024-2025 (en milliards de gourdes)	57
Tableau 16 : Encours de la dette publique au 1er octobre 2024 et au 30 septembre 2025 (en milliards de gourdes).....	64
Tableau 17 : Évolution de la structure de la dette publique, 2023-2024 et 2024-2025	65
Tableau 18 : Position de la BRH dans la dette publique, 2023-2024 et 2024-2025.....	67
Tableau 19 : Évolution des agrégats monétaires, septembre 2024 à septembre 2025 (variation annuelle).....	68
Tableau 20 : Principaux indicateurs de performance du système bancaire, 2024-2025	70
Tableau 21 : Service de la dette en pourcentage des recettes courantes plus dons	77
Tableau 22 : Part des dépenses de programmes et projets dans les dépenses totales exécutées	86
Tableau 23 : Poids et taux d'exécution des institutions de l'échantillon.....	93
Tableau 24 : Prévisions et exécutions des dépenses du MENFP en 2024-2025	97
Tableau 25 : Exécution des dépenses d'investissement du MENFP par source de financement en 2024-2025.....	98
Tableau 26 : Prévisions et exécutions des dépenses du MJSP en 2024-2025.	102
Tableau 27 : Exécution des dépenses d'investissement du MJSP par source de financement en 2024-2025.....	103
Tableau 28 : Prévisions et exécutions des dépenses du MAST en 2024-2025.	107
Tableau 29 : Exécution des dépenses d'investissement du MAST par source de financement en 2024-2025.....	107
Tableau 30 : Prévisions et exécutions des dépenses du MSPP en 2024-2025.	110
Tableau 31 : Exécution des dépenses d'investissement du MSPP par source de financement en 2024-2025.....	110
Tableau 32 : Prévisions et exécutions des dépenses du MICT en 2024-2025 .	114
Tableau 33 : Exécution des dépenses d'investissement du MICT par source de financement en 2024-2025	114
Tableau 34 : Prévisions et exécutions des dépenses du MD en 2024-2025	117
Tableau 35 : Exécution des dépenses d'investissement du MD par source de financement en 2024-2025	118
Tableau 36 : Prévisions et exécutions des dépenses du MPCE en 2024-2025	121
Tableau 37 : Exécution des dépenses d'investissement du MPCE par source de financement en 2024-2025.....	121
Tableau 38 : Prévisions et exécutions des dépenses du MCI en 2024-2025 ...	124
Tableau 39 : Exécution des dépenses d'investissement du MCI par source de financement en 2024-2025	125



Figure 1 : Évolution de l'inflation au niveau mondial (2020-2025)	23
Figure 2 : Évolution du taux de croissance du PIB de 2018-2019 à 2024-2025	25
Figure 3 : Évolution des trois grands secteurs de l'économie de 2018 – 2019 à 2024 – 2025.....	28
Figure 4 : Prévisions de ressources selon les sources de financement en 2023-2024.....	37
Figure 5 : Répartition des prévisions de dépenses de fonctionnement et d'investissement en 2024-2025	38
Figure 6 : Prévisions versus réalisations de ressources en 2024-2025	41
Figure 7 : Évolution des ressources publiques réelles (en milliards de gourdes)	42
Figure 8 : Évolution des recettes courantes (en milliards de gourdes)	43
Figure 9 : Évolution des dons reçus (en milliards de gourdes)	45
Figure 10 : Prévisions versus Réalisations de Dons en 2024-2025	45
Figure 11 : Prévisions versus exécution des dépenses publiques en 2024-2025	48
Figure 12 : Évolution des dépenses publiques exécutées en valeur nominale (en milliards de gourdes)	49
Figure 13 : Prévisions vs réalisations par catégorie de dépense en milliards de gourdes.....	51
Figure 14 : Évolution du taux de croissance du PIB de 2020-2021 à 2024-2025	61
Figure 15 : Évolution des flux d'IDE en Haïti de 2021 à 2025 (en millions de dollars américains)	62
Figure 16 : Évolution de l'encours de la dette publique de 2018-2019 à 2024-2025 (en milliards de gourdes)	63
Figure 17 : Évolution du poids de la dette publique en pourcentage du PIB nominal de 2020-2021 à 2024-2025	72
Figure 18 : Ratio des ressources courantes plus les dons totaux sur les dépenses totales de 2018-2019 à 2024-2025	74
Figure 19 : Ratio des dépenses publiques sur le PIB nominal de 2020-2021 à 2024-2025	75
Figure 20 : Recettes courantes en pourcentage du PIB nominal de 2018-2019 à 2024-2025	78
Figure 21 : Évolution du ratio des dons sur les recettes courantes de 2018-2019 à 2024-2025.....	80
Figure 22 : Objectif de croissance versus réalisation de croissance	84
Figure 23 : Objectif d'inflation et résultat de l'exercice 2024-2025.....	87



SIGLES ET ABRÉVIATIONS

BRH	Banque de la République d'Haïti
CGACE	Compte général de l'Administration centrale de l'État
CNMP	Commission nationale des marchés publics
CNUCED	Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement
CSCCA	Cour supérieure des comptes et du contentieux administratif
EDH	Électricité d'Haïti
FAO	Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture
FBCF	Formation brute de capital fixe
FMI	Fonds monétaire international
ICCA	Institut canadien des comptables agréés
IDE	Investissements directs étrangers
IHSI	Institut haïtien de statistique et d'informatique
IPC	Indice des prix à la consommation
LEELF	Loi sur l'élaboration et l'exécution des lois de finances
MARNDR	Ministère de l'Agriculture, des Ressources naturelles et du Développement rural
MAST	Ministère des Affaires sociales et du Travail
MCFDF	Ministère à la Condition féminine et aux Droits des femmes
MCI	Ministère du Commerce et de l'Industrie
MD	Ministère de la Défense
MDE	Ministère de l'Environnement
MEF	Ministère de l'Économie et des Finances
MENFP	Ministère de l'Éducation nationale et de la Formation professionnelle
MICT	Ministère de l'Intérieur et des Collectivités territoriales
MJSAC	Ministère de la Jeunesse, des Sports et de l'Action civique
MJSP	Ministère de la Justice et de la Sécurité publique
MPCE	Ministère de la Planification et de la Coopération externe
MSPP	Ministère de la Santé publique et de la Population
MTPTC	Ministère des Travaux publics, Transports et Communications
PCGE	Plan de comptabilité générale de l'État
PDVSA	Petróleos de Venezuela, S.A.
PIB	Produit intérieur brut
PIP	Programme d'investissements publics
PNH	Police nationale d'Haïti
ROA	Rendement de l'actif (<i>Return on Assets</i>)
ROE	Rendement des fonds propres (<i>Return on Equity</i>)
RSFPEDP	Rapport sur la situation financière du pays et sur l'efficacité des dépenses publiques
SIMAST	Système d'information du ministère des Affaires Sociales et du Travail
SMP	<i>Staff-Monitored Program</i> (programme de référence suivi par les services du FMI)

MOTS DU PRÉSIDENT

C'est avec beaucoup de plaisir et de fierté que je présente, au nom du Conseil de la Cour, le douzième rapport annuel intitulé « Rapport sur la Situation Financière du Pays et sur l'Efficacité des Dépenses Publiques (RSFPEDP) », portant sur l'exercice fiscal 2024-2025.

En vertu de l'article 204 de la Constitution, la Cour « fait parvenir chaque année au Corps législatif dans les trente (30) jours qui suivent l'ouverture de la première session législative, un rapport complet sur la situation financière du pays et sur l'efficacité des dépenses publiques. » Abstraction faite du non-renouvellement des institutions démocratiques depuis 2020, la Cour continue de répondre à ses obligations constitutionnelles de la manière la plus efficace possible.

Le Ministre de l'Économie et des Finances a transmis le compte général 2025 à la Cour en date du 6 juillet 2026, ne respectant pas ainsi l'échéance fixée. Il a fallu donc à la Cour environ deux mois pour la production du présent rapport, qui a été rendue possible essentiellement grâce à une collaboration interne à différents niveaux. Dans le sillage de ses prédécesseurs, il comporte des limitations qui appellent une décision visant à rendre disponible toute la gamme d'informations détaillées requise par la Cour.

Le RSFPEDP 2024-2025 présente les principaux constats issus de l'examen des comptes publics produits pour le même exercice. Le contexte général particulièrement difficile que connaît le pays a fortement pesé sur l'activité économique et la gestion des finances publiques. La situation est telle que l'économie haïtienne est demeurée en récession pour une septième année consécutive et que l'exécution budgétaire a accusé un déficit de 22,6 milliards de gourdes, rompant ainsi avec les surplus antérieurs.

Cette année encore, la situation économique et financière du pays n'était pas des plus reluisantes malgré certaines évolutions favorables comme le recul continu du ratio de la dette publique au PIB ou le non recours au financement



monétaire. À l'inverse, le recours aux Bons du Trésor s'est sensiblement accru tout comme la part que représentent les dons dans les recettes courantes. En outre, le contraste persiste entre l'exécution des dépenses de fonctionnement et celle des dépenses des programmes et projets, marquée par un faible taux. Ce taux qui n'est que de 46,8% interpelle fortement !

Je formule le vœu que les prochains rapports pourront dépasser les limitations signalées afin de présenter une analyse exhaustive de la situation financière et économique du pays ainsi que des conclusions plus solides sur l'efficacité des dépenses publiques.



Me Rogavil BOISGUENE

Président

RAPPEL DES PRINCIPALES RECOMMANDATIONS DU RSFPEDP

XI

Le onzième Rapport sur la Situation Financière du Pays et sur l'Efficacité des Dépenses Publiques (RSFPEDP), portant sur l'exercice fiscal 2023-2024, s'accompagnait d'un ensemble de recommandations découlant notamment du constat d'une efficacité limitée des dépenses publiques. Ce constat reposait principalement sur les faibles capacités d'exécution relevées, en particulier la sous-exécution des dépenses d'investissement, ainsi que sur les insuffisances observées dans les mécanismes de programmation et de suivi. Ces recommandations, pour la plupart alignées sur le rapport spécial de la Cour intitulé *Finances publiques en Haïti : diagnostic des 15 dernières années, enseignements et pistes pour l'action*, portaient notamment sur :

- **La mise en place d'une stratégie nationale d'efficacité de la dépense publique** : la Cour recommandait d'engager un processus structuré d'évaluation des dépenses publiques afin d'identifier les programmes à faible rendement et de réorienter progressivement les ressources vers les interventions prioritaires à effet multiplicateur dans l'économie. Cette démarche permettrait de corriger la prédominance actuelle des charges courantes et de renforcer la contribution du budget au développement national.
- **Le développement des capacités d'exécution au niveau régional et départemental** : la Cour invitait le Gouvernement à accorder une plus grande priorité aux régions, notamment au Grand Nord et au Grand Sud, dans la programmation des investissements publics, tout en renforçant les capacités d'exécution au niveau régional et départemental. Cette orientation devait permettre de faciliter l'exécution des projets hors de la région métropolitaine de Port-au-Prince, de réduire l'incidence des contraintes sécuritaires sur les



dépenses d'investissement et de favoriser une meilleure répartition territoriale de l'investissement public.

- **La normalisation de la formulation des objectifs publics** : la Cour recommandait que les ministères et organismes publics présentent leurs objectifs dans le budget national selon un format standardisé, précisant notamment les résultats attendus, les cibles à atteindre et les indicateurs permettant d'en mesurer le degré d'atteinte. Les objectifs ainsi définis devaient également être cohérents avec les ressources financières, humaines et techniques disponibles, de manière à faciliter le suivi de leur mise en œuvre et l'évaluation des résultats obtenus.
- **La mise en place d'un dispositif interne de suivi périodique de l'exécution des projets** : la Cour recommandait que les ministères instaurent un système de suivi régulier de l'avancement physique et financier des projets, afin de détecter les obstacles à l'exécution et d'ajuster les interventions en conséquence.
- **Le renforcement de la mobilisation des ressources internes** : la Cour recommandait de poursuivre les efforts de modernisation des administrations fiscales et douanières, conformément aux orientations déjà mises en avant dans ses analyses de moyen et long terme. Cette modernisation est indispensable à l'élargissement de l'assiette fiscale, au financement des priorités nationales et à la réduction de la dépendance des finances publiques vis-à-vis des ressources extérieures. Elle contribuera ainsi à une plus grande souveraineté budgétaire.
- **L'instauration d'un cadre de règles fiscales adapté aux contraintes du pays** : la Cour recommandait l'adoption d'un mécanisme de discipline budgétaire incluant un plafond de déficit et une cible minimale d'investissement, afin d'améliorer la prévisibilité et la crédibilité des finances publiques.



INTRODUCTION GÉNÉRALE

Conformément aux dispositions de la Constitution de la République d'Haïti¹, la Cour Supérieure des Comptes et du Contentieux Administratif (CSCCA) est tenue de soumettre au Parlement le Rapport sur la Situation Financière du Pays et sur l'Efficacité des Dépenses Publiques (RSFPEDP).

La présente édition dudit rapport, douzième publication de cette catégorie, s'inscrit dans le cadre de cette obligation constitutionnelle. Elle vise à éclairer les pouvoirs publics sur la situation économique et financière du pays au moyen d'une analyse de l'exécution budgétaire de l'exercice fiscal 2024-2025 et d'une appréciation de l'efficacité des dépenses publiques engagées au cours de la période.

Rappel du cadre juridique du RSFPEDP

Le RSFPEDP s'appuie sur les principaux textes législatifs et réglementaires encadrant la gestion des finances publiques et visant notamment à renforcer la transparence budgétaire, la reddition des comptes et l'efficacité de la dépense publique. Ces textes sont principalement :

- La Loi Constitutionnelle de 2011 portant amendement de la Constitution de la République d'Haïti du 29 mars 1987 qui, en son article 204, dispose que « la CSCCA fait parvenir chaque année au Corps législatif dans les trente (30) jours qui suivent l'ouverture de la Première Session législative, un rapport complet sur la situation financière du Pays et sur l'efficacité des dépenses publiques » ;
- La Loi du 04 mai 2016 remplaçant le Décret du 16 février 2005 sur le processus d'Élaboration et d'Exécution des lois de finances (LEELF) ;

¹ Le Moniteur # 96 en date du 19 juin 2012.



- La Loi du 10 juin 2009 fixant les règles générales de passation, d'exécution et de règlement des marchés publics et conventions de concession d'ouvrage de service public ;
- Le Décret du 23 novembre 2005 portant organisation et fonctionnement de la CSCCA ;
- Le Décret du 04 octobre 1984 créant le Fonds d'Investissement Public ;
- L'Arrêté du 14 avril 2025 fixant les seuils de passation de marchés publics et les seuils d'intervention de la Commission Nationale des Marchés Publics (CNMP) suivant la nature des marchés ;
- L'Arrêté du 16 février 2005 portant règlement général de la Comptabilité publique (CP) ;
- L'Arrêté du 10 septembre 2023 fixant les modalités et les conditions de production, de présentation et de transmission des comptes de gestion aux juges des comptes ;
- Le Décret du 06 janvier 2016 établissant les procédures et les modalités nécessaires pour la reformulation et la gestion du Programme d'Investissements Publics (PIP).

Objectifs du rapport

Le RSFPEDP 2024-2025 vise à informer le Parlement et l'ensemble des pouvoirs publics sur la situation des finances publiques ainsi que sur l'efficacité de l'utilisation des ressources mobilisées et engagées par l'État. À travers cette analyse, le rapport contribue au renforcement de la transparence budgétaire et de la reddition des comptes, à l'amélioration de la gestion des finances publiques ainsi qu'à l'éclairage de la prise de décision en matière budgétaire. À ce titre, le RSFPEDP XII vise, d'une part, à analyser et à évaluer la situation financière du pays au titre de l'exercice fiscal 2024-2025 en examinant :



- l'exécution budgétaire au regard des prévisions de ressources et des autorisations de dépenses, tout en faisant ressortir les principaux écarts d'exécution et le résultat budgétaire de l'exercice ;
- les principaux flux budgétaires et financiers de l'exercice, notamment les recettes, les dépenses et les opérations de financement interne et externe, au regard des orientations et objectifs définis dans le budget ;
- les autres agrégats, indicateurs et paramètres économiques et financiers pertinents permettant d'apprécier la situation financière globale du pays au terme de l'exercice 2024-2025.

D'autre part, le RSFPEDP XII vise à apprécier l'efficacité des dépenses publiques exécutées au cours de l'exercice 2024-2025 :

- En mettant en relation les dépenses effectivement exécutées, tant au titre du fonctionnement que de l'investissement, avec les programmes, projets et politiques publiques auxquels elles sont rattachées ;
- En examinant le degré d'avancement physique des programmes et projets publics au regard de leur niveau d'exécution financière et des décaissements imputés à l'exercice ;
- En appréciant la cohérence des allocations budgétaires de l'Administration centrale avec les priorités et stratégies de développement définies par le Gouvernement dans les documents de politiques publiques ;
- En analysant l'évolution des dépenses publiques et de leurs principales composantes, ainsi que leur poids par rapport au Produit Intérieur Brut ;
- En identifiant et en analysant les dépenses susceptibles de contribuer à l'accroissement de la capacité productive et à la croissance économique, dans la perspective de formuler des recommandations visant à améliorer l'allocation, la composition et l'efficacité de la dépense publique.



CADRE MÉTHODOLOGIQUE

Le présent rapport est structuré en trois parties complémentaires.

- La première partie présente et analyse la situation économique et financière du pays au cours de l'exercice fiscal 2024-2025, avec une attention particulière portée à l'exécution du budget de l'État ;
- La deuxième partie approfondit l'analyse de la situation financière à travers un ensemble d'indicateurs permettant d'apprécier la viabilité, la souplesse et la vulnérabilité financières du pays ;
- La troisième partie est consacrée à l'appréciation de l'efficacité des dépenses publiques, tant au regard des objectifs macroéconomiques poursuivis par le Gouvernement qu'au niveau des institutions publiques retenues aux fins de l'analyse.

Méthodologie de l'analyse de la situation économique et financière

L'analyse de la situation économique et financière du pays est conduite en deux temps.

Dans un premier temps, le rapport examine l'environnement macroéconomique dans lequel s'est déroulée l'exécution budgétaire. L'analyse porte sur la conjoncture économique internationale et nationale ainsi que sur l'évolution des principaux agrégats macroéconomiques susceptibles d'influencer les finances publiques. La prise en compte de l'environnement international se justifie notamment par le degré d'ouverture de l'économie haïtienne et son exposition aux chocs externes.

Dans un second temps, l'analyse porte spécifiquement sur la situation des finances publiques et l'exécution du budget de l'État au cours de l'exercice 2024-2025. Elle met en relation les prévisions budgétaires et les réalisations effectives afin d'apprécier la capacité de mobilisation des ressources et le

niveau d'exécution des dépenses. Elle examine également la composition des ressources et des dépenses, les écarts d'exécution, l'évolution des dépenses de fonctionnement et d'investissement, les résultats budgétaires ainsi que les opérations de financement de l'exercice.

L'analyse ne se limite pas à une présentation des agrégats budgétaires. Elle mobilise également des comparaisons interannuelles et des indicateurs permettant d'apprécier les tendances observées dans la gestion des finances publiques et d'identifier les principaux facteurs ayant influencé l'exécution du budget.

La deuxième partie du rapport approfondit cette analyse à partir de la méthodologie proposée par l'Institut Canadien des Comptables Agréés (ICCA), déjà utilisée dans les précédentes éditions du RSFPEDP. Cette approche permet d'apprécier la situation financière du pays suivant trois critères : la viabilité financière, la souplesse financière et la vulnérabilité financière.

Les indicateurs associés à ces critères sont principalement utilisés pour analyser les tendances et leur évolution dans le temps. En l'absence de valeurs de référence applicables à l'ensemble de ces indicateurs, leur interprétation repose principalement sur l'évolution des ratios au cours des différents exercices et sur les changements observés dans la structure des finances publiques.

Méthodologie de l'analyse de l'efficacité des dépenses publiques

Comme dans les précédentes éditions du RSFPEDP, l'efficacité des dépenses publiques est appréciée à deux niveaux.

Dans un premier temps, l'analyse porte sur le degré d'atteinte des principaux objectifs macroéconomiques retenus par le Gouvernement pour l'exercice 2024-2025. Les résultats effectivement observés sont comparés aux cibles annoncées au début de l'exercice, notamment en matière de croissance économique, d'inflation, de mobilisation des ressources, d'investissement



public, de solde budgétaire et de financement. Cette approche permet d'apprécier dans quelle mesure l'exécution budgétaire s'est inscrite dans la trajectoire macro-budgétaire initialement retenue par le Gouvernement.

Dans un second temps, l'efficacité des dépenses est appréciée au niveau institutionnel. L'analyse met en relation les objectifs assignés aux institutions retenues, les crédits budgétaires qui leur ont été alloués, les dépenses effectivement exécutées ainsi que, lorsque les informations sont disponibles, les réalisations associées aux programmes et projets financés.

Cette démarche vise notamment à apprécier la cohérence entre les objectifs poursuivis et les moyens budgétaires mobilisés, le niveau d'exécution des crédits ainsi que la capacité des dépenses engagées à produire les résultats attendus. Une attention particulière est accordée aux écarts entre programmation et exécution et aux contraintes susceptibles d'expliquer les niveaux de performance observés.

Données utilisées

Le budget de l'exercice fiscal 2024-2025 constitue la principale référence pour l'identification des orientations, des objectifs, des prévisions de ressources et des autorisations de dépenses du Gouvernement.

Les données relatives à l'exécution budgétaire proviennent principalement du Compte général de l'Administration centrale de l'État (CGACE) pour l'exercice sous étude et des documents produits par le Ministère de l'Économie et des Finances (MEF) au titre de l'exercice. Les séries historiques utilisées aux fins de comparaison sont tirées des comptes généraux et des documents budgétaires des exercices antérieurs.

Les données macroéconomiques et monétaires proviennent principalement des publications officielles de l'Institut Haïtien de Statistique et d'Informatique (IHSI) et de la Banque de la République d'Haïti (BRH), complétées, lorsque nécessaire, par les données provenant d'autres institutions nationales et internationales spécialisées.



PREMIÈRE PARTIE

Présentation De La Situation Économique Et Financière D’Haïti En 2024-2025



I. SITUATION DE L'ÉCONOMIE EN HAÏTI EN 2024-2025

1.1. UNE ÉCONOMIE MONDIALE RÉSILIENTE, MAIS CONFRONTÉE À DES TENSIONS COMMERCIALES CROISSANTES

En 2024-2025, l'économie mondiale a fait preuve d'une résilience supérieure aux prévisions de la Banque mondiale², malgré la persistance de tensions commerciales et d'une incertitude de politique économique élevée. Cette résilience s'explique notamment par une accélération des échanges commerciaux, les entreprises ayant anticipé une partie de leurs importations avant l'entrée en vigueur des nouvelles mesures tarifaires annoncées par les États-Unis en 2025, ainsi que par l'adaptation rapide des chaînes d'approvisionnement mondiales aux nouvelles contraintes commerciales.

La croissance mondiale s'est établie à 2,9 % en 2025, soit un niveau identique à celui de 2024, mais elle devrait ralentir à 2,5 % en 2026 sous l'effet notamment de la montée des tensions géopolitiques. La Banque mondiale souligne que si ces prévisions se confirment, la décennie 2020 serait en voie de devenir la plus faible pour la croissance mondiale depuis les années 1960.

Selon les données de la Banque mondiale, les économies avancées ont enregistré une croissance de 1,8 % en 2024 et en 2025, tirée notamment par les États-Unis dont l'activité a progressé de 2,8 % en 2024 avant de ralentir à 2,1 % en 2025. La zone euro a affiché une progression plus modeste, passant de 1,0 % en 2024 à 1,4 % en 2025, tandis que le Japon a enregistré une contraction de -0,2 % en 2024 suivie d'un rebond à 1,1 % en 2025.

Dans les économies émergentes et en développement, la croissance s'est maintenue à un niveau relativement stable, à 4,4 % tant en 2024 qu'en 2025, cette performance étant portée par l'Asie du Sud (6,8 % en 2024, 7,0 % en 2025), tirée notamment par l'Inde, ainsi que par l'Afrique subsaharienne, dont

² Banque mondiale, *Global Economic Prospects*, Washington, D.C., juin 2026.

la croissance est passée de 3,8 % en 2024 à 4,1 % en 2025. La Chine, quant à elle, a maintenu une croissance de 5,0 % sur les deux années.

En Amérique latine et dans les Caraïbes, région à laquelle appartient Haïti, la croissance s'est maintenue à 2,3 % en 2024 et en 2025, dans un contexte notamment marqué par la faiblesse persistante de l'investissement régional. Cette stabilité masque toutefois des trajectoires nationales contrastées, dont le rebond de l'économie argentine, qui a enregistré une croissance de 4,4 % en 2025 après une contraction de 1,3 % en 2024. Dans la sous-région caribéenne, la République dominicaine, principal partenaire commercial direct d'Haïti, a vu sa croissance ralentir à 2,1 % en 2025, après 5,0 % en 2024.

Tableau 1 : Variation du PIB réel en 2024-2025 au niveau mondial (en pourcentage)

ZONE GÉOGRAPHIQUE	2024	2025	2026
Monde	2.9	2.9	2.5
Économies avancées	1.8	1.8	1.5
États-Unis	2.8	2.1	2.2
Zone euro	1.0	1.4	0.8
Japon	-0.2	1.1	0.7
Économies de marché émergentes et en développement	4.4	4.4	3.6
Asie de l'Est et Pacifique	5.0	5.0	4.2
Chine	5.0	5.0	4.2
Indonésie	5.0	5.1	5.0
Thaïlande	2.9	2.4	1.7
Europe et Asie centrale	3.9	2.5	2.1
Fédération de Russie	4.9	1.0	0.8
Turquie	3.3	3.6	2.8
Pologne	3.2	3.6	3.1
Amérique latine et Caraïbes	2.3	2.3	2.2
Brésil	3.4	2.3	1.9
Mexique	1.4	0.6	1.3
Argentine	-1.3	4.4	3.6
Moyen-Orient, Afrique du Nord, Afghanistan et Pakistan	2.9	4.0	1.6
Arabie Saoudite	2.6	4.5	3.1
Émirats arabes unis	6.6	6.2	2.4
Égypte	2.4	4.4	4.6
Asie du Sud	6.8	7.0	6.3
Inde	7.1	7.7	6.6
Bangladesh	4.2	3.5	3.8
Sri Lanka	5.0	5.0	3.6
Afrique subsaharienne	3.8	4.1	4.0
Nigéria	4.1	4.0	4.1
Afrique du Sud	0.5	1.1	1.0

Source : Banque mondiale, *Global Economic Prospects*, juin 2026



Concernant l'inflation, le Fonds Monétaire International (FMI) l'évalue à 4,2 % en 2025 à l'échelle mondiale contre 5,8 % en 2024, confirmant ainsi la poursuite du processus de désinflation amorcé après le pic enregistré en 2022. Cette évolution s'explique notamment par les effets du resserrement des politiques monétaires engagées par les principales banques centrales, la normalisation progressive des prix de l'énergie et des matières premières ainsi que l'atténuation des perturbations affectant les chaînes d'approvisionnement mondiales.

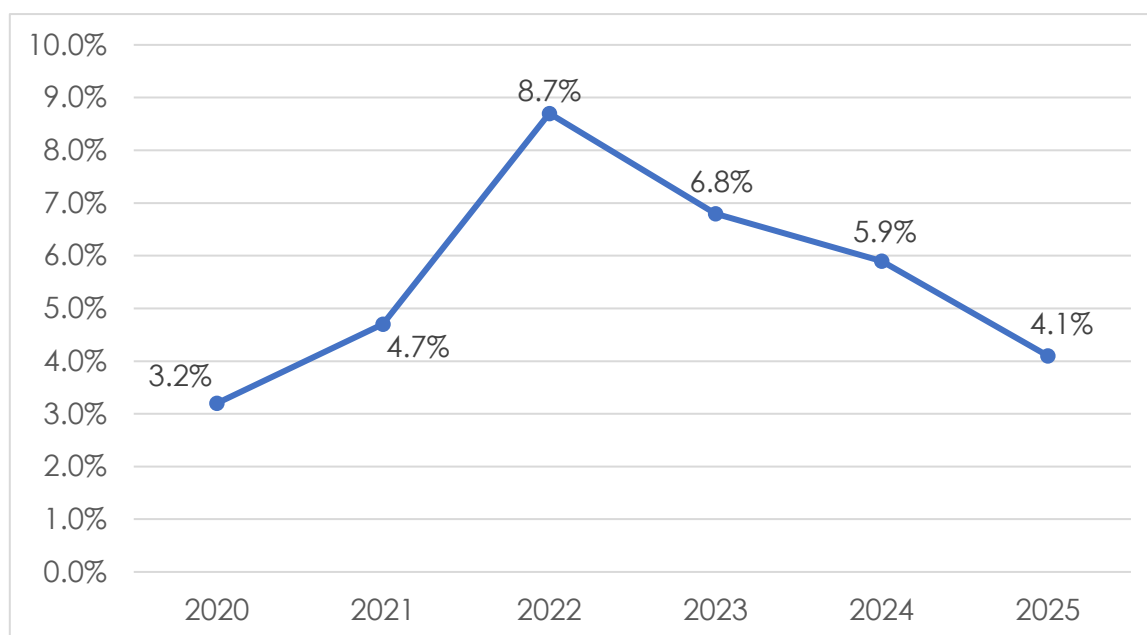
La situation demeure toutefois différenciée selon les groupes de pays.

- Dans les économies avancées, l'inflation s'est établie à 2,5 % en 2025, contre 2,6 % en 2024.
- Dans la zone euro, elle a reculé de 2,4 % à 2,1 %, se rapprochant ainsi de la cible de 2 % fixée par la Banque centrale européenne.
- Aux États-Unis, l'inflation est passée de 3,0 % à 2,7 %, demeurant à un niveau supérieur à celui observé dans la zone euro.
- Dans les économies émergentes et en développement, la décélération a été plus marquée, l'inflation passant de 7,9 % en 2024 à 5,3 % en 2025, tout en demeurant sensiblement supérieure à celle enregistrée dans les économies avancées.

La Cour relève, par ailleurs, que les tensions géopolitiques apparues au Moyen-Orient au premier trimestre 2026, bien que postérieures à l'exercice sous analyse, ont ravivé les risques pesant sur les prix internationaux de l'énergie et sur les perspectives économiques mondiales. Cette évolution constitue un facteur de risque pour l'exercice suivant, particulièrement pour les petites économies fortement dépendantes des importations, comme Haïti, où les fluctuations des prix internationaux sont susceptibles de se transmettre aux prix intérieurs, au coût des importations et, par conséquent, aux conditions d'exécution du budget de l'État.



Figure 1 : Évolution de l'inflation au niveau mondial (2020-2025)



Source : Fonds Monétaire International (FMI), World Economic Outlook, mise à jour janvier 2026.

1.2. UNE ÉCONOMIE HAÏTIENNE TOUJOURS EN RÉCESSION, MALGRÉ UNE ATTÉNUATION DE LA CONTRACTION

L'économie haïtienne est demeurée en récession au cours de l'exercice fiscal 2024-2025, dans un environnement interne encore marqué par l'insécurité, les restrictions à la circulation des personnes et des marchandises ainsi que les perturbations affectant le fonctionnement normal des activités économiques. Le Produit Intérieur Brut (PIB) réel s'est en effet contracté de 2,7 % en 2024-2025, après une baisse de 4,2 % au cours de l'exercice précédent. Si l'ampleur de la contraction s'est atténuée dans une certaine mesure, cette évolution porte néanmoins à sept le nombre d'années consécutives de croissance économique négative.

La persistance de la récession traduit la fragilisation continue de l'appareil productif national dans un contexte caractérisé par des contraintes sécuritaires et logistiques majeures. Les difficultés de circulation sur certains axes routiers stratégiques ont continué d'affecter l'approvisionnement des

marchés et le fonctionnement des entreprises. À ces contraintes se sont ajoutées la suspension, depuis novembre 2024, des vols internationaux de passagers à l'Aéroport International Toussaint Louverture ainsi que des perturbations ayant affecté les activités du Port international de Port-au-Prince.

Cette conjoncture défavorable a de nouveau pesé sur l'ensemble des composantes de la demande intérieure, en particulier sur la consommation des ménages et sur l'investissement.

Du point de vue des finances publiques, la persistance de la contraction de l'activité constitue en principe une contrainte structurelle pour la mobilisation des ressources internes de l'État, dans la mesure où elle limite l'expansion des bases économiques sur lesquelles reposent les prélèvements obligatoires. Elle accroît parallèlement l'importance de la qualité de l'allocation et de l'exécution des dépenses publiques dans un contexte où les capacités productives de l'économie continuent de s'éroder.

1.3. UNE SEPTIÈME ANNÉE CONSÉCUTIVE DE RÉCESSION POUR L'ÉCONOMIE HAÏTIENNE

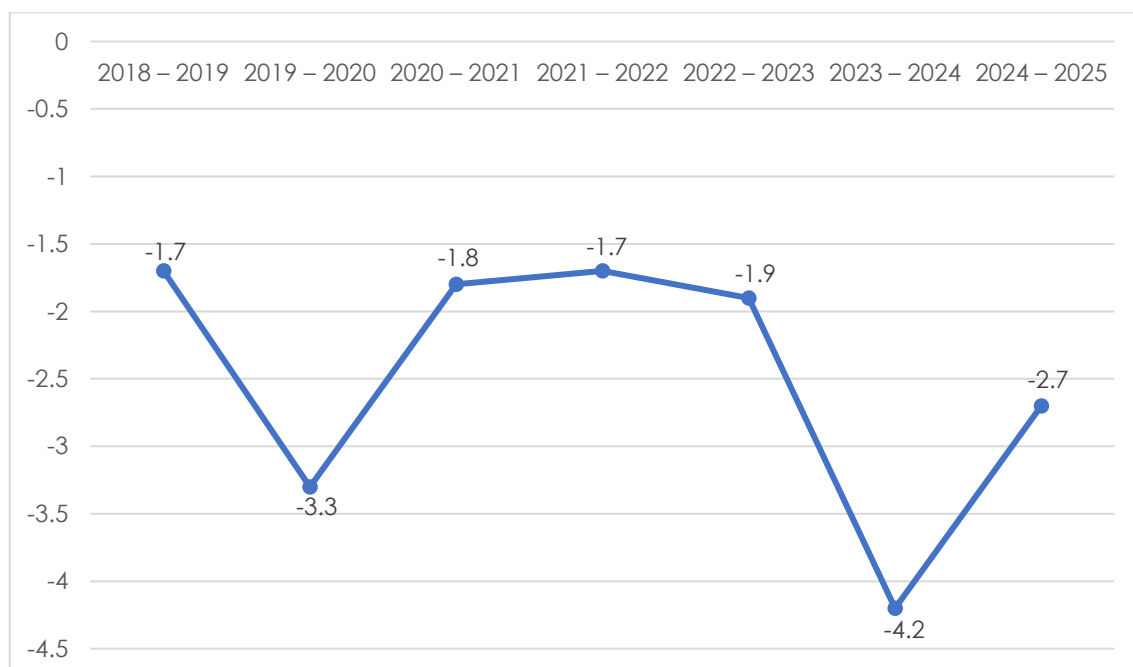
Depuis l'exercice 2018-2019, l'économie haïtienne enregistre une succession ininterrompue de taux de croissance négatifs. En 2024-2025, le PIB réel a diminué de 2,7 %, après des contractions respectives de 1,7 %, 3,3 %, 1,8 %, 1,7 %, 1,9 % et 4,2 % au cours des six exercices précédents (2018-2019 à 2023-2024). Le PIB réel s'est ainsi établi à 552,5 milliards de gourdes constantes, contre 567,9 milliards en 2023-2024.

Comparé à son niveau de 2018-2019, estimé à 658,3 milliards de gourdes constantes, le PIB réel de 2024-2025 se situe à près de 106 milliards de gourdes en dessous de ce niveau, soit une contraction cumulée d'environ 16,1 %. Cette évolution met en évidence l'ampleur de l'érosion de la capacité de production de l'économie haïtienne au cours des sept dernières années.

La contraction prolongée de l'activité économique s'est accompagnée d'une détérioration des conditions socioéconomiques de la population. L'IHSI relève notamment que le nombre de personnes en situation d'insécurité alimentaire aiguë est passé de 2,3 millions en décembre 2018 à plus de 5,7 millions en septembre 2025. Cette évolution doit toutefois être appréhendée dans un contexte plus large où interviennent également l'insécurité, les déplacements de population, les difficultés d'accès aux marchés, la contraction de la production agricole et la hausse des prix.

Au cours de l'exercice 2024-2025, les contraintes pesant sur l'activité économique sont demeurées largement similaires à celles observées au cours des exercices précédents. Les entraves à la circulation des biens et des personnes sur certains axes routiers, les coûts supplémentaires imposés au transport des marchandises ainsi que les perturbations affectant plusieurs marchés et centres d'activité ont continué de limiter les capacités de production et d'échange des agents économiques.

Figure 2 : Évolution du taux de croissance du PIB de 2018-2019 à 2024-2025



Source : IHSI, Les comptes économiques en 2025

Commune de...

1.4. UNE CONTRACTION GÉNÉRALISÉE DES GRANDS SECTEURS DE L'ÉCONOMIE

En 2024-2025, les trois grands secteurs d'activité ont enregistré une diminution de leur valeur ajoutée. Le secteur primaire s'est contracté de 4,7 %, le secteur secondaire de 5,1 % et le secteur tertiaire de 2,7 %. La valeur ajoutée totale des différentes branches de l'économie s'est contractée de 3,6 %. Toutefois, la progression de 7,8 % des impôts nets, des subventions sur les produits a atténué, sur le plan comptable, cette contraction, de sorte que le PIB réel aux prix du marché a reculé de 2,7 %.

Le secteur primaire a poursuivi son recul avec une baisse de 4,7 % de sa valeur ajoutée. La branche « agriculture, sylviculture et pêche », qui en constitue la principale composante, s'est contractée de 4,8 %. Cette évolution s'inscrit dans un environnement marqué par l'insécurité dans certaines zones de production, les difficultés d'accès aux intrants et les aléas climatiques. L'IHSI relève notamment une contraction de 19,0 % de la production dans le principal bassin rizicole de l'Artibonite.

Le secteur secondaire a enregistré la contraction la plus prononcée, soit 5,1 %. Toutes ses principales branches ont évolué négativement : les activités de fabrication ont reculé de 4,3 %, la construction de 6,4 %, la distribution d'eau et l'assainissement de 9,6 %, tandis que la branche « électricité, gaz, vapeur et climatisation » a chuté de 14,3 %. Cette dernière évolution s'est produite dans un contexte de forte dégradation de l'offre d'électricité, l'IHSI faisant état d'une baisse annuelle de 20,0 % de la production globale d'électricité et de l'arrêt de la centrale hydroélectrique de Péligre.

Le secteur tertiaire, qui représente la composante la plus importante de l'économie, a enregistré une contraction de 2,7 %. Les baisses les plus importantes ont concerné l'hébergement et la restauration (-21,1 %), le transport et l'entreposage (-15,4 %) ainsi que le commerce de gros et de détail (-7,7 %). À l'inverse, les activités financières et d'assurances (+5,6 %) et



l'information et la communication (+3,5 %) ont enregistré des performances positives.

La branche « administration publique, défense et sécurité sociale obligatoire » a, pour sa part, enregistré une hausse de 12,6 %, soit la progression la plus importante parmi les branches recensées. Cette évolution doit toutefois être interprétée avec prudence. Dans les comptes nationaux, la production non marchande des administrations publiques est principalement évaluée à partir des coûts engagés pour sa production. Une augmentation de sa valeur ajoutée ne saurait donc être assimilée, à elle seule, à une amélioration équivalente du volume ou de la qualité des services publics fournis. La progression de cette branche contraste, par ailleurs, avec la contraction persistante de la plupart des activités marchandes.

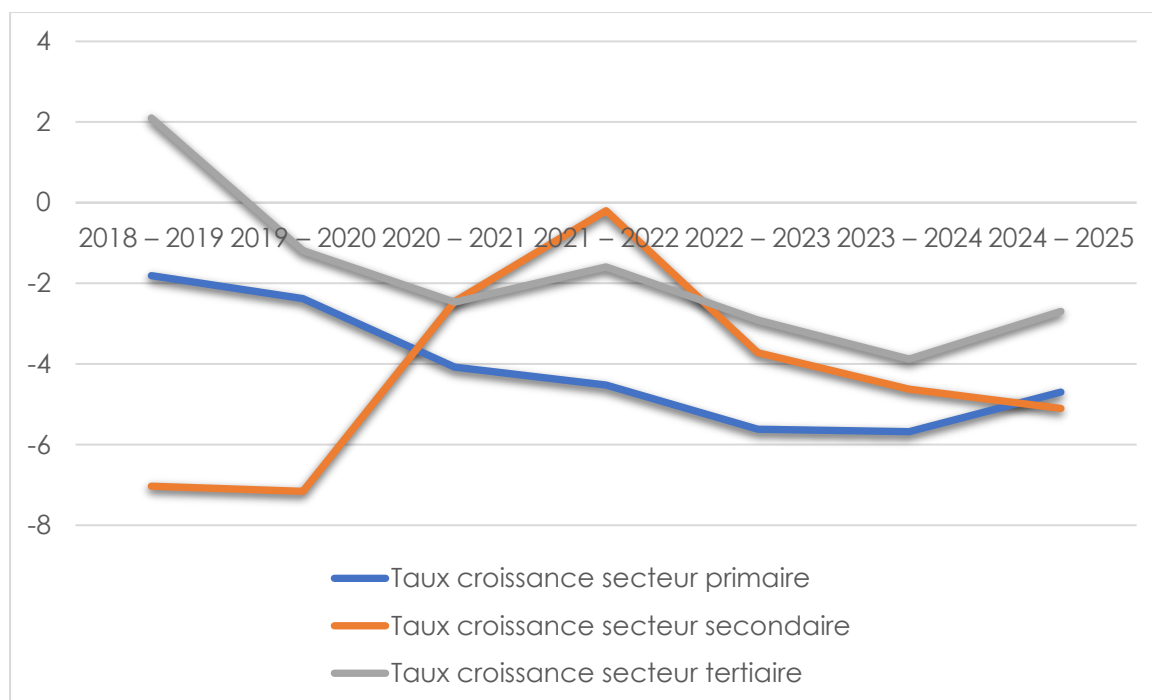
Tableau 2 : Valeur ajoutée par branches d'activités (en millions de gourdes constantes) de 2020-2021 à 2024-2025

SECTEUR / BRANCHE	2020-2021	2021-2022	2022-2023	2023-2024	2024-2025	VARIATION
SECTEUR PRIMAIRE	106 066	101 277	95 585	90 153	85 880	-4,7 %
Agriculture, sylviculture et pêche	99 473	94 954	89 656	84 612	80 586	-4,8 %
Activités extractives	6 593	6 323	5 930	5 541	5 294	-4,5 %
SECTEUR SECONDAIRE	125 440	124 244	119 171	114 067	108 199	-5,1 %
Activités de fabrication	89 405	91 083	88 468	85 432	81 719	-4,3 %
Électricité, gaz, vapeur et climatisation	3 194	2 576	2 204	2 327	1 995	-14,3 %
Distribution d'eau, assainissement	5 563	4 955	4 628	4 230	3 825	-9,6 %
Construction	27 278	25 631	23 871	22 078	20 660	-6,4 %
SECTEUR TERTIAIRE	348 284	343 919	334 211	320 597	311 957	-2,7 %
Commerce de gros et de détail	129 597	119 541	109 993	100 849	93 062	-7,7 %
Transport et entreposage	9 048	8 263	7 193	6 216	5 260	-15,4 %
Hébergement et restauration	8 608	8 418	7 741	7 004	5 528	-21,1 %
Information et communication	12 896	13 463	13 750	13 955	14 441	+3,5 %
Activités financières et d'assurances	19 485	20 190	21 119	21 791	23 021	+5,6 %
Activités immobilières	26 820	27 097	25 536	23 945	23 039	-3,8 %
Administration publique, défense, sécurité sociale	35 366	35 800	37 247	38 542	43 418	+12,6 %
Éducation	30 157	31 325	32 043	31 394	29 801	-5,1 %
Santé et action sociale	25 207	26 573	26 952	25 721	24 585	-4,4 %
Autres activités de services	51 101	53 248	52 638	51 178	49 802	-2,7 %
VALEUR AJOUTÉE	579 791	569 440	548 968	524 817	506 035	-3,6 %
IMPÔTS NETS DES SUBVENTIONS	34 518	34 537	43 751	43 097	46 472	+7,8 %
PIB	614 309	603 977	592 719	567 914	552 507	-2,7 %
TAUX DE CROISSANCE DU PIB	-1,8 %	-1,7 %	-1,9 %	-4,2 %	-2,7 %	

Source : IHSI, Les Comptes économiques 2025



Figure 3 : Évolution des trois grands secteurs de l'économie de 2018 – 2019 à 2024 – 2025



Source : IHSI, Les Comptes économiques 2025

1.5. L'OFFRE ET LA DEMANDE GLOBALES SE SONT DE NOUVEAU CONTRACTÉES, MAIS À UN RYTHME MOINS SOUTENU

En 2024-2025, l'offre globale de biens et services, constituée du PIB et des importations, s'est établie à 763,6 milliards de gourdes constantes, contre 775,9 milliards l'exercice précédent, soit une diminution de 1,6 %. Ce recul, moins prononcé que celui enregistré en 2023-2024, résulte d'évolutions divergentes de ses deux composantes : le PIB réel a diminué de 2,7 %, tandis que les importations ont progressé de 1,5 % en volume, après une forte contraction au cours de l'exercice précédent.

Du côté de la demande globale, la consommation finale s'est contractée de 1,0 %. Cette évolution résulte principalement du recul de 2,2 % de la consommation des ménages, qui demeure la principale composante de la demande globale. Cette baisse est intervenue malgré une progression importante des transferts sans contrepartie de la diaspora, lesquels ont atteint

4 911,5 millions de dollars américains en 2024-2025, en hausse de 19,6 % par rapport à l'exercice précédent. Ces transferts ont constitué une source importante de revenus pour les ménages dans un contexte de contraction de l'activité économique. À l'inverse, la consommation finale des administrations publiques a progressé de 9,4 %.

La Formation brute de capital fixe (FBCF), principale mesure de l'investissement dans les comptes nationaux, a enregistré une nouvelle contraction de 15,3 %, passant de 32,8 à 27,8 milliards de gourdes constantes. Bien que moins prononcée que la chute de 36,8 % enregistrée en 2023-2024, cette évolution confirme la faiblesse persistante de l'accumulation de capital dans l'économie. Elle constitue un facteur particulièrement préoccupant dans la mesure où la diminution prolongée de l'investissement limite le renouvellement et l'accroissement des capacités productives nécessaires à une reprise durable de l'activité.

Parallèlement, les données mobilisées par l'IHSI font état d'une forte progression des dépenses d'investissement public, passant de 7,9 milliards de gourdes en 2023-2024 à 25,6 milliards en 2024-2025.

Les exportations ont, pour leur part, diminué de 2,2 % en volume, après une chute de 31,0 % au cours de l'exercice précédent. Cette évolution recouvre des performances contrastées : les exportations de services de sous-traitance textile ont reculé de 12,2 %, tandis que les huiles essentielles (+25,9 %), le cacao (+32,4 %) et certaines autres productions industrielles ont enregistré des progressions.

Les importations ont augmenté de 1,5 % en volume. Les données de la balance des paiements mobilisées dans le rapport de l'IHSI indiquent parallèlement une hausse de 14,5 % de leur valeur, avec des augmentations importantes pour les machines et matériels de transport (+52,1 %) et les articles manufacturés (+29,0 %). Cette reprise des importations, concomitante à la contraction du PIB, traduit la persistance d'un niveau élevé de dépendance de l'offre nationale vis-à-vis des biens et services produits à l'extérieur.



Du point de vue des finances publiques, cette configuration présente un caractère ambivalent. La reprise des importations est susceptible de soutenir les recettes fiscales et douanières assises sur les transactions extérieures, alors que la contraction persistante de l'activité domestique continue de limiter le potentiel de progression des prélèvements reposant directement sur la production et les revenus internes.

Tableau 3 : Offre et demande globales (en millions de gourdes constantes) de 2020-2021 à 2024-2025

AGRÉGATS	2020-2021	2021-2022	2022-2023	2023-2024	2024-2025	VARIATION
PIB	614 309	603 977	592 719	567 914	552 507	-2,7 %
Importation	237 439	249 114	248 145	208 027	211 048	+1,5 %
OFFRE GLOBALE	851 748	853 091	840 864	775 940	763 556	-1,6 %
Consommation finale	738 011	745 221	748 426	715 172	708 349	-1,0 %
Consommation des ménages	653 370	648 759	649 847	615 853	602 263	-2,2 %
Consommation des administrations publiques	68 101	80 089	82 771	84 099	91 981	+9,4 %
Consommation des ISBLM	16 540	16 373	15 808	15 221	14 104	-7,3 %
Formation brute de capital fixe (FBCF)	69 962	63 053	51 934	32 833	27 821	-15,3 %
Exportation	43 775	44 817	40 504	27 935	27 386	-2,2 %
DEMANDE GLOBALE	851 748	853 091	840 864	775 940	763 556	-1,6 %

Source : IHSI, Les Comptes économiques 2025

1.6. UNE INFLATION EN ACCÉLÉRATION MALGRÉ LA STABILITÉ DU TAUX DE CHANGE

Contrairement à la tendance de décélération observée en 2023-2024, les prix se sont de nouveau accélérés en Haïti en 2024-2025. L'inflation, mesurée par l'Indice des Prix à la Consommation (IPC), a atteint 31,9 % en glissement annuel à la fin de l'exercice (septembre 2025), contre 27,9 % à la fin de l'exercice précédent. En moyenne annuelle, l'inflation s'est établie à 28,3 %, contre 25,8 % en 2023-2024, confirmant une intensification des pressions inflationnistes internes.

Tableau 4 : Évolution mensuelle de l'Indice des Prix à la Consommation (IPC) au cours des deux derniers exercices fiscaux

MOIS	2022-2023	2023-2024	2024-2025	Glissement (%) 23/24	Glissement (%) 24/25
Octobre	277,7	341,1	427,5	22,8	25,3
Novembre	287,4	351,1	444,6	22,2	26,6
Décembre	295,8	358,6	460,6	21,2	28,5
Janvier	299,7	362,5	470,3	20,9	29,7
Février	303,6	373,6	479,8	23,0	28,4
Mars	308,8	391,3	489,8	26,7	25,2
Avril	312,9	398,2	504,7	27,3	26,8
Mai	315,7	404,9	515,0	28,3	27,2
Juin	317,1	408,9	525,0	28,9	28,4
Juillet	317,9	413,3	535,8	30,0	29,6
Août	322,4	416,9	546,6	29,3	31,1
Septembre	329,9	421,8	556,4	27,9	31,9
Moyenne annuelle	307,4	386,8	496,3	25,8	28,3

Source : IHSI, Bureau des Prix

Le renchérissement des prix en 2024-2025 s'explique ainsi principalement par l'aggravation de la crise sécuritaire, qui a provoqué des perturbations significatives dans les circuits de distribution :

- ⌘ le rançonnement des marchandises et des passagers par les gangs armés sur les routes nationales, augmentant le coût du transport et, par conséquent, le prix de revient des marchandises ;
- ⌘ le blocage des routes stratégiques, perturbant l'acheminement des produits agricoles et manufacturés et provoquant des pénuries locales ;
- ⌘ les montants exorbitants exigés par les groupes armés auprès des agriculteurs et de certains entrepreneurs pour continuer à exercer leurs activités ;
- ⌘ la faiblesse de l'offre interne en denrées alimentaires, consécutive à la chute de la production agricole ;
- ⌘ la pénurie d'électricité, résultant des sabotages des installations de l'Électricité d'Haïti (ED'H), entraînant une hausse des coûts de production des entreprises.

Au niveau externe, une certaine hausse des cours mondiaux a également été observée, l'indice FAO des prix alimentaires ayant progressé de 2,9 %, passant de 115,3 en 2024 à 118,6 en 2025. Cette évolution est toutefois demeurée différenciée selon les produits, les cours des céréales et du sucre, deux catégories fortement importées par Haïti, ayant respectivement reculé de 5,9 % et 15,5 %, limitant ainsi la transmission de l'inflation importée.

Contrairement à l'inflation, le marché des changes a connu une évolution favorable et stable en 2024-2025. Le taux de change moyen annuel s'est établi à 130,7 gourdes pour un dollar américain, contre 132,2 gourdes en 2023-2024, soit une légère appréciation de la gourde de 1,1 %, après l'appréciation plus marquée de 6,2 % observée l'exercice précédent.

Cette stabilité du taux de change, conjuguée à l'évolution différenciée des cours mondiaux des produits alimentaires, a contribué à rendre l'inflation importée moins volatile en 2024-2025. Elle n'a toutefois pas suffi à contenir la hausse générale des prix, dont l'origine demeure avant tout interne, liée à la persistance de la crise sécuritaire et à ses répercussions sur les circuits de distribution et de production.

Tableau 5 : Évolution du taux de change moyen (référence BRH) de 2022-2023 à 2024-2025

MOIS	2022-2023	2023-2024	2024-2025	Glissement (%) 23/24	Glissement (%) 24/25
Octobre	122,1	133,6	131,3	9,4	-1,8
Novembre	135,1	132,6	130,9	-1,8	-1,3
Décembre	143,1	132,0	130,6	-7,8	-1,1
Janvier	147,1	131,6	130,2	-10,6	-1,1
Février	149,3	131,8	130,4	-11,7	-1,1
Mars	152,6	132,6	130,7	-13,1	-1,5
Avril	153,3	132,3	130,5	-13,7	-1,4
Mai	143,1	132,5	130,7	-7,4	-1,4
Juin	138,1	132,3	130,9	-4,2	-1,1
Juillet	137,0	131,8	130,9	-3,9	-0,7
Août	135,3	131,5	130,7	-2,8	-0,6
Septembre	134,7	131,6	130,6	-2,3	-0,7
Moyenne annuelle	140,9	132,2	130,7	-6,2	-1,1

Source : IHSI/BRH



II. SITUATION FINANCIÈRE DU PAYS EN 2024-2025

2.1. LE BUDGET 2024 – 2025 : CADRE GÉNÉRAL D'ÉLABORATION

Le budget général initial de la République pour l'exercice fiscal 2024-2025 a été établi par le Décret du 30 septembre 2024. Au cours de l'exercice, le budget a fait l'objet de deux rectifications successives : une première par le Décret du 21 avril 2025 et une seconde par le Décret du 23 septembre 2025. L'exercice 2024-2025 a ainsi été marqué par trois référentiels budgétaires successifs.

2.1.1. *Le budget initial : un cadre budgétaire établi dans un contexte fortement contraint*

Le budget initial 2024-2025 a été élaboré dans un contexte économique, social, sécuritaire et institutionnel particulièrement contraint. La persistance de l'insécurité continuait d'affecter le fonctionnement de l'économie et des institutions publiques, alors que l'État devait simultanément assurer la continuité des services publics, répondre aux besoins sociaux et créer les conditions nécessaires à la stabilisation et à la reprise de l'activité économique.

Dans ce contexte, les orientations budgétaires retenues ont été structurées autour de cinq grands chantiers : (i) la sécurité publique et nationale ; (ii) le redressement économique et la réhabilitation des infrastructures ; (iii) la sécurité alimentaire et l'accès aux services sociaux de base ; (iv) la Conférence nationale, la question constitutionnelle et les élections ; et (v) l'État de droit et la justice. Le budget devait ainsi permettre de répondre aux urgences sécuritaires et sociales tout en soutenant le redressement économique et le fonctionnement des institutions publiques.

Le Décret établissant le Budget général de la République d'Haïti pour l'exercice fiscal 2024-2025, publié dans *Le Moniteur*, Spécial no 50 du 1er

octobre 2024, a arrêté l'enveloppe budgétaire initiale à 323,445 milliards de gourdes.

Cette enveloppe constituait ainsi le cadre financier initial de référence pour la mise en œuvre des priorités gouvernementales au titre de l'exercice 2024-2025. Elle devait toutefois être révisée en cours d'exercice afin de tenir compte de l'évolution de la conjoncture et des besoins de financement de l'État.

2.1.2. Une première rectification du budget le 21 avril 2025

Le budget initial a fait l'objet d'une première rectification par le Décret du 21 avril 2025 établissant le Budget rectificatif de la République d'Haïti pour l'exercice fiscal 2024-2025. Cette modification, intervenue un peu plus de six mois après le début de l'exercice, a été motivée notamment par les effets de la crise sécuritaire et des perturbations sociales sur les recettes fiscales, l'accroissement des besoins de dépenses en matière de sécurité et de protection sociale ainsi que par une révision à la baisse des perspectives de croissance économique.

L'enveloppe du premier budget rectificatif a été établie également à 323,451 milliards de gourdes. Au-delà de l'ajustement des prévisions, la rectification visait également à réorienter certains crédits vers les urgences économiques et sociales et à intégrer de nouvelles priorités apparues en cours d'exercice.

Cette rectification a également introduit plusieurs mesures fiscales et douanières incitatives visant à soutenir l'investissement privé et la production nationale. Elles ont principalement consisté en l'extension ou l'allongement des exonérations accordées aux investissements de modernisation et de rééquipement des entreprises, aux activités tournées vers l'exportation, aux entreprises agricoles et artisanales, à l'industrie nationale et aux zones franches. Des mesures de réduction des droits d'accises applicables à certaines productions locales ont parallèlement été adoptées, tandis que les



taux correspondants sur les produits importés ont été maintenus à un niveau plus élevé.

Ainsi, la première rectification a constitué à la fois un ajustement du cadrage budgétaire aux conditions observées en cours d'exercice et une réorientation de certains instruments fiscaux en faveur de l'investissement et de la production nationale.

2.1.3. Une deuxième rectification du budget le 23 septembre 2025

Le budget a fait l'objet d'une seconde rectification par le Décret du 23 septembre 2025, soit seulement sept jours avant la clôture de l'exercice fiscal. Cette modification est intervenue dans un contexte marqué notamment par la non-atteinte des prévisions de ressources et par la présence de crédits budgétaires présentant de faibles taux d'absorption.

Le Gouvernement, suivant un communiqué émanant du Ministère de l'Économie et des Finances (MEF), entendait également dégager des ressources en faveur de certaines priorités de fin d'exercice, particulièrement l'éducation et le soutien aux familles vulnérables.

Cette deuxième rectification a ramené l'enveloppe budgétaire globale de 323,451 milliards à 317,701 milliards de gourdes, soit une diminution de 5,750 milliards de gourdes (-1,8 %).

Selon le communiqué du Gouvernement, la rectification budgétaire a procédé à une réaffectation de crédits faiblement absorbés vers des interventions considérées comme prioritaires, notamment des transferts monétaires aux parents d'élèves, la réalisation de travaux à haute intensité de main-d'œuvre dans les zones scolaires et la distribution de kits scolaires aux familles vulnérables.



2.1.4. Les objectifs macroéconomiques poursuivis à travers le budget 2024 – 2025

Le cadrage du budget 2024-2025 reposait sur des objectifs macroéconomiques orientés vers la reprise de l'activité économique, la poursuite de la désinflation, le renforcement de la mobilisation des ressources internes et le soutien à l'investissement public.

Le Gouvernement tablait ainsi sur une croissance du PIB réel de 1,0 % et sur une inflation en fin d'exercice de 19,1 %.

En matière de finances publiques, il visait une pression fiscale de 5,0 % du PIB, correspondant à 215,7 milliards de gourdes de recettes, ainsi que des investissements financés par le Trésor public à hauteur de 0,7 % du PIB, soit 29,6 milliards de gourdes.

Tableau 6 : Principaux objectifs macroéconomiques retenus dans le budget 2024-2025

Indicateur	Objectif 2024-2025
Croissance du PIB réel	+1,0 %
Inflation en fin d'exercice	19,1 %
Pression fiscale	5,0 % du PIB
Recettes associées à la pression fiscale	215,7 milliards G
Investissements financés par le Trésor public	0,7 % du PIB
Montant des investissements financés par le Trésor	29,6 milliards G

Source : MEF/DGB, Communiqué relatif à l'adoption du budget 2024-2025

2.2. EXPOSÉ DES PRÉVISIONS DE RECETTES ET DE DÉPENSES PUBLIQUES EN 2024-2025

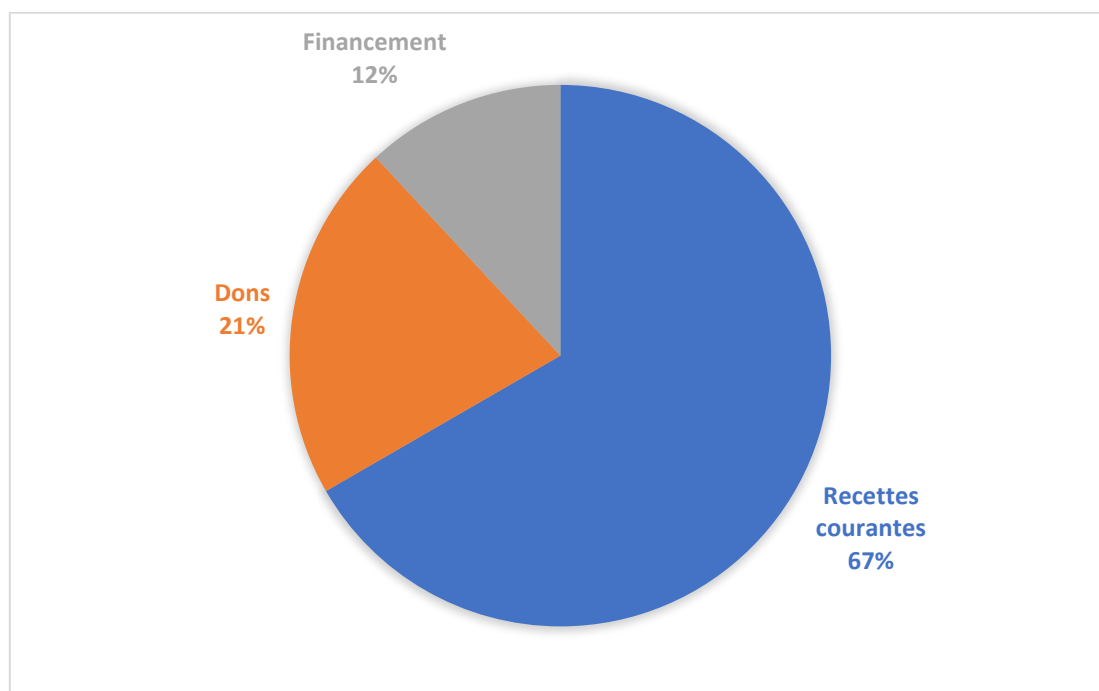
2.2.1. Les Voies et Moyens en 2024-2025

Les ressources prévues dans le budget rectificatif de septembre 2025 étaient globalement composées d'environ 66,7 % de recettes courantes, 21,4 % de dons et 11,9 % de produits de financement.



- Les projections de recettes courantes totalisaient 211,8 milliards de gourdes et constituaient la plus grande source de financement du budget. Elles étaient essentiellement subdivisées en recettes internes (71,8 %) et en recettes douanières (27,0 %). Les « autres ressources domestiques » demeuraient marginales (1,2 %).
- Les ressources de financement prévues totalisaient 37,9 milliards de gourdes et devaient provenir principalement des Bons du Trésor (66,0 %), des tirages sur emprunt (14,9 %) et d'autres financements internes des projets (19,0 %).
- Les dons, dont les prévisions étaient établies à 68,0 milliards de gourdes, proviendraient presque entièrement de l'aide aux projets (95,9 %), l'appui budgétaire global n'en représentant que 4,1 %.

Figure 4 : Prévisions de ressources selon les sources de financement en 2023-2024



Source : Budget général de la République d'Haïti en 2024-2025

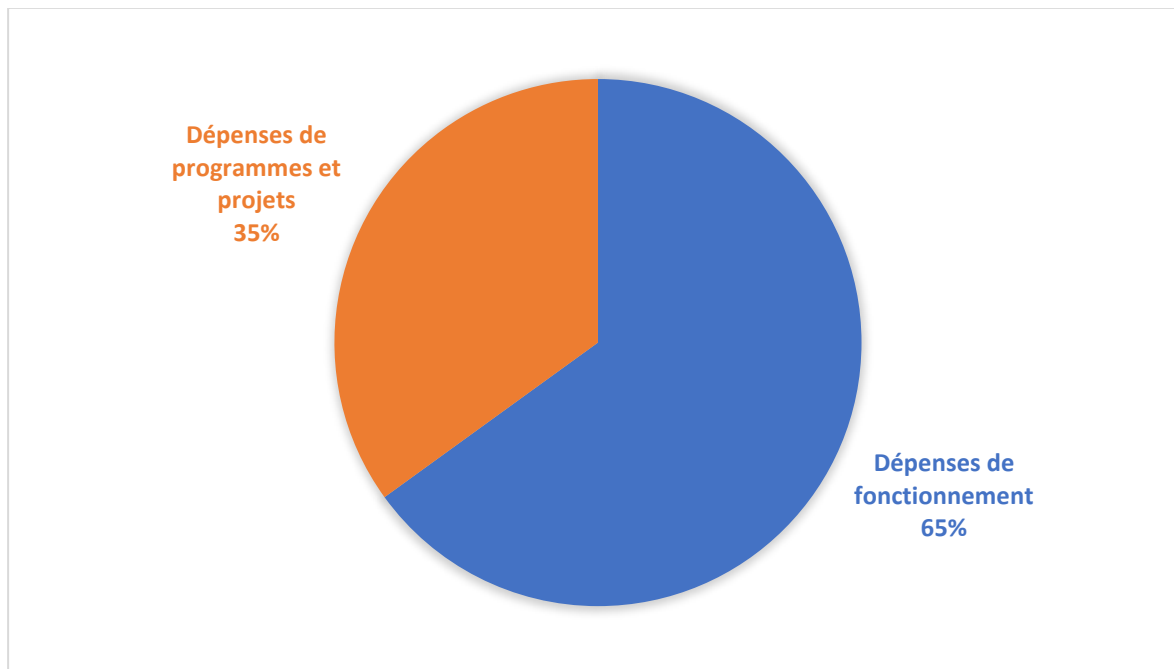
2.2.2. Les prévisions de dépenses publiques en 2024-2025

Les dépenses publiques prévues en 2024-2025 étaient globalement divisées en dépenses de fonctionnement et dépenses de programmes et projets encore

appelées dépenses d'investissement. La première catégorie représentait environ 65,0 % du budget, soit 206,6 milliards de gourdes. Quant aux dépenses de programmes et projets, elles étaient estimées à 111,1 milliards de gourdes, soit 35,0 % du budget.

- Les sous-composantes des prévisions de dépenses de fonctionnement étaient, par ordre d'importance, les dépenses courantes (185,6 milliards de gourdes), l'amortissement de la dette (16,8 milliards de gourdes) et les dépenses d'immobilisation (4,2 milliards de gourdes).
- Les dépenses de programmes et projets, prévues à 111,1 milliards de gourdes, se répartissaient entre le financement externe par dons et emprunts (70,9 milliards de gourdes, soit 63,8 % de cette enveloppe) et le financement interne par contrepartie locale (40,2 milliards de gourdes, soit 36,2 %).

Figure 5 : Répartition des prévisions de dépenses de fonctionnement et d'investissement en 2024-2025



Source : Budget général de la République d'Haïti en 2024-2025

2.2.3. Cinq postes budgétaires ont concentré plus de la moitié des dépenses prévues en 2024-2025

Une concentration des prévisions de dépenses budgétaires a de nouveau été observée en 2024-2025. En effet, 54,9 % du budget étaient alloués à cinq (5) postes budgétaires et entités administratives. En valeur absolue, les dépenses prévues pour ces postes ont totalisé 174,4 milliards de gourdes. Par ordre d'importance, il s'agissait :

1. Du ministère de l'Éducation nationale et de la Formation professionnelle (14,86 % du total du budget) ;
2. Du ministère de la Justice et de la Sécurité publique (12,97 %) ;
3. Des Interventions publiques (10,29 %) ;
4. Du ministère des Travaux publics, Transports et Communications (9,84 %) ;
5. Du ministère des Affaires sociales (6,95 %).

La Cour observe que ces cinq postes prioritaires, à l'exception des Interventions publiques qui remplacent la dette publique parmi les postes les plus importants, sont demeurés globalement similaires à ceux identifiés dans l'édition précédente du RSFPEDP.

Tableau 7 : Les cinq (5) postes les plus importants du budget en 2023-2024

POSTE BUDGÉTAIRE	ALLOCATIONS (HTG)	POIDS (%)
Ministère de l'Éducation Nationale et de la Formation Professionnelle	47,197,739,620.00	14,86%
Ministère de la Justice et de la Sécurité Publique	41,216,875,204.00	12,97%
Interventions Publiques	32,684,640,954.00	10,29%
Ministère des Travaux Publics, Transports et Communications	31,252,929,062.00	9,84%
Ministère des Affaires Sociales	22,070,475,998.00	6,95%
TOTAL	174,422,660,838.00	54,90%

Source : Budget général de la République d'Haïti en 2024-2025

2.2.4. Prévisions sectorielles des dépenses publiques en 2024-2025

En 2024-2025, le secteur social s'est vu allouer la plus grande partie des prévisions budgétaires, soit 30,0 %, une somme équivalente à 95,3 milliards de gourdes, répartie entre des dépenses de fonctionnement (55,6 milliards de gourdes) et des dépenses d'investissement (39,7 milliards de gourdes).

Le secteur politique constituait le deuxième secteur le plus important en termes de prévisions de dépenses budgétaires, soit 26,8 % ou 85,3 milliards de gourdes, divisées entre des dépenses de fonctionnement (63,4 milliards de gourdes) et d'investissement (21,9 milliards de gourdes).

Le secteur économique arrivait en troisième position, avec 24,4 % ou 77,5 milliards de gourdes, réparties entre 28,3 milliards de gourdes de dépenses de fonctionnement et 49,2 milliards de gourdes de dépenses d'investissement ; ce secteur se distinguant par la part la plus élevée de dépenses d'investissement en proportion de son enveloppe totale (63,4 %). Les « Autres administrations » ont représenté 17,5 % des dépenses prévues, soit 55,6 milliards de gourdes, allouées presque entièrement à des dépenses de fonctionnement.

Finalement, seulement 1,3 % des dépenses prévues étaient allouées au secteur culturel, soit 4,0 milliards de gourdes, réparties presque entièrement en dépenses de fonctionnement (3,7 milliards de gourdes).

Tableau 8 : Répartition sectorielle des prévisions de dépenses en 2024-2025

SECTEUR	FONCTIONNEMENT (HTG)	INVESTISSEMENT (HTG)	TOTAL (HTG)	POIDS (%)
Économique	28 335 027 092	49 154 102 413	77 489 129 505	24,4 %
Politique	63 375 028 440	21 898 342 062	85 273 370 502	26,8 %
Social	55 606 914 496	39 708 746 969	95 315 661 465	30,0 %
Culturel	3 656 674 364	359 358 556	4 016 032 920	1,3 %
Autres administrations	55 606 805 609	0	55 606 805 609	17,5 %
TOTAL GÉNÉRAL	206 580 450 000	111 120 550 000	317 701 000 001	100,0 %

Source : Budget général de la République d'Haïti en 2024-2025 (DGB/MEF)



2.3. PRÉVISIONS VERSUS RÉALISATIONS GLOBALES DE RESSOURCES BUDGÉTAIRES EN 2024-2025

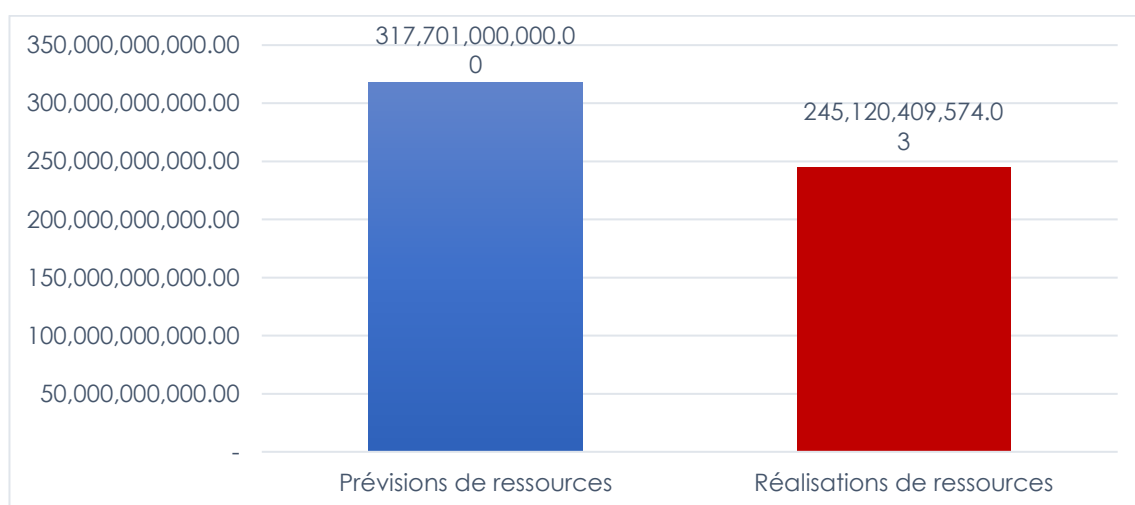
2.3.1. Des objectifs de mobilisation non réalisés, mais une progression des ressources par rapport à l'exercice précédent

Au terme de l'exercice 2024-2025, les ressources budgétaires mobilisées par le Trésor public se sont élevées à 245,1 milliards de gourdes, contre des prévisions de 317,7 milliards de gourdes inscrites au second budget rectificatif, soit un taux global de réalisation de 77,2 %. L'écart entre les prévisions et les réalisations s'établit ainsi à environ 72,6 milliards de gourdes, correspondant à 22,8 % des ressources attendues.

Les ressources effectivement mobilisées étaient constituées à environ 77,1 % de recettes courantes, 12,7 % de dons et 10,2 % de ressources de financement. Les recettes courantes demeurent ainsi, de loin, la principale source de financement du budget de l'État.

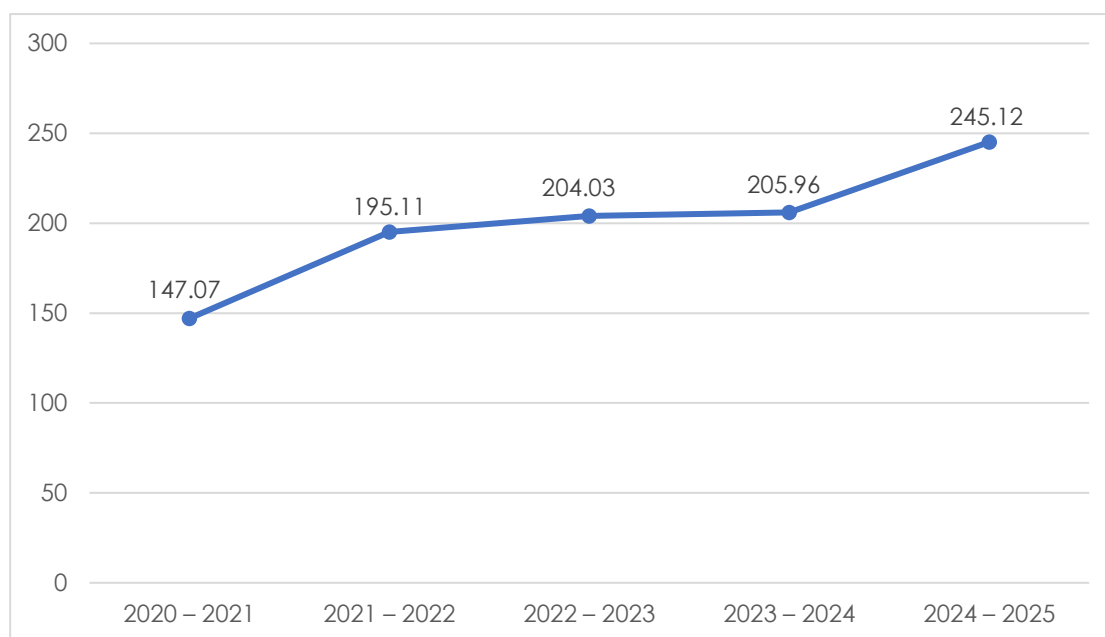
Malgré l'écart important entre les prévisions et les réalisations, les ressources publiques effectivement mobilisées ont poursuivi leur trajectoire de croissance amorcée depuis 2020-2021, atteignant leur plus haut niveau des sept derniers exercices.

Figure 6 : Prévisions versus réalisations de ressources en 2024-2025



Source : Compte Général de l'Administration Centrale de l'État - Exercice fiscal 2024-2025

Figure 7 : Évolution des ressources publiques réelles (en milliards de gourdes)



Source : Compte Général de l'Administration Centrale de l'État, exercices 2020-2021 à 2024-2025

2.3.2. Des recettes courantes constituant la première source de financement du budget

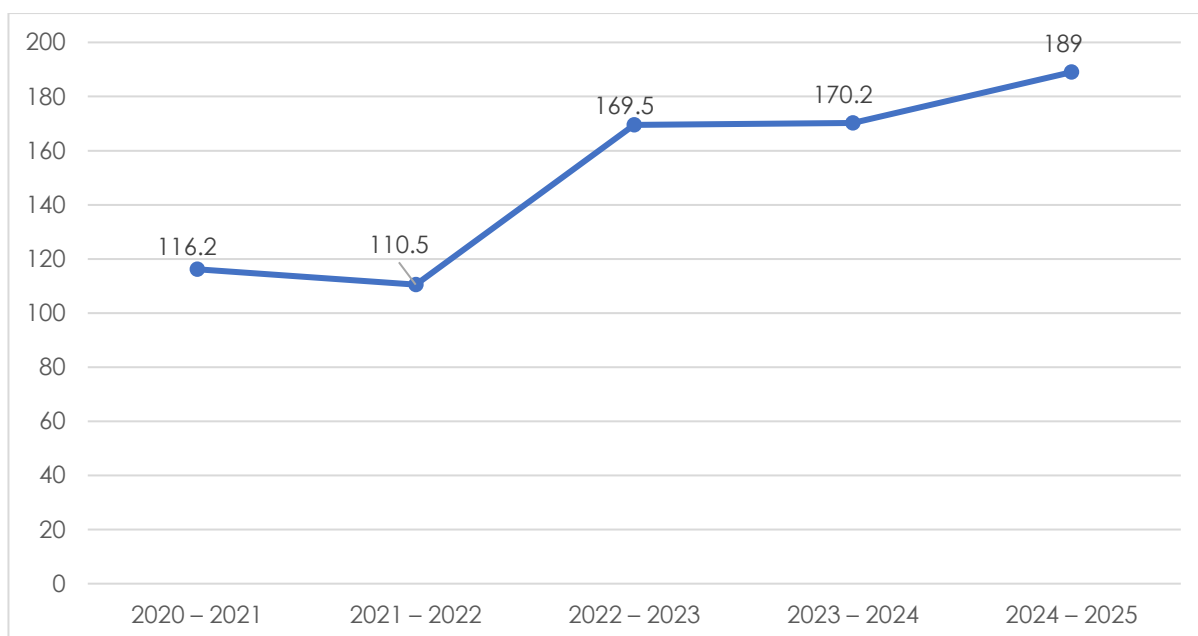
Les recettes courantes se sont établies à environ 189,0 milliards de gourdes en 2024-2025, contre 170,2 milliards l'exercice précédent, soit une progression de 11,0 %. Elles représentent environ 77,1 % des ressources totales mobilisées et affichent un taux de réalisation de 89,2 % par rapport aux 211,8 milliards de gourdes prévues dans le second budget rectificatif. Ce taux est le plus élevé parmi les trois grandes catégories de ressources.

Replacée dans une perspective pluriannuelle, cette progression s'inscrit dans une trajectoire de croissance quasi ininterrompue depuis 2021-2022. En effet, après un recul de 4,9 % en 2021-2022, les recettes courantes ont enregistré un bond de 53,4 % en 2022-2023 (passant de 110,5 milliards de gourdes en 2021-2022 à 169,5 milliards de gourdes en 2022-2023), avant de connaître une quasi-stagnation en 2023-2024 (+0,4 %). La progression de 11,0 % observée en 2024-2025 confirme ainsi la reprise du rythme de mobilisation, portant les recettes courantes à leur niveau le plus élevé des cinq derniers exercices.

Cette croissance résulte principalement de la progression des recettes internes, qui sont passées de 110,0 milliards à 137,9 milliards de gourdes, soit une hausse de 25,3 %. À l'inverse, les recettes douanières ont diminué de 60,1 milliards à 50,6 milliards de gourdes, soit une contraction de 15,8 %.

Les « autres ressources domestiques » se sont établies à environ 0,5 milliard de gourdes, contre 0,2 milliard de gourdes l'exercice précédent. Malgré cette progression, leur contribution demeure marginale dans la structure des ressources domestiques.

Figure 8 : Évolution des recettes courantes (en milliards de gourdes)



Source : Compte Général de l'Administration Centrale de l'État, exercices 2020-2021 à 2024-2025

2.3.3. Des dons en hausse, mais très en deçà des prévisions

Les dons mobilisés se sont élevés à environ 31,2 milliards de gourdes en 2024-2025, contre 26,0 milliards de gourdes l'exercice précédent, soit une progression de 20,0 %. Il s'agit de la plus forte croissance annuelle enregistrée depuis 2020-2021, et du niveau de dons le plus élevé observé au cours des six derniers exercices.

Emmanuel Lucifora

Replacée dans une perspective pluriannuelle, cette progression confirme la reprise d'une tendance haussière, après une période marquée par une volatilité prononcée : à une progression de 31,0 % en 2020-2021 (22,8 milliards de gourdes, après 17,4 milliards en 2019-2020) et de 10,1 % en 2021-2022 (25,1 milliards) a succédé une contraction de 8,4 % en 2022-2023 (23,0 milliards), avant que les dons ne renouent avec la croissance en 2023-2024 (+13,2 %, 26,0 milliards) puis en 2024-2025 (+20,0 %, 31,2 milliards). Cette alternance de hausses et de baisses successives illustre la forte volatilité structurelle des flux de dons extérieurs reçus par Haïti, largement tributaires du contexte politique, sécuritaire et de la confiance des partenaires techniques et financiers.

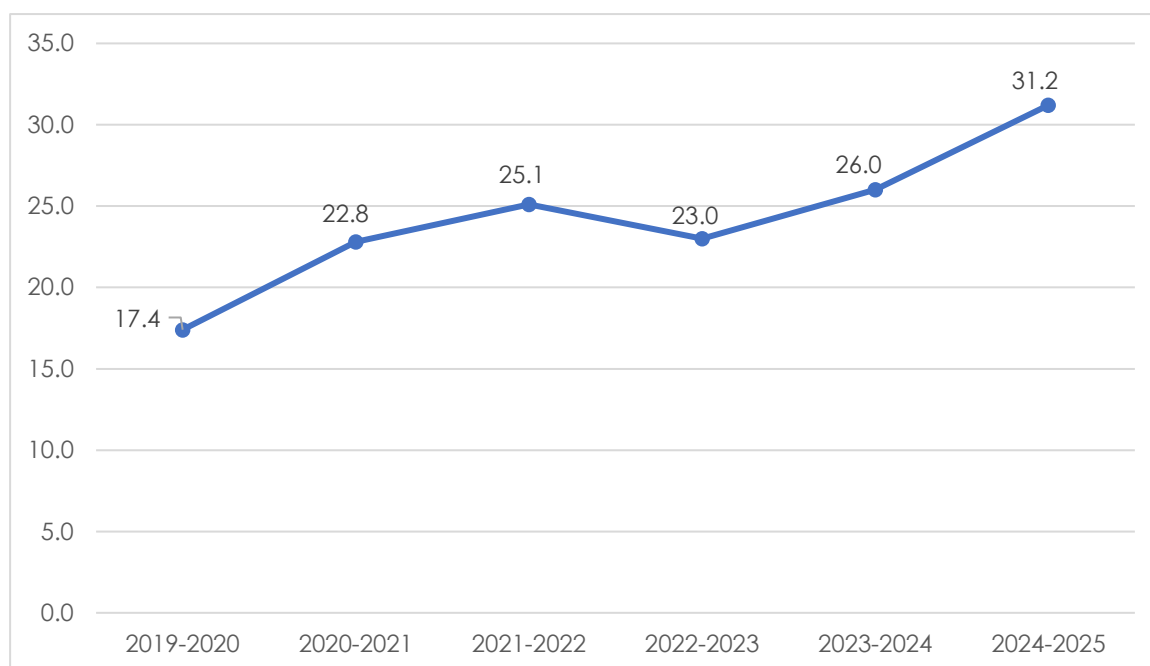
Cette augmentation n'a cependant pas permis d'atteindre les prévisions établies dans le budget. Les dons destinés aux projets se sont établis à environ 31,1 milliards de gourdes, pour des prévisions de 65,2 milliards, soit un taux de réalisation de 47,7 %. Bien qu'en nette amélioration par rapport au taux de 39,3 % enregistré en 2023-2024, ce niveau de réalisation demeure inférieur à la moitié des montants budgétisés, confirmant la persistance d'un écart substantiel entre les prévisions et les décaissements effectifs des partenaires extérieurs.

Les dons en appui budgétaire global, quant à eux, se sont chiffrés à seulement 62,7 millions de gourdes en 2024-2025, contre une prévision de 2,8 milliards, soit un taux de réalisation marginal de 2,3 %. Cette quasi-absence d'appui budgétaire direct – une catégorie de financement qui, à l'inverse, avait dépassé les attentes du Gouvernement en 2023-2024 (0,1 milliard réalisé contre aucune prévision) – confirmerait la préférence des bailleurs pour des financements fléchés vers des projets spécifiques, plutôt que d'appuis directs au Trésor public.

Dans l'ensemble, bien que les dons aient enregistré, pour la deuxième année consécutive, une croissance appréciable, leur dynamique met en évidence la volatilité des flux extérieurs ainsi que la persistance d'écarts substantiels entre les estimations inscrites au budget et les ressources effectivement mobilisées.

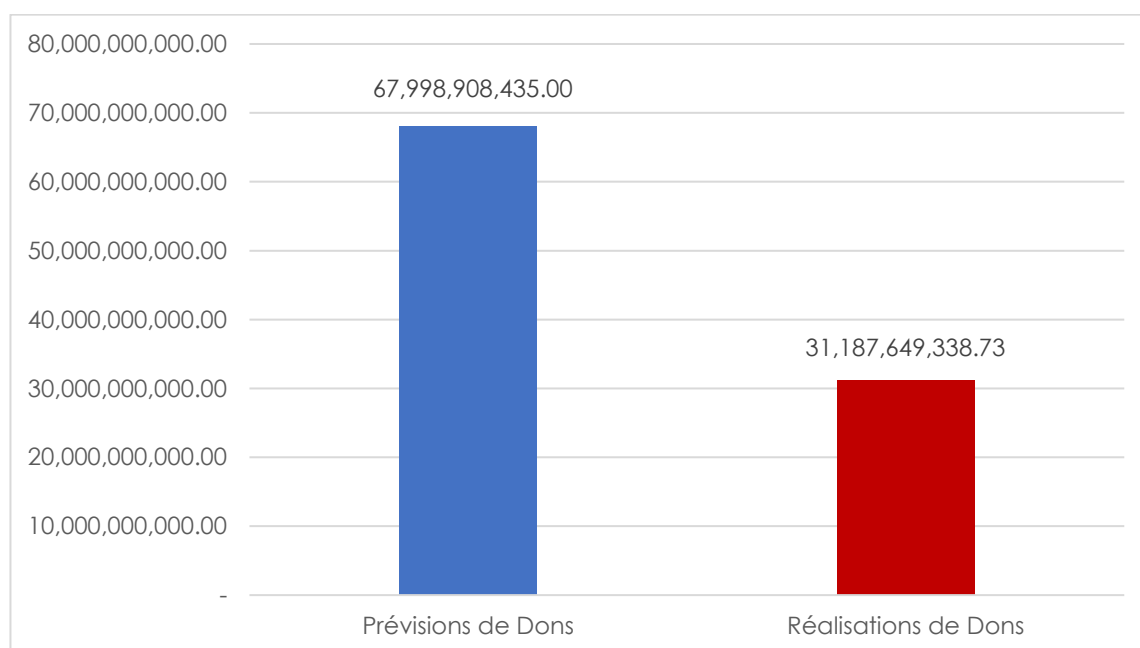


Figure 9 : Évolution des dons reçus (en milliards de gourdes)



Source : Compte Général de l'Administration Centrale de l'État, exercices 2020-2021 à 2024-2025

Figure 10 : Prévisions versus Réalisations de Dons en 2024-2025



Source : Compte Général de l'Administration Centrale de l'État 2024-2025

2.3.4. Un financement externe quasiment inexistant

Contrairement à l'exercice précédent, au cours duquel les tirages sur emprunt avaient constitué la principale source de financement extraordinaire du budget (taux de réalisation de 99,5 %), aucun tirage sur emprunt externe n'a été réalisé en 2024-2025 au titre des ressources de financement inscrites au budget. En effet, sur les 5,7 milliards de gourdes prévues à ce titre, le taux de réalisation s'établit à 0,0 %.

Un montant d'environ 1,9 million de gourdes d'emprunts externes a néanmoins été mobilisé au cours de l'exercice, au titre du financement de programmes et projets. Ce montant demeure toutefois négligeable, tant au regard des 5,7 milliards de gourdes prévues en tirages sur emprunt qu'au regard de l'ensemble des ressources de financement prévues de l'exercice (37,9 milliards de gourdes).

Cette absence quasi totale de mobilisation du financement externe constitue un renversement notable par rapport à la structure de financement observée l'exercice précédent, pour lequel 9,1 milliards de gourdes avaient été mobilisées sous cette rubrique, soit un taux de réalisation de 99,5 %.

À l'inverse, le financement interne a constitué l'essentiel des ressources de financement mobilisées durant l'exercice, avec des réalisations atteignant 24,97 milliards de gourdes sur un total de financement de 37,92 milliards de gourdes prévues, soit un taux de réalisation global de 65,9 %.

Tableau 9 : Ressources de financement du budget en 2024-2025

TYPES DE FINANCEMENT	PRÉVISIONS (HTG)	RÉALISATIONS (HTG)	TAUX DE RÉALISATION
Total des ressources de financement	37 916 891 565,0	24 974 175 132,0	65,9 %
Tirages sur emprunt	5 662 610 840,0	0,0	0,0 %
Bons du Trésor	25 034 280 725,0	22 857 617 808,9	91,3 %
Autres financements internes	7 220 000 000,0	2 116 557 323,1	29,3 %

Source : Compte Général de l'Administration Centrale de l'État - Exercice fiscal 2024-2025



2.3.5. Une mobilisation du financement axée presque exclusivement sur les ressources internes

En 2024-2025, les ressources de financement effectivement mobilisées se sont élevées à près de 25,0 milliards de gourdes. Elles provenaient exclusivement de sources internes, aucun tirage sur emprunt externe n'ayant été enregistré. Rapporté aux 32,3 milliards de gourdes de financement interne prévues, le montant mobilisé correspond à un taux de réalisation de 77,4 %.

Cette mobilisation a reposé principalement sur les Bons du Trésor, qui ont généré 22,9 milliards de gourdes sur des prévisions de 25,0 milliards, soit un taux de réalisation de 91,3 %. Ils représentent ainsi plus de 91 % du financement effectivement mobilisé au cours de l'exercice. Les autres financements internes des projets ont, pour leur part, atteint seulement 2,1 milliards de gourdes sur les 7,2 milliards de gourdes prévues, soit un taux de réalisation de 29,3 %. Ce dernier taux demeure faible, malgré une amélioration par rapport à la performance de 8,4 % enregistrée en 2023-2024.

La structure du financement s'est ainsi sensiblement modifiée par rapport à l'exercice précédent : alors que le financement mobilisé en 2023-2024 provenait principalement des tirages sur emprunts externes, celui de 2024-2025 a reposé presque exclusivement sur le financement intérieur et, plus particulièrement, sur les Bons du Trésor. Cette évolution mérite une attention particulière si elle devait se prolonger. Un recours accru de l'État au financement sur le marché intérieur peut, selon les conditions de liquidité et de financement de l'économie, exercer une pression sur les taux d'intérêt et réduire les ressources financières disponibles pour le secteur privé, faisant ainsi apparaître un risque d'effet d'éviction.

Tableau 10 : Ressources de financement du budget en 2024-2025

TYPE DE FINANCEMENT	PRÉVISIONS (HTG)	RÉALISATIONS (HTG)	TAUX DE RÉALISATION
Total des ressources de financement	37 916 891 565	24 974 175 132	65,9 %
Tirages sur emprunt	5 662 610 840	0	0,0 %
Bons du Trésor	25 034 280 725	22 857 617 809	91,3 %
Autres financements internes	7 220 000 000	2 116 557 323	29,3 %

Source : Compte Général de l'Administration Centrale de l'État 2024-2025

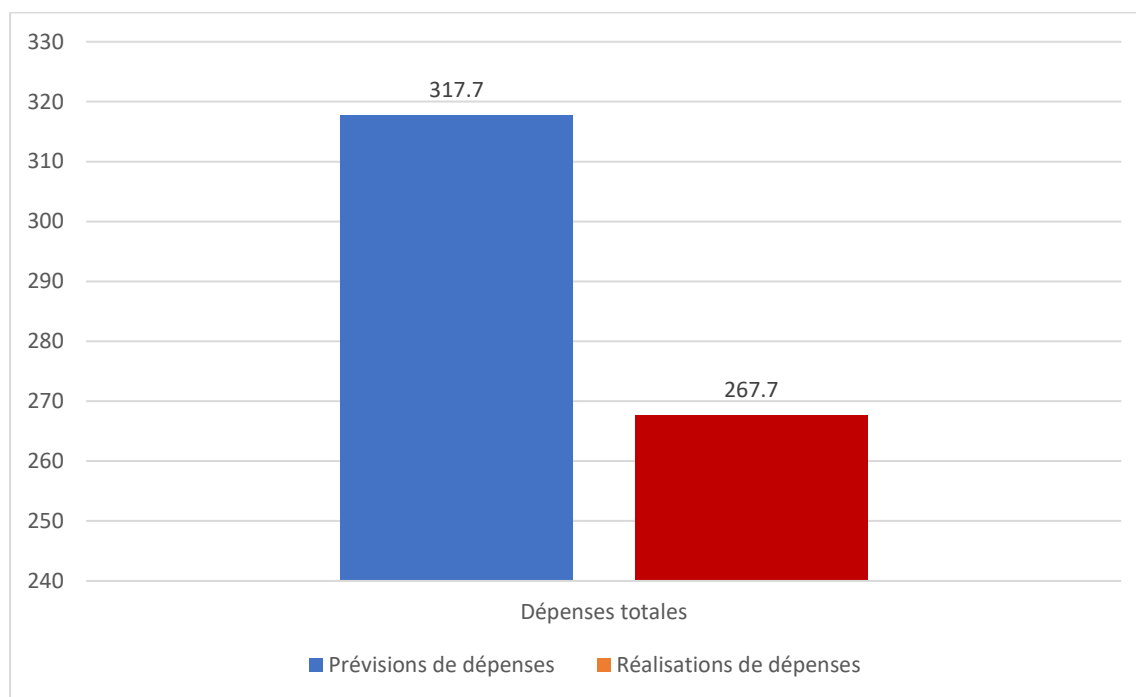


2.4. EXÉCUTION DES DÉPENSES PUBLIQUES

2.4.1. Une exécution globale des dépenses inférieure aux prévisions établies

Au terme de l'exercice 2024-2025, les dépenses publiques exécutées se sont élevées à environ 267,7 milliards de gourdes, contre des prévisions de l'ordre de 317,7 milliards de gourdes inscrites dans le second budget rectificatif, soit un taux global d'exécution de 84,3 %. L'écart entre les prévisions et les réalisations s'établit ainsi à environ 50,0 milliards de gourdes, correspondant à 15,7 % des crédits prévus qui n'ont pas été exécutés au cours de l'exercice.

Figure 11 : Prévisions versus exécution des dépenses publiques en 2024-2025

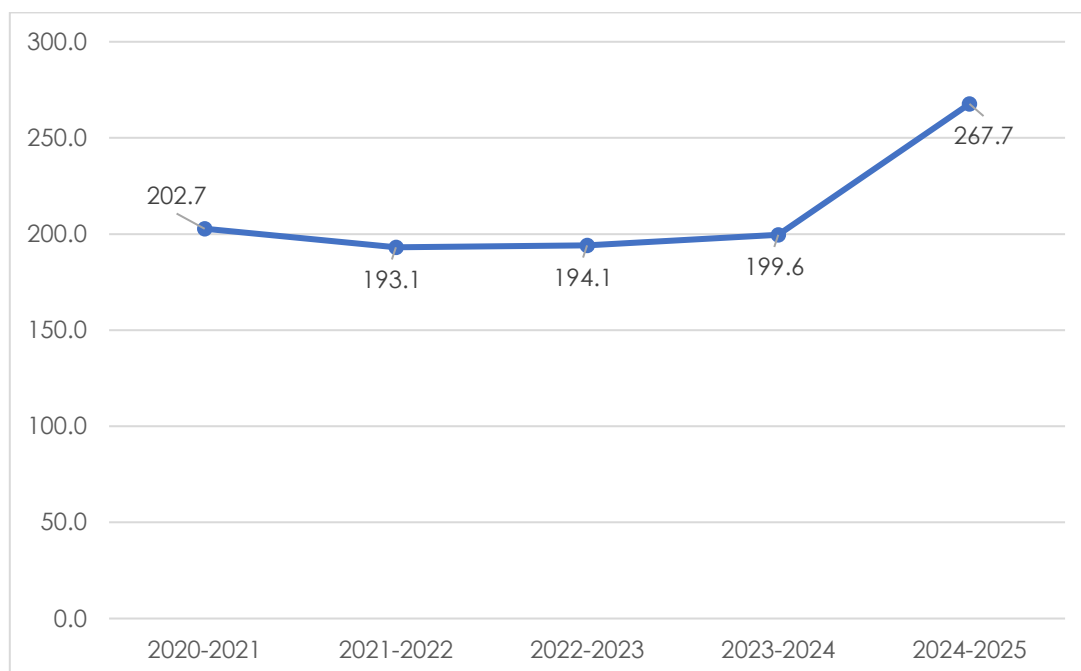


Source : Compte Général de l'Administration Centrale de l'État 2024-2025

Par rapport à l'exercice précédent, le taux global d'exécution s'est amélioré. En effet, en 2023-2024, 78,3 % des dépenses prévues avaient été exécutées, soit 199,6 milliards de gourdes sur une enveloppe de 254,8 milliards. En valeur nominale, les dépenses exécutées ont ainsi progressé de 34,1 % entre les deux exercices, soit un rythme près de deux fois supérieur à celui des ressources mobilisées sur la même période (19,0 %).

Cette progression doit toutefois être interprétée avec prudence dans un contexte d'inflation élevée. Elle traduit une augmentation importante des dépenses en valeur nominale, sans correspondre nécessairement à une progression équivalente du volume réel de biens, de services et d'investissements financés par l'État.

Figure 12 : Évolution des dépenses publiques exécutées en valeur nominale (en milliards de gourdes)



Source : Compte Général de l'Administration Centrale de l'État, exercices 2020-2021 à 2024-2025

Sur les cinq derniers exercices, les dépenses publiques exécutées avaient affiché une relative stabilité, évoluant dans une fourchette comprise entre 193,1 et 202,7 milliards de gourdes de 2020-2021 à 2023-2024, avec de faibles variations d'un exercice à l'autre (-4,7 % en 2021-2022, +0,5 % en 2022-2023, +2,8 % en 2023-2024). L'exercice 2024-2025 rompt nettement avec cette relative stagnation : avec une progression de 34,1 % en une seule année, les dépenses exécutées atteignent 267,7 milliards de gourdes, soit un niveau supérieur de 32 % à la moyenne des quatre exercices précédents.

2.4.2. Une exécution des dépenses de fonctionnement supérieure à celle des programmes et projets

En 2024-2025, l'exécution des dépenses publiques a de nouveau été marquée par un déséquilibre net entre les dépenses de fonctionnement et les dépenses de programmes et projets, ces dernières demeurant la principale variable d'ajustement en cas de tension sur les ressources disponibles.

Les dépenses de fonctionnement ont été exécutées à hauteur de 215,6 milliards de gourdes, contre 206,6 milliards de gourdes prévues, soit un taux d'exécution de 104,4 %, c'est-à-dire un dépassement des crédits initialement autorisés. À l'inverse, les dépenses de programmes et projets n'ont été exécutées qu'à hauteur de 52,0 milliards de gourdes sur les 111,1 milliards de gourdes prévues, soit un taux d'exécution de seulement 46,8 %.

Cet écart de plus de 57 points de pourcentage entre les deux taux d'exécution s'est traduit par une modification substantielle du poids relatif de chaque catégorie dans les dépenses effectivement exécutées, par rapport à ce qui avait été initialement prévu. Alors que les dépenses de fonctionnement représentaient 65,0 % des prévisions budgétaires, elles ont, dans les faits, absorbé 80,6 % des dépenses exécutées. Les dépenses de programmes et projets, à l'inverse, prévues à hauteur de 35,0 % du budget, n'ont finalement représenté que 19,4 % des dépenses effectivement décaissées.

Ce déséquilibre n'est pas propre à l'exercice 2024-2025 ; il confirme une tendance déjà relevée dans le RSFPEDP XI où les dépenses courantes avaient été exécutées à hauteur de 97,1 %, contre seulement 43,3 % pour les programmes et projets. La persistance, voire l'aggravation de cet écart en 2024-2025 illustre une difficulté structurelle de l'État haïtien à transformer les crédits d'investissement en dépenses effectives, alors même que les dépenses de fonctionnement, plus rigides par nature, dépassent constamment les autorisations budgétaires initiales.

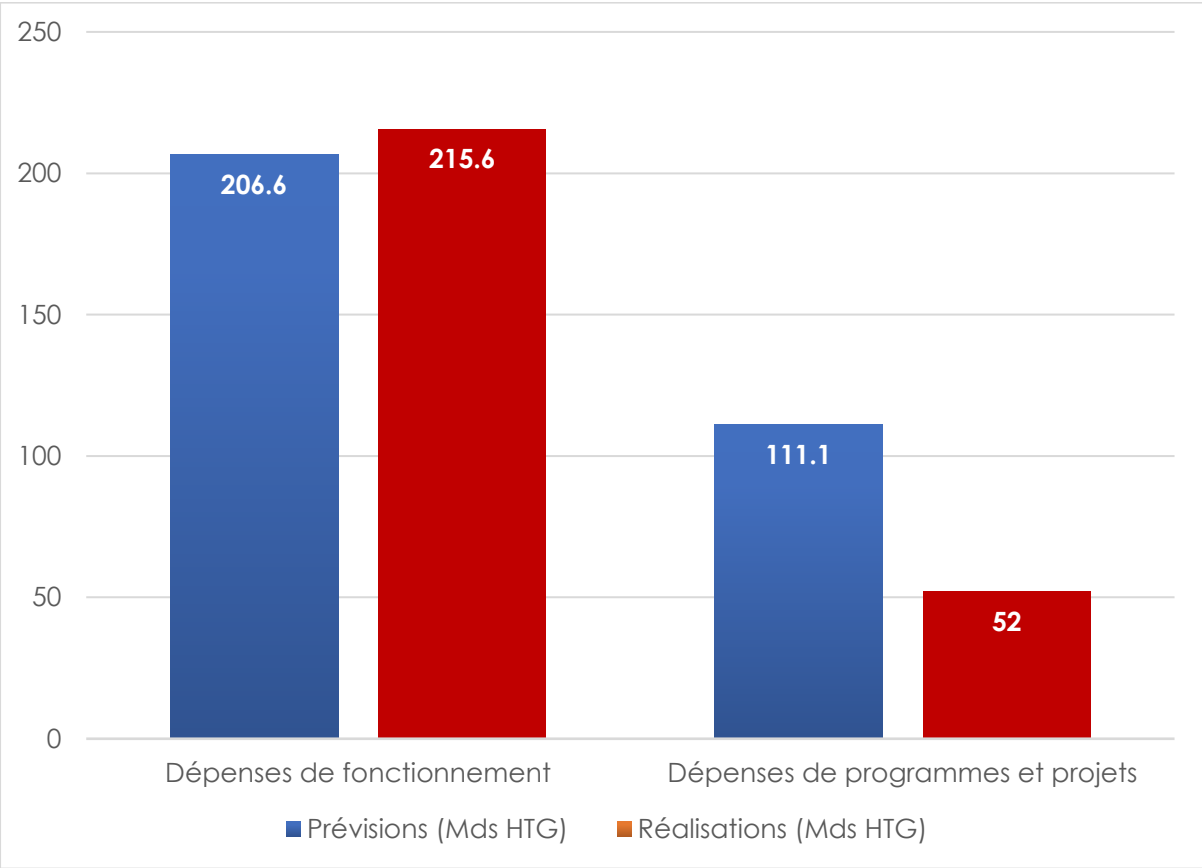


Tableau 11 : Exécution des dépenses de fonctionnement et de programmes/projets en milliards de gourdes 2024-2025

CATÉGORIE DE DÉPENSE	PRÉVISIONS	RÉALISATIONS	TAUX D'EXÉCUTION
Dépenses de fonctionnement	206,6	215,6	104,4 %
Dépenses de programmes et projets	111,1	52,0	46,8 %
TOTAL	317,7	267,7	84,3 %

Source : Compte Général de l'Administration Centrale de l'État 2024-2025

Figure 13 : Prévisions vs réalisations par catégorie de dépense en milliards de gourdes



Source : Compte Général de l'Administration Centrale de l'État 2024-2025

2.4.3. Une exécution des dépenses de fonctionnement tirée par le service de la dette

L'analyse des composantes des dépenses de fonctionnement révèle une situation contrastée, où le dépassement global observé (104,4 % d'exécution)

ne traduit pas un dépassement généralisé, mais résulte presque exclusivement de la composante amortissement de la dette publique.

Les dépenses courantes, qui constituent la composante la plus importante des dépenses de fonctionnement, ont été exécutées à hauteur de 172,4 milliards de gourdes, contre 185,6 milliards de gourdes prévues, soit un taux d'exécution de 92,9 %, c'est-à-dire une sous-exécution de 13,2 milliards de gourdes. Ce taux marque un léger recul par rapport à celui de 2023-2024 (99,5 %), même si le montant exécuté a progressé significativement en valeur nominale, passant de 140,3 milliards à 172,4 milliards de gourdes, soit une hausse de 22,9 %.

Les dépenses d'immobilisation, quant à elles, ont été exécutées à hauteur de 4,0 milliards de gourdes sur les 4,2 milliards de gourdes prévues, soit un taux de 93,7 %, en nette amélioration par rapport au taux de 52,7 % enregistré en 2023-2024. En valeur nominale, les dépenses d'immobilisation exécutées ont plus que doublé d'un exercice à l'autre, passant de 1,5 milliard à 4,0 milliards de gourdes.

L'amortissement de la dette publique, en revanche, a été exécuté à hauteur de 39,3 milliards de gourdes, contre seulement 16,8 milliards de gourdes prévues, soit un taux d'exécution de 234,4 %, plus du double des crédits initialement autorisés à ce titre. Ce résultat contraste fortement avec celui de l'exercice précédent, au cours duquel l'amortissement de la dette avait été sous-exécuté, à hauteur de 87,4 % des prévisions (19,1 milliards de gourdes réalisées). En valeur nominale, le service de la dette exécuté a plus que doublé entre les deux exercices, passant de 19,1 milliards à 39,3 milliards de gourdes, soit une progression de 105,5 %, très largement supérieure à celle de l'ensemble des autres catégories de dépenses.

En somme, le dépassement net des dépenses de fonctionnement en 2024-2025 (9,1 milliards de gourdes au-delà des prévisions) est intégralement imputable au service de la dette. En effet, si l'amortissement de la dette avait été exécuté strictement au niveau prévu (16,8 milliards de gourdes), les dépenses de fonctionnement auraient plutôt affiché une sous-exécution



d'environ 13,5 milliards de gourdes, cohérente avec la légère sous-exécution observée sur les dépenses courantes et les dépenses d'immobilisation prises isolément. Le dépassement des dépenses de fonctionnement ne traduit donc pas une surexécution généralisée, mais résulte exclusivement de l'ampleur du service de la dette effectivement payé au cours de l'exercice. Le renversement du taux d'exécution de l'amortissement de la dette, d'une sous-exécution de 87,4 % en 2023-2024 à une surexécution de 234,4 % en 2024-2025, constitue le fait le plus marquant de cette sous-partie.

Tableau 12 : Composition de l'exécution des dépenses de fonctionnement en 2024-2025 (en milliards de gourdes)

COMPOSANTE	PRÉVISIONS	RÉALISATIONS	TAUX D'EXÉCUTION
Dépenses courantes	185,6	172,4	92,9 %
Dépenses d'immobilisation	4,2	4,0	93,7 %
Amortissement de la dette	16,8	39,3	234,4 %
TOTAL FONCTIONNEMENT	206,6	215,6	104,4 %

Source : Compte Général de l'Administration Centrale de l'État 2024-2025

2.4.4. Une sous-exécution persistante des dépenses de programmes et projets

Malgré une légère amélioration par rapport à l'exercice 2023-2024 les dépenses de programmes et projets sont demeurées, en 2024-2025, la catégorie de dépenses la moins bien exécutée.

En effet, sur les 111,1 milliards de gourdes prévues, seulement 52,0 milliards de gourdes ont été effectivement décaissées, soit un taux d'exécution de 46,8 %, en progression de 3,5 points de pourcentage par rapport au taux de 43,3 % enregistré en 2023-2024. En valeur nominale, les dépenses de programmes et projets exécutées ont néanmoins progressé de 34,9 %, passant de 38,6 milliards à 52,0 milliards de gourdes.

Cette évolution globale masque toutefois des trajectoires très différenciées selon la source de financement. Le financement interne des programmes et projets (contrepartie locale) a connu une nette amélioration, avec un taux



d'exécution de 52,0 % en 2024-2025, contre seulement 26,1 % l'exercice précédent, soit un gain de près de 26 points de pourcentage. En valeur nominale, les décaissements sur financement interne ont été multipliés par près de six, passant de 3,6 milliards à 20,9 milliards de gourdes.

Le financement externe des programmes et projets (dons et emprunts), à l'inverse, a connu une exécution en léger recul, avec un taux de 43,9 % en 2024-2025, contre 46,5 % en 2023-2024. En valeur nominale, les décaissements sur financement externe ont diminué de 10,9 %, passant de 35,0 milliards à 31,1 milliards de gourdes.

Dans l'ensemble, la persistance d'un taux d'exécution inférieur à 50 % pour les dépenses de programmes et projets confirme la difficulté structurelle qu'éprouve l'État haïtien à transformer les crédits d'investissement en dépenses effectives. Cette sous-exécution chronique limite d'autant l'effet potentiel du budget sur la relance de l'activité économique, la création d'emplois et l'amélioration des services publics, dans un contexte où l'économie nationale a de nouveau connu une septième année consécutive de récession.

Tableau 13 : Exécution des dépenses de programmes et projets en 2024-2025 (en milliard de gourdes)

COMPOSANTE	PRÉVISIONS	RÉALISATIONS	TAUX D'EXÉCUTION
Financement interne (contrepartie locale)	40,2	20,9	52,0 %
Financement externe (dons et emprunts)	70,9	31,1	43,9 %
TOTAL PROGRAMMES ET PROJETS	111,1	52,0	46,8 %

Source : Compte Général de l'Administration Centrale de l'État 2024-2025

2.4.5. Une exécution des dépenses de programmes et projets fortement différenciée selon les secteurs

L'examen de la répartition sectorielle des dépenses d'investissement, telle qu'établie par le Compte Général de l'Administration Centrale de l'État (CGACE), révèle une exécution très inégale selon les secteurs, avec des écarts



considérables entre le secteur le mieux exécuté et celui affichant les résultats les plus faibles.

Le secteur économique, qui regroupe notamment le ministère de la Planification et de la Coopération externe (MPCE), le ministère de l'Économie et des Finances (MEF), le ministère de l'Agriculture, des Ressources Naturelles et du Développement Rural (MARNDR), le ministère des Travaux publics, Transports et Communications (MTPTC), le ministère du Commerce et de l'Industrie (MCI), le ministère de l'Environnement (MDE) et le ministère du Tourisme (MDT), a enregistré le taux d'exécution le plus élevé, avec 65,3 % des 49,2 milliards de gourdes prévues effectivement décaissées (32,1 milliards de gourdes).

Le secteur socio-culturel, regroupant le ministère de l'Éducation nationale et de la Formation professionnelle (MENFP), le ministère des Affaires sociales et du Travail (MAST), le ministère de la Santé publique et de la Population (MSPP), le ministère à la Condition féminine et aux Droits des Femmes (MCFDF), le ministère de la Jeunesse, des Sports et de l'Action civique (MJSAC), le ministère de la Culture et de la Communication (MCC) ainsi que le secteur des Cultes du MAEC, a été exécuté à hauteur de 31,2 %, soit 12,5 milliards de gourdes sur 40,1 milliards prévues.

Le secteur politique, en revanche, affiche le taux d'exécution le plus faible parmi les trois grands secteurs, avec seulement 19,4 % des 21,9 milliards de gourdes prévues effectivement décaissées (4,2 milliards de gourdes). Ce secteur regroupe notamment le ministère de la Justice et de la Sécurité publique (MJSP), le ministère de la Défense nationale (MD), le ministère de l'Intérieur et des Collectivités territoriales (MICT), le ministère des Affaires étrangères et des Cultes (MAEC), le ministère des Haïtiens vivant à l'étranger (MHAVE), ainsi que le Bureau du Premier Ministre.

Le résultat observé au niveau du secteur politique mérite une attention particulière de la part de la Cour. En effet, le renforcement de la sécurité constituait la toute première priorité affichée dans la lettre de cadrage du

budget 2024-2025, ainsi que dans le premier des cinq Grands Chantiers de l'Accord politique du 3 avril 2024. Or, le secteur politique, qui regroupe notamment les crédits d'investissement du ministère de la Justice et de la Sécurité publique et du ministère de la Défense nationale, affiche paradoxalement le taux d'exécution le plus faible des trois grands secteurs, et le pouvoir judiciaire n'a enregistré aucun décaissement d'investissement au cours de l'exercice. Ce constat suggère un écart entre les priorités affichées au moment de l'élaboration du budget et leur traduction effective dans l'exécution des dépenses d'investissement, une question qui pourra être approfondie dans le chapitre consacré à l'efficacité des dépenses publiques.

Tableau 14 : Exécution des dépenses de programmes et projets par secteur en 2024-2025

SECTEUR	PRÉVISIONS (HTG)	DÉCAISSEMENTS (HTG)	TAUX D'EXÉCUTION
Secteur économique	49 154 102 413	32 068 885 159	65,3 %
Secteur socio-culturel	40 068 105 525	12 503 230 145	31,2 %
Secteur politique	21 863 742 062	4 243 177 550	19,4 %
Pouvoir judiciaire	34 600 000	0	0,0 %
Pouvoir législatif	0	0	—
Institutions indépendantes	0	64 989 798	—
Autres programmes financés par l'extérieur	0	3 161 161 998	—
TOTAL	111 120 550 000	52 041 444 650	46,8 %

Source : Compte Général de l'Administration Centrale de l'État 2024-2025

2.5. RÉSULTATS BUDGÉTAIRES DE L'EXERCICE

2.5.1. Un déficit budgétaire en 2024-2025, après trois exercices consécutifs de surplus

L'exercice 2024-2025 s'est soldé par un déficit budgétaire de 22,6 milliards de gourdes. Les dépenses exécutées, établies à 267,7 milliards de gourdes, ont excédé les ressources effectivement mobilisées, qui se sont élevées à 245,1 milliards de gourdes.



Ce résultat marque une rupture avec les trois exercices précédents, qui s'étaient successivement soldés par des surplus de 2,0 milliards de gourdes en 2021-2022, 10,0 milliards en 2022-2023 et 6,4 milliards en 2023-2024. Il constitue par ailleurs le déficit le plus important enregistré depuis celui de 55,6 milliards de gourdes en 2020-2021.

Tableau 15 : Évolution du solde budgétaire de 2018-2019 à 2024-2025 (en milliards de gourdes)

EXERCICE	RESSOURCES	DÉPENSES	RÉSULTAT
2018-2019	121,7	125,8	-4,1
2019-2020	171,3	178,1	-6,8
2020-2021	147,1	202,7	-55,6
2021-2022	195,1	193,1	+2,0
2022-2023	204,0	194,1	+10,0
2023-2024	206,0	199,6	+6,4
2024-2025	245,1	267,7	-22,6

Source : Comptes Généraux de l'Administration Centrale de l'État, exercices 2018-2019 à 2024-2025

2.5.2. Un déficit résultant d'écarts importants entre les prévisions et les réalisations budgétaires

Le Compte Général fait état de dépassements pour plusieurs postes et institutions. Les dépenses relatives à la dette publique ont atteint 39,4 milliards de gourdes pour 18,0 milliards de crédits alloués, soit un dépassement de 21,4 milliards. Des dépassements ont également été enregistrés au niveau du Ministère de l'Économie et des Finances, à hauteur de 8,0 milliards de gourdes, du Ministère du Commerce et de l'Industrie, pour 1,5 milliard, des subventions au secteur de l'énergie, pour 1,4 milliard, ainsi que des interventions publiques, pour 0,7 milliard. Le dépassement relatif à la dette publique constitue ainsi, en valeur, le plus important de ceux relevés dans le Compte Général.

Parallèlement, d'importantes sous-exécutions ont été enregistrées sur d'autres catégories de dépenses. Les dépenses de programmes et projets se sont établies à 52,0 milliards de gourdes sur 111,1 milliards prévus, soit un taux d'exécution de seulement 46,8 % et un écart de près de 59,1 milliards de



gourdes par rapport aux prévisions. À l'inverse, les dépenses de fonctionnement ont atteint 215,6 milliards de gourdes, sous l'effet notamment du niveau élevé des dépenses enregistrées au titre de la rubrique budgétaire relative à l'amortissement de la dette publique.

L'exercice 2024-2025 présente ainsi une configuration budgétaire contrastée. D'une part, les ressources mobilisées sont demeurées inférieures aux prévisions, d'autre part, plusieurs postes et institutions ont enregistré des dépenses supérieures aux crédits qui leur étaient alloués, le dépassement relatif à la dette publique étant le plus important. Dans ces conditions, la Cour estime que le déficit budgétaire de 22,6 milliards de gourdes résulte des écarts, à la hausse comme à la baisse, enregistrés entre les prévisions et les réalisations, tant au niveau des ressources que des dépenses.



DEUXIÈME PARTIE

Analyse D'indicateurs Économiques Et Financiers De L'exercice Fiscal 2024-2025



I. MISE AU POINT SUR LES PRINCIPAUX INDICATEURS ÉCONOMIQUES ET FINANCIERS EN 2024-2025

1.1. LE PIB : UN INDICATEUR CLÉ TOUJOURS EN DÉTÉRIORATION

Dans la lettre de cadrage budgétaire publiée au début de l'exercice fiscal 2024-2025, le Gouvernement anticipait une croissance du produit intérieur brut (PIB) de 1,0 %, ce qui aurait permis au pays d'interrompre une séquence de six années consécutives de contraction économique. Cependant, l'activité économique a de nouveau suivi une trajectoire opposée à celle anticipée : le produit intérieur brut a reculé de 2,7 % en 2024-2025, portant à sept le nombre d'années consécutives de croissance négative.

Bien que la contraction de 2024-2025 demeure préoccupante, elle marque néanmoins une atténuation notable par rapport à celle de 2023-2024 (-4,2 %), qui reste la période la plus difficile des sept dernières années sur le plan de la croissance, dépassant même celle de 2019-2020 (-3,3 %), lorsque Haïti subissait simultanément les effets de la crise sanitaire mondiale liée à la pandémie de Covid-19 et des perturbations internes.

Selon les Comptes économiques 2025 de l'Institut Haïtien de Statistique et d'Informatique (IHSI), les facteurs à l'origine de cette septième année consécutive de contraction ne diffèrent pas fondamentalement de ceux des exercices précédents. En effet, au-delà des contraintes structurelles chroniques qui caractérisent l'économie haïtienne, c'est surtout la crise sécuritaire et les goulots d'étranglement qu'elle engendre qui continuent de freiner la relance de l'activité.

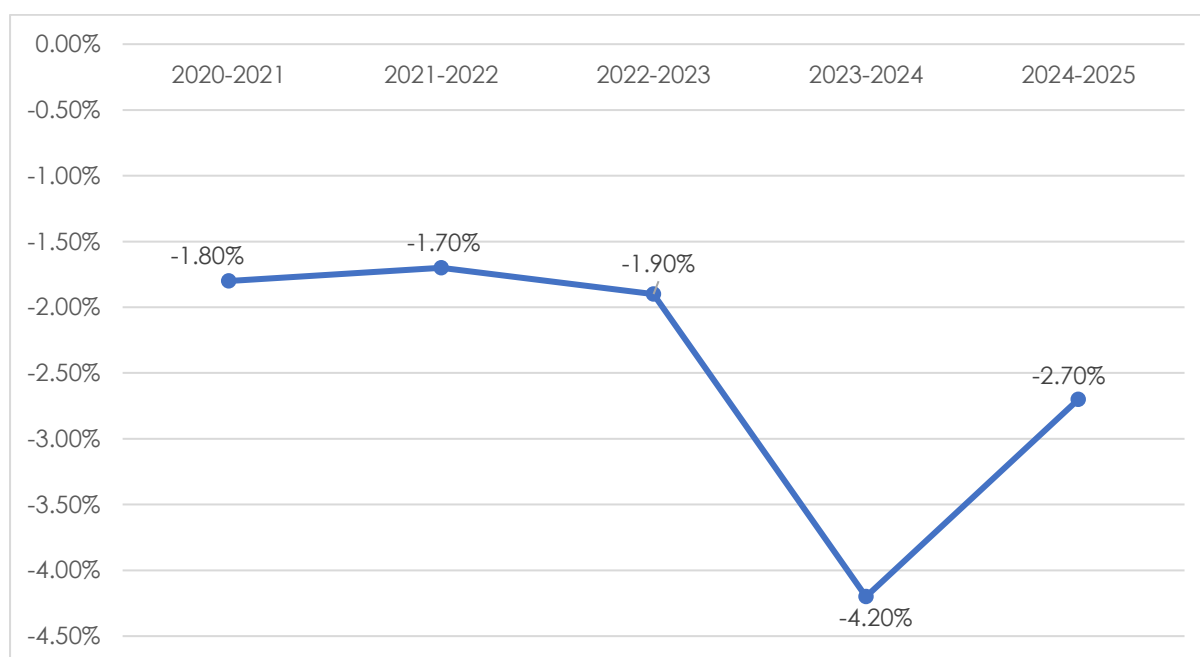
L'IHSI relève en particulier le rançonnement des transporteurs sur les axes stratégiques, le blocage des routes nationales empêchant la libre circulation des biens et des personnes, ainsi que la paralysie des principaux marchés publics de Port-au-Prince, autant de facteurs qui ont considérablement restreint, en 2024-2025, les marges de manœuvre des agents économiques,



tant du secteur formel qu'informel. À ces obstacles se sont ajoutés des chocs logistiques majeurs, notamment la suspension, depuis novembre 2024, des vols internationaux de passagers à l'Aéroport International Toussaint Louverture, ainsi que le ralentissement marqué des activités au Port international de Port-au-Prince au cours du même exercice.

Ce recul du PIB haïtien met en évidence la fragilité structurelle de l'économie haïtienne. Il souligne l'urgence de restaurer la sécurité, de renforcer les infrastructures stratégiques et de stabiliser l'environnement macroéconomique afin de créer les conditions minimales d'un redressement durable et d'un retour à une croissance positive.

Figure 14 : Évolution du taux de croissance du PIB de 2020-2021 à 2024-2025



Source : IHSI, Les Comptes Économiques 2025

1.2. LES INVESTISSEMENTS DIRECTS ÉTRANGERS POURSUIVENT LEUR REPLI

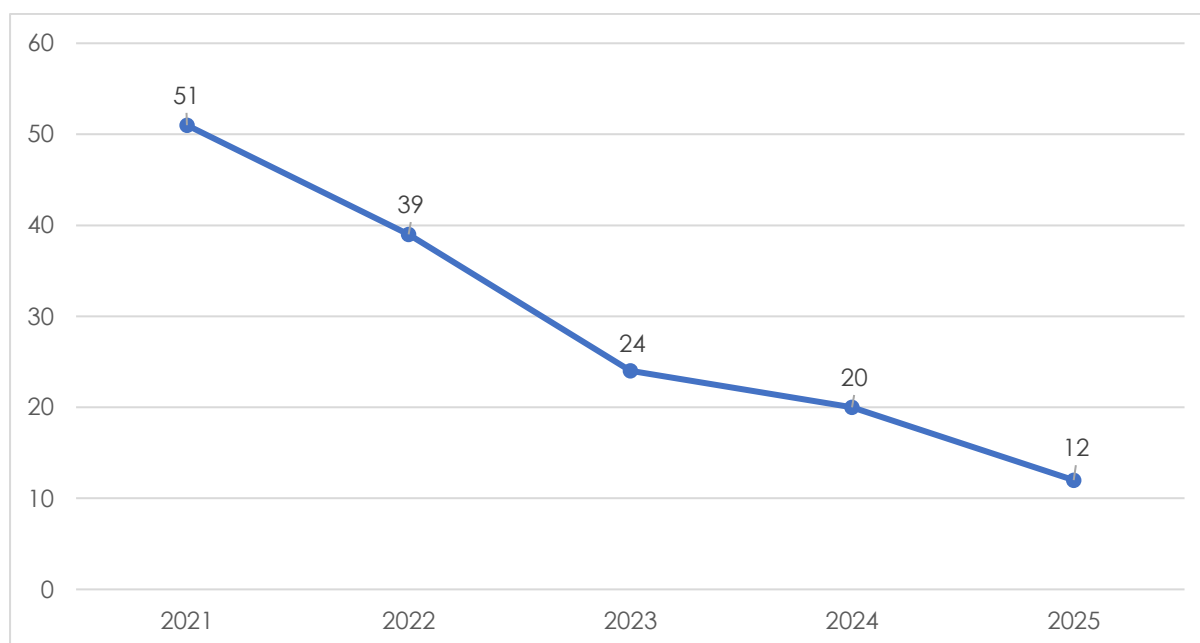
Selon les données de la Conférence des Nations Unies sur le Commerce et le Développement (CNUCED) publiées dans le World Investment Report 2026, les entrées d'investissements directs étrangers (IDE) en Haïti ont poursuivi leur trajectoire baissière en 2025. Elles sont passées de 20,0 millions de dollars

américains en 2024 à 12,0 millions en 2025, soit une contraction d'environ 40 %. Cette évolution prolonge le recul observé depuis 2021, année au cours de laquelle les flux s'établissaient encore à 51,0 millions de dollars. Elle contraste par ailleurs avec l'évolution mondiale des IDE, qui ont progressé de 6 % en 2025, pour atteindre la barre 1 600 milliards de dollars.

Sur l'ensemble de la période, les entrées d'IDE en Haïti ont ainsi diminué de près de 76,5 % entre 2021 et 2025. La baisse apparaît également continue : aucun des quatre derniers exercices ne fait ressortir un retournement de tendance. Dans un contexte où les IDE mondiaux ont renoué avec la croissance en 2025, cette évolution traduit une détérioration persistante de l'attractivité d'Haïti pour les investissements étrangers.

La persistance de l'insécurité, l'instabilité institutionnelle, les perturbations de l'activité économique et les contraintes pesant sur le fonctionnement des entreprises constituent autant de facteurs susceptibles de limiter les décisions d'investissement en Haïti. Dans ces conditions, une reprise durable des IDE demeure étroitement liée à l'amélioration de l'environnement sécuritaire, institutionnel et économique du pays.

Figure 15 : Évolution des flux d'IDE en Haïti de 2021 à 2025 (en millions de dollars américains)



Source: CNUCED, World Investment Report 2026

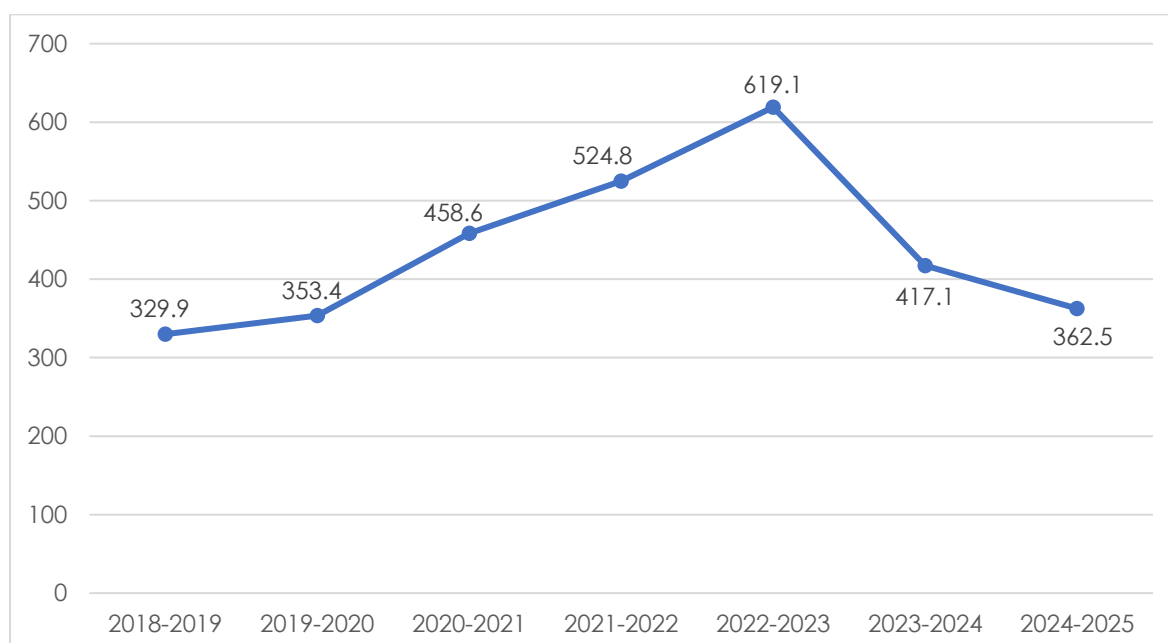
Emmanuel L. L. L.

1.3. LA DETTE PUBLIQUE POURSUIT SA BAISSÉ EN 2024-2025

L'encours de la dette publique a poursuivi sa diminution au cours de l'exercice fiscal 2024-2025, passant de 417,2 milliards de gourdes au 1er octobre 2024 à 362,5 milliards de gourdes au 30 septembre 2025, soit une baisse de 13,1 %. Il s'agit de la deuxième année consécutive de recul, après le repli significatif de 32,5 % enregistré en 2023-2024, qui résultait principalement de l'annulation de la dette *PetroCaribe* envers PDVSA.

Replacée dans une perspective pluriannuelle, cette évolution marque une rupture avec la tendance observée entre 2018-2019 et 2022-2023, période au cours de laquelle l'encours de la dette publique avait presque doublé, passant de 329,9 à 619,1 milliards de gourdes, sous l'effet conjugué de l'accumulation de créances de la BRH sur le Trésor et du recours croissant au financement externe. Les deux derniers exercices ont ainsi permis de ramener l'encours de la dette à un niveau inférieur à celui de 2020-2021, sans toutefois revenir à son niveau de 2018-2019.

Figure 16 : Évolution de l'encours de la dette publique de 2018-2019 à 2024-2025 (en milliards de gourdes)



Source : Comptes Généraux de l'Administration Centrale de l'État, exercices 2018-2019 à 2024-2025 ; DTD/DGCTP pour 2024-2025

La diminution observée en 2024-2025 provient principalement de la dette interne. Celle-ci est passée de 352,2 milliards à 300,2 milliards de gourdes, soit une contraction de 14,8 %. La baisse est essentiellement portée par les créances de la Banque de la République d'Haïti (BRH) sur le Trésor public, qui ont reculé de 293,2 milliards à 220,7 milliards de gourdes, soit 24,7 %. La dette externe a, pour sa part, diminué plus modérément, passant de 65,0 milliards à 62,2 milliards de gourdes, soit une baisse de 4,2 %.

Cette évolution est toutefois accompagnée d'une progression importante de l'encours des Bons du Trésor, qui est passé de 47,4 milliards à 72,3 milliards de gourdes, soit une hausse de 52,5 %. La diminution de l'endettement public s'accompagne donc d'une recomposition de sa composante interne : le poids des créances de la Banque centrale diminue, tandis que celui du financement par titres publics augmente sensiblement.

Tableau 16 : Encours de la dette publique au 1er octobre 2024 et au 30 septembre 2025 (en milliards de gourdes)

	01 OCTOBRE 2024	30 SEPTEMBRE 2025	VARIATION
Dette interne	352,2	300,2	-14,8 %
dont créances de la BRH	293,2	220,7	-24,7 %
dont Bons du Trésor	47,4	72,3	+52,5 %
Dette externe	65,0	62,2	-4,2 %
ENCOURS TOTAL	417,2	362,5	-13,1 %

Source : Direction de la Trésorerie et de la Dette (DTD) / DGCTP

Dans l'ensemble, selon la Cour des Comptes, la poursuite de la baisse de l'encours constitue une évolution favorable. Elle présente toutefois une nature différente de celle observée en 2023-2024 : alors que cette dernière résultait principalement d'une opération exceptionnelle d'annulation de dette, la contraction enregistrée en 2024-2025 est principalement associée à la diminution de l'endettement interne. L'analyse de cette évolution sera complétée, au niveau de la section suivante, par celle de la structure des créanciers et des risques qui lui sont associés.



1.4. LE PROFIL DE LA DETTE PUBLIQUE SE RECOMPOSE, AVEC UNE MOINDRE CONCENTRATION ENVERS LA BRH

Au 30 septembre 2025, la dette publique demeure largement dominée par les engagements envers les créanciers domestiques. La dette interne représente 82,8 % de l'encours total, contre 17,2 % pour la dette externe. Cette prédominance continue de limiter l'exposition directe de l'État au risque de change, comparativement à une structure davantage orientée vers l'endettement extérieur. En 2023-2024, la forte diminution de la dette externe avait déjà ramené sa part dans l'encours total à 15,6 %, contre 42,0 % un an auparavant.

La principale évolution de l'exercice concerne toutefois la composition de la dette interne. La BRH demeure le premier créancier de l'État, mais son poids dans l'encours total est passé de 70,3 % en 2023-2024 à 60,9 % en 2024-2025. Parallèlement, la part des Bons du Trésor a sensiblement augmenté, passant de 11,4 % à environ 19,9 % de la dette totale. Il en résulte une réduction de la concentration de la dette publique envers la BRH, accompagnée d'un recours accru au financement par titres sur le marché intérieur.

Tableau 17 : Évolution de la structure de la dette publique, 2023-2024 et 2024-2025

STRUCTURE DE LA DETTE PUBLIQUE	2023-2024	2024-2025
Part de la dette interne dans l'encours total	84,4 %	82,8 %
Part de la dette externe dans l'encours total	15,6 %	17,2 %
Part de la BRH dans l'encours total	70,3 %	60,9 %
Part des Bons du Trésor dans l'encours total	11,4 %	19,9 %

Source : Direction de la Trésorerie et de la Dette (DTD) / DGCTP

Cette recomposition présente un profil de risque différent. La réduction du poids des créances de la BRH atténue la forte concentration de la dette publique envers la Banque centrale, qui constituait l'une des principales vulnérabilités relevées lors des exercices précédents. La Cour avait

notamment souligné les risques qu'une exposition élevée de la BRH à la dette publique pouvait faire peser sur sa capacité à conduire sa politique monétaire et à préserver la stabilité financière.

En revanche, la progression rapide des Bons du Trésor appelle une attention particulière. Si elle contribue à diversifier les sources de financement de l'État, elle accroît également l'importance des conditions de financement sur le marché domestique, notamment en matière de taux d'intérêt, de maturité et de refinancement. En l'absence d'informations suffisamment détaillées sur ces caractéristiques, il demeure toutefois difficile d'apprécier pleinement l'évolution du risque associé à cette nouvelle structure.

Ainsi, le profil de la dette publique en 2024-2025 apparaît moins concentré envers la BRH, mais davantage orienté vers les Bons du Trésor. Cette recomposition constitue une évolution importante qui devra être suivie afin de déterminer si elle s'inscrit dans une diversification durable et maîtrisée du financement public.

1.5. LE FINANCEMENT MONÉTAIRE DEMEURE NUL, MAIS LA DETTE DÉTENUE PAR LA BRH RESTE ÉLEVÉE

Conformément à l'objectif de financement monétaire nul retenu dans le cadrage budgétaire et dans le cadre du *Staff-Monitored Program (SMP)* conclu avec le Fonds Monétaire International, aucun recours au financement monétaire n'a été enregistré au cours de l'exercice 2024-2025. Les créances nettes de la BRH sur l'État ont d'ailleurs diminué de 3,8 % sur l'exercice, traduisant l'absence de création de nouvelles avances nettes de la Banque centrale au profit du Trésor. Au quatrième trimestre, les opérations du Trésor se sont soldées par un surplus, faisant ressortir une capacité de financement de l'État de 5,8 milliards de gourdes.

L'absence de financement monétaire au cours de l'exercice ne signifie toutefois pas que l'exposition de la Banque centrale à l'État a disparu. Elle doit être distinguée du stock de créances constitué au cours des exercices

antérieurs et figurant dans l'encours de la dette publique. À ce titre, les créances de la BRH sur le Trésor demeurent importantes, même si elles ont sensiblement diminué en 2024-2025 comme déjà analysé.

Tableau 18 : Position de la BRH dans la dette publique, 2023-2024 et 2024-2025

INDICATEUR	2023-2024	2024-2025	VARIATION
Créances de la BRH sur le Trésor (Mds HTG)	293,2	220,7	-24,7 %
Part de la BRH dans l'encours total de la dette	70,3 %	60,9 %	-9,4 pts
Créances nettes de la BRH sur l'État (variation sur l'exercice)	—	-3,8 %	—

Source : DTD/DGCTP ; BRH, Note sur la politique monétaire, 4e trimestre de l'exercice fiscal 2024-2025

L'encours des créances de la BRH sur le Trésor a ainsi diminué de 72,5 milliards de gourdes, passant de 293,2 milliards à 220,7 milliards de gourdes, soit une contraction de 24,7 %. Dans le même temps, la part de la Banque centrale dans l'encours total de la dette publique est passée de 70,3 % à 60,9 %. Cette évolution, comme déjà évoqué, réduit sensiblement la concentration de la dette publique envers la BRH, même si celle-ci demeure, avec près de 61 % de l'encours total, le principal créancier de l'État.

Selon la Cour, la combinaison d'un financement monétaire nul et d'une diminution de l'encours détenu par la BRH constitue une évolution favorable du point de vue des relations financières entre le Trésor et la Banque centrale. Elle contribue notamment à réduire le recours de l'État au financement direct de la BRH et, par conséquent, les risques de transmission des déséquilibres budgétaires à la politique monétaire. Toutefois, le niveau encore élevé des créances accumulées sur le Trésor montre que la réduction de cette dépendance demeure inachevée. La poursuite de cette tendance dépendra notamment de la capacité de l'État à contenir ses besoins de financement et à mobiliser des ressources alternatives sans créer de nouvelles vulnérabilités pour les finances publiques.



1.6. UNE ACCÉLÉRATION MARQUÉE DE LA MASSE MONÉTAIRE, PORTÉE PAR LES TRANSFERTS DE LA DIASPORA

Les données préliminaires de septembre 2025 rendues publiques par la BRH font état d'une hausse significative de la base monétaire, tant au sens restreint (+22,4 %) qu'au sens large (+15,1 %) sur un an, une accélération notable par rapport au rythme observé lors de l'exercice précédent (+8,58 % et +8,18 % respectivement en 2024). Cette expansion de la monnaie centrale s'explique principalement par la hausse marquée des avoirs extérieurs nets de la BRH (+40,4 %), portée par les interventions nettes à l'achat de la Banque centrale sur le marché des changes, dans un contexte de dynamisme soutenu des transferts de la diaspora.

La masse monétaire a suivi une trajectoire similaire : l'agrégat M3 a progressé de 12,7 % sur un an, tandis que les agrégats M2 et M1, plus étroitement liés à la monnaie en circulation, ont enregistré des hausses plus prononcées, de 20,9 % et 21,8 % respectivement. Cette évolution traduit la progression marquée des composantes en gourdes de l'offre de monnaie, notamment la monnaie en circulation (+24,6 %) et les dépôts en gourdes (+18,3 %), tandis que les dépôts en devises étrangères n'ont enregistré qu'une faible variation (+5,4 %).

Tableau 19 : Évolution des agrégats monétaires, septembre 2024 à septembre 2025 (variation annuelle)

AGRÉGAT	VARIATION SUR UN AN
Base monétaire (sens restreint)	+22,4 %
Base monétaire (sens large)	+15,1 %
Masse monétaire M1	+21,8 %
Masse monétaire M2	+20,9 %
Masse monétaire M3	+12,7 %
Monnaie en circulation	+24,6 %
Dépôts en gourdes	+18,3 %
Dépôts en devises étrangères	+5,4 %
Crédit au secteur privé	+1,9 %

Source : BRH, Note sur la politique monétaire, 4e trimestre de l'exercice fiscal 2024-2025

S'agissant du crédit intérieur net, celui-ci a progressé de 4,1 % sur l'exercice, sous l'effet de la hausse du crédit au secteur public (+5,4 %), tandis que les

créances sur le secteur privé n'ont progressé que de 1,9 % en termes nominaux, après deux années consécutives de contraction. Compte tenu du niveau d'inflation observé sur la période (31,9 % en glissement annuel à fin septembre 2025), cette progression nominale du crédit au secteur privé correspond, en termes réels, à une contraction ; confirmant la faiblesse continue de l'intermédiation bancaire en faveur de l'économie productive.

1.7. LE SYSTÈME BANCAIRE AFFICHE DES RÉSULTATS EN AMÉLIORATION, MALGRÉ LA DÉGRADATION DU CONTEXTE SÉCURITAIRE

Au terme de l'exercice 2024-2025, l'actif du système bancaire a progressé de 9,1 % par rapport à l'exercice précédent, pour s'établir à 706,1 milliards de gourdes, porté par la croissance concomitante des avoirs à la BRH (+16,7 %), des autres liquidités (+17,0 %) et des bons du Trésor détenus par les banques commerciales (+38,4 %). Les dépôts totaux ont, pour leur part, atteint 580,2 milliards de gourdes au 30 septembre 2025.

Sur le plan de la rentabilité, le système bancaire a dégagé, au quatrième trimestre de l'exercice, un produit net bancaire de 11 093,18 millions de gourdes, en hausse de 22,5 % par rapport au trimestre précédent, et un bénéfice net de 2 808,52 millions de gourdes, en progression de 26,9 % sur la même base. En cumul sur l'ensemble de l'exercice 2024-2025, les résultats nets du système bancaire ont atteint 8 602,87 millions de gourdes, soit une croissance de 32,1 % en glissement annuel.

L'un des faits les plus notables de l'exercice concerne la qualité du portefeuille de crédit : en dépit de la dégradation des conditions sécuritaires en 2025, qui a paralysé les activités économiques de nombreux débiteurs, le ratio des prêts improductifs bruts sur les prêts bruts s'est amélioré, passant de 14,17 % au 30 juin 2025 à 9,98 % au 30 septembre 2025 suivant les données de la BRH. Cette amélioration résulte toutefois moins d'un assainissement structurel du portefeuille que du prolongement du moratoire accordé par la BRH sur le



remboursement des créances, une mesure non conventionnelle de soutien qui, en principe, reporte, sans nécessairement l'éliminer, le risque de détérioration future de la qualité des actifs bancaires.

Dans l'ensemble, la progression des résultats et des principaux ratios de rentabilité du système bancaire (ROA à 1,61 %, ROE à 18,91 % au quatrième trimestre 2025) témoigne d'une certaine résilience du secteur financier, dans un contexte macroéconomique par ailleurs peu porteur.

Tableau 20 : Principaux indicateurs de performance du système bancaire, 2024-2025

INDICATEUR	VALEUR
Actif total (variation annuelle)	+9,1 % (706,1 Mds HTG)
Dépôts totaux (au 30 septembre 2025)	580,2 Mds HTG
Bénéfice net cumulé de l'exercice (variation annuelle)	+32,1 % (8 602,9 M HTG)
Rendement de l'actif (ROA), T4 2025	1,61 %
Rendement de l'avoir des actionnaires (ROE), T4 2025	18,91 %
Prêts improductifs bruts / prêts bruts, au 30 septembre 2025	9,98 % (contre 14,17 % au 30 juin 2025)
Taux de provisionnement des créances douteuses	92,41 %

Source : BRH, Note sur la politique monétaire, 4e trimestre de l'exercice fiscal 2024-2025 (DSBIF/BRH)



II. ANALYSE SUIVANT LES CRITÈRES DE VIABILITÉ, SOUPLESSE ET DE VULNÉRABILITÉ FINANCIÈRES

Le cadre d'analyse de la situation financière du pays établi par la CSCCA repose en général sur trois critères : la viabilité, la souplesse et la vulnérabilité financières.

Chaque critère est analysé sur la base d'indicateurs quantitatifs clairs et mesurables, afin d'évaluer la santé financière de l'économie haïtienne, tout en tenant compte de son « unicité » et de sa structure.

2.1. ANALYSE DE LA VIABILITÉ FINANCIÈRE DU PAYS EN 2024-2025

Selon le Fonds monétaire international (FMI), la viabilité financière permet de mesurer la capacité d'un Gouvernement à répondre à ses obligations de paiement actuelles et futures sans recourir à une aide financière exceptionnelle ou sans se retrouver en défaut de paiement.

Dans ce rapport, la viabilité financière est mesurée à l'aide de trois principaux indicateurs :

- la dette brute en pourcentage du PIB ;
- les recettes courantes plus dons en pourcentage des dépenses totales ;
- et les dépenses totales en pourcentage du PIB.

Les ratios rapportés au PIB sont calculés sur la base du PIB nominal (aux prix courants), conformément à la convention internationale standard.

2.1.1. Dette brute en pourcentage du PIB

Durant l'exercice fiscal 2024-2025, le ratio de la dette publique brute au PIB nominal s'est établi à 8,7 %, contre 13,0 % en 2023-2024, poursuivant ainsi sa tendance à la baisse observée au cours des derniers exercices. Cette

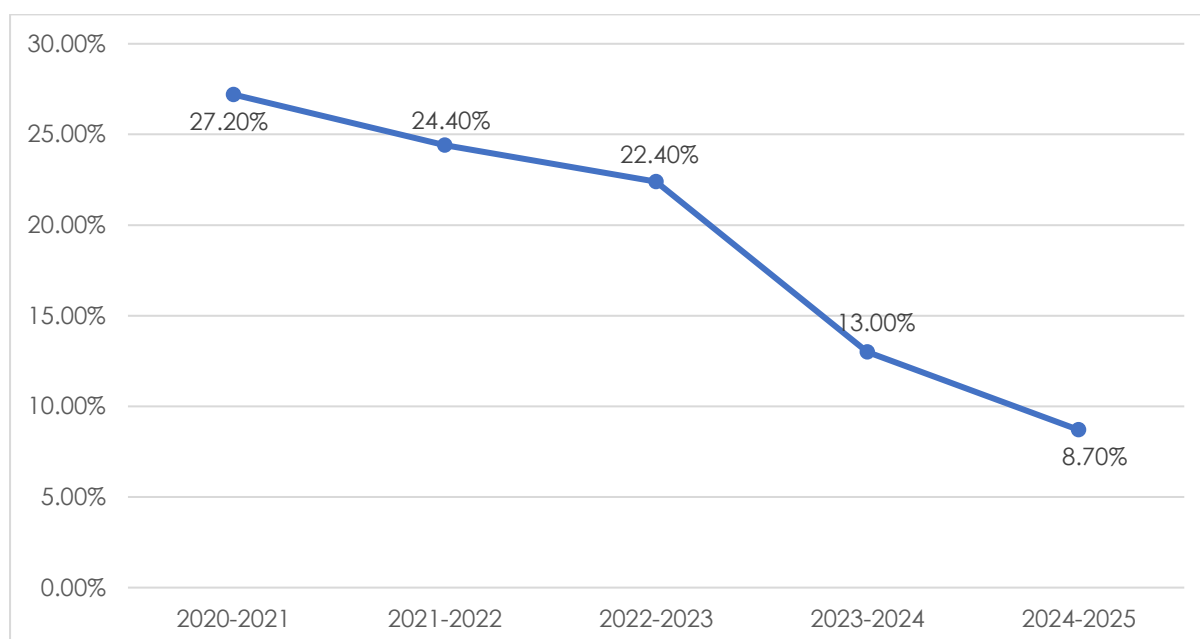


évolution résulte à la fois de la diminution de 13,1 % de l'encours de la dette publique et de la progression de 30,7 % du PIB nominal.

La diminution du ratio traduit un allègement du poids relatif de la dette dans l'économie. Elle doit toutefois être interprétée avec prudence, dans la mesure où la forte progression du PIB nominal observée en 2024-2025 s'explique en partie par le niveau élevé de l'inflation, alors même que le PIB réel s'est contracté de 2,7 %. L'amélioration du ratio dette/PIB ne traduit donc pas, à elle seule, une amélioration équivalente de la capacité de l'État à assurer le service de sa dette.

L'appréciation de la viabilité de la dette doit ainsi tenir compte, au-delà de l'évolution favorable de ce ratio, de la structure de l'endettement, du coût de son service et de la capacité de l'État à mobiliser durablement les ressources nécessaires à son remboursement.

Figure 17 : Évolution du poids de la dette publique en pourcentage du PIB nominal de 2020-2021 à 2024-2025



Source : Comptes Généraux de l'Administration Centrale de l'État ; IHSI, Les Comptes Économiques 2025

Commune de Louisa

2.1.2. Recettes courantes plus dons en pourcentage des dépenses totales

Ce ratio permet d'apprécier dans quelle mesure les recettes courantes et les dons mobilisés au cours de l'exercice, permettent de couvrir les dépenses publiques exécutées.

Un ratio inférieur à 100 % indique que ces ressources ne suffisent pas à couvrir l'ensemble des dépenses et que le solde doit être financé par d'autres sources.

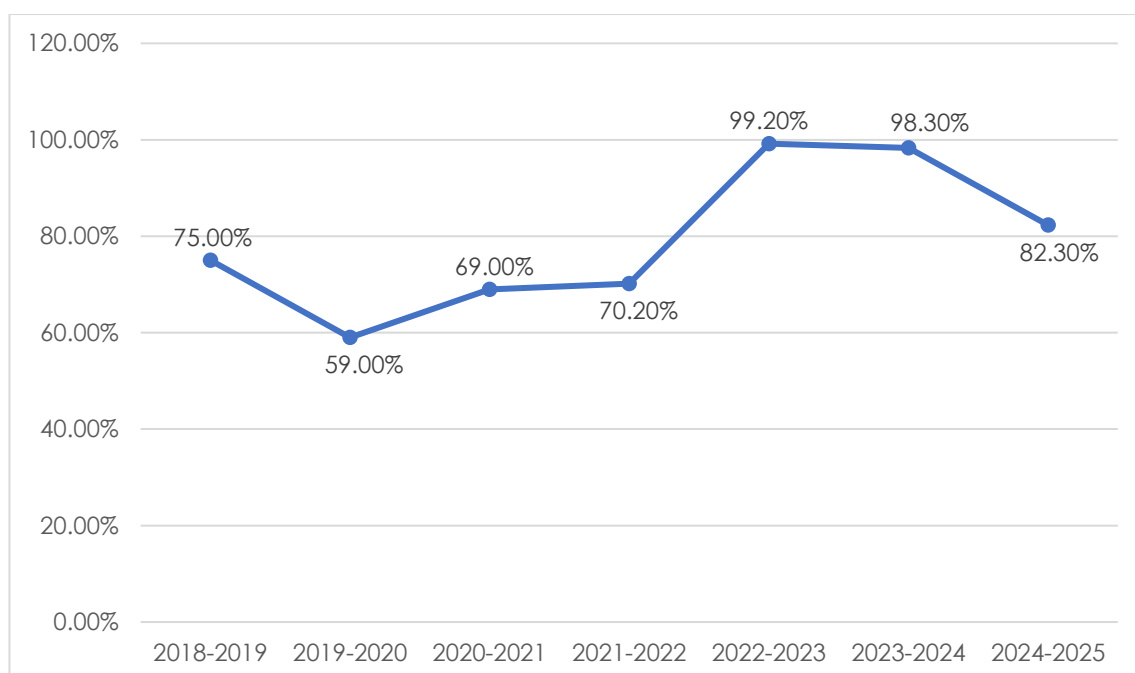
Pour l'exercice 2024-2025, ce ratio s'établit à 82,3 %, en recul par rapport aux 98,3 % observés en 2023-2024. Cette détérioration résulte d'une progression des dépenses totales exécutées (+34,1 %) nettement plus rapide que celle des recettes courantes et des dons combinés (+20,1 %).

L'évolution de ce ratio sur les sept derniers exercices fait apparaître une amélioration progressive entre 2019-2020 et 2022-2023, période au cours de laquelle il est passé de 59,0 % à 99,2 %. Après s'être maintenu à un niveau proche de 100 % en 2023-2024, il recule sensiblement en 2024-2025 pour s'établir à 82,3 %, interrompant ainsi la dynamique observée au cours des exercices précédents.

En valeur absolue, les recettes courantes et les dons ont représenté environ 220,1 milliards de gourdes, contre 267,7 milliards de gourdes de dépenses exécutées, soit un écart d'environ 47,5 milliards de gourdes. Cette évolution traduit une dégradation de la capacité des recettes courantes et des dons à couvrir les dépenses. Elle s'explique principalement par la forte progression des dépenses en 2024-2025, dans un contexte où les ressources considérées par cet indicateur ont augmenté à un rythme sensiblement plus faible.



Figure 18 : Ratio des ressources courantes plus les dons totaux sur les dépenses totales de 2018-2019 à 2024-2025



Source : Comptes Généraux de l'Administration Centrale de l'État, exercices 2018-2019 à 2024-2025

2.1.3. Dépenses totales en pourcentage du PIB

Le ratio des dépenses publiques au PIB permet d'apprécier le poids des dépenses de l'État par rapport à la taille de l'économie. Son évolution ne permet toutefois pas, à elle seule, de conclure à une amélioration ou à une détérioration de la viabilité financière, celle-ci dépendant également du niveau des ressources disponibles, de la composition des dépenses et de leur efficacité.

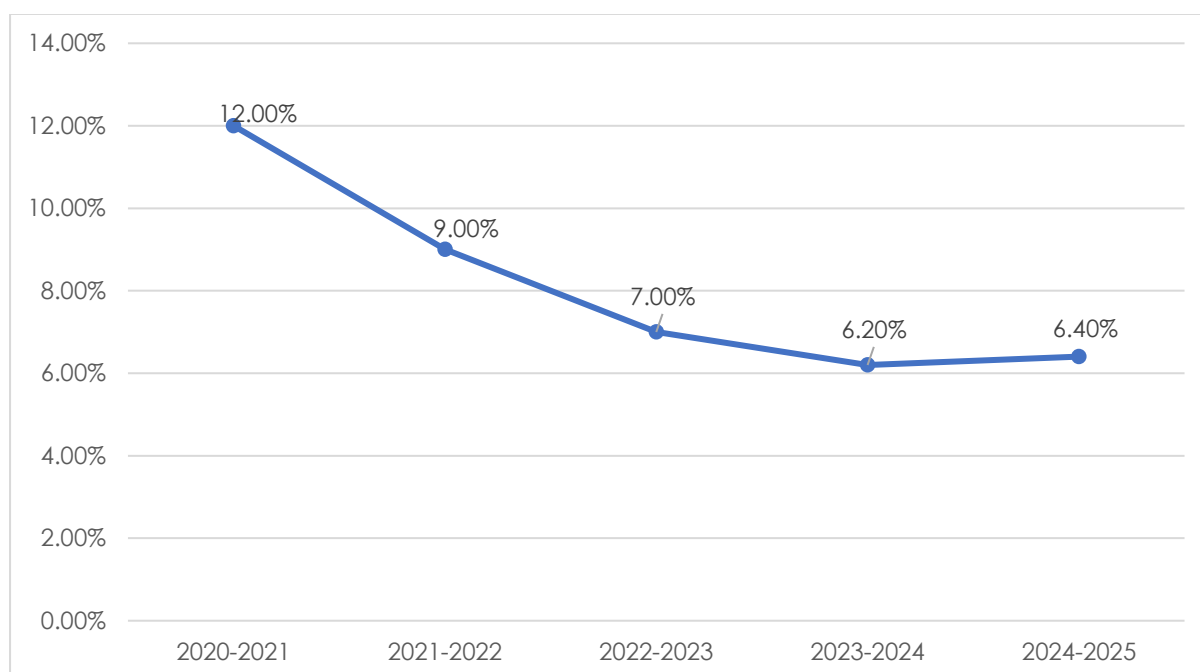
En 2024-2025, les dépenses publiques exécutées ont représenté 6,4 % du PIB nominal, contre 6,2 % en 2023-2024. Cette croissance sensible intervient après plusieurs exercices de diminution du ratio, qui était passé de 12,0 % en 2020-2021 à 6,2 % en 2023-2024.

La légère remontée du ratio en 2024-2025 s'explique par une progression des dépenses exécutées (+34,1 %) légèrement supérieure à celle du PIB nominal (+30,7 %). Elle ne traduit toutefois pas une augmentation comparable de l'effort d'investissement public. Les dépenses de programmes et projets n'ont

été exécutées qu'à hauteur de 46,8 % des crédits prévus, tandis que les dépenses de fonctionnement ont dépassé les prévisions, notamment sous l'effet du niveau élevé de l'amortissement de la dette.

Ainsi, la relative stabilité du ratio dépenses/PIB masque des différences importantes dans la composition et l'exécution des dépenses. L'appréciation de la viabilité financière ne peut donc reposer uniquement sur le niveau global des dépenses rapporté au PIB, mais doit également prendre en compte leur structure et leur capacité à contribuer durablement aux objectifs de l'action publique.

Figure 19 : Ratio des dépenses publiques sur le PIB nominal de 2020-2021 à 2024-2025



Source : Comptes Généraux de l'Administration Centrale de l'État ; IHSI, Les Comptes Économiques 2025

2.2. ANALYSE DE LA SOUPLESSE FINANCIÈRE DU PAYS

La souplesse financière mesure la capacité de l'État à faire face à ses engagements financiers et à des besoins de financement additionnels, notamment par la mobilisation de recettes supplémentaires ou le recours à l'endettement. Elle permet ainsi d'apprécier la marge de manœuvre dont

dispose le Gouvernement pour répondre à l'évolution de ses besoins de financement.

Dans le cadre du présent rapport, la souplesse financière est appréciée à partir de deux indicateurs : le service de la dette en pourcentage des recettes courantes plus dons et les recettes courantes en pourcentage du PIB nominal.

2.2.1. Service de la dette en pourcentage des recettes courantes plus dons

Ce ratio permet d'apprécier la part des recettes courantes et des dons consacrée au service de la dette. Plus cette proportion est élevée, plus les ressources disponibles pour financer les autres dépenses publiques sont contraintes.

Comme indiqué précédemment, le service de la dette s'établit à 13,9 milliards de gourdes en 2024-2025, contre 16,8 milliards de gourdes en 2023-2024.

En 2024-2025, le service de la dette a représenté 6,3 % des recettes courantes et des dons, contre 8,6 % en 2023-2024. Cette diminution résulte à la fois de la baisse du service de la dette et de l'augmentation des recettes courantes et des dons mobilisés au cours de l'exercice.

La baisse du ratio indique qu'une proportion moins importante des recettes courantes et des dons a été absorbée par le service de la dette en 2024-2025. Elle traduit, sous cet angle, une amélioration de la souplesse financière de l'État. Cette évolution doit néanmoins être appréciée au regard des réserves méthodologiques précédemment exposées concernant le périmètre du service de la dette.

Cette évolution favorable demeure toutefois partielle et ne permet pas, à elle seule, de conclure à un élargissement général de la marge de manœuvre budgétaire de l'État. Comme établi aux sous-parties 2.4 et 2.5 du présent rapport, les dépenses totales ont progressé de 34,1 % au cours de l'exercice, soit à un rythme nettement supérieur à celui des ressources totales (+19,0 %), et l'exercice s'est soldé par un déficit budgétaire de 22,6 milliards de gourdes.



La situation globale des finances publiques demeure donc contrainte, malgré la diminution du poids relatif du service de la dette observée au cours de l'exercice.

Tableau 21 : Service de la dette en pourcentage des recettes courantes plus dons

EXERCICE	SERVICE DE LA DETTE (Mds HTG)	RECETTES COURANTES + DONS (Mds HTG)	RATIO
2023-2024	16,8	196,2	8,6 %
2024-2025	13,9	220,2	6,3 %

Source : Compte Général de l'Administration Centrale de l'État, exercices 2023-2024 et 2024-2025

2.2.2. Recettes courantes en pourcentage du PIB nominal

Le ratio des recettes courantes au PIB permet d'apprécier la capacité de l'État à mobiliser des ressources domestiques au regard de la taille de l'économie. Son évolution renseigne ainsi sur la marge dont dispose l'État pour financer ses interventions à partir de ses ressources courantes.

En 2024-2025, les recettes courantes ont représenté 4,5 % du PIB nominal, contre 5,1 % en 2023-2024. Il s'agit du niveau le plus faible observé sur la période considérée.

Cette diminution intervient alors même que les recettes courantes ont progressé de 11,0 % en valeur nominale, passant de 170,2 milliards à 189,0 milliards de gourdes. Leur progression a toutefois été nettement inférieure à celle du PIB nominal, estimée à 30,7 %, entraînant une diminution de leur poids relatif dans l'économie. Dans un contexte de forte inflation et de contraction du PIB réel, cette évolution du PIB nominal ne traduit toutefois pas une progression équivalente du volume de l'activité économique.

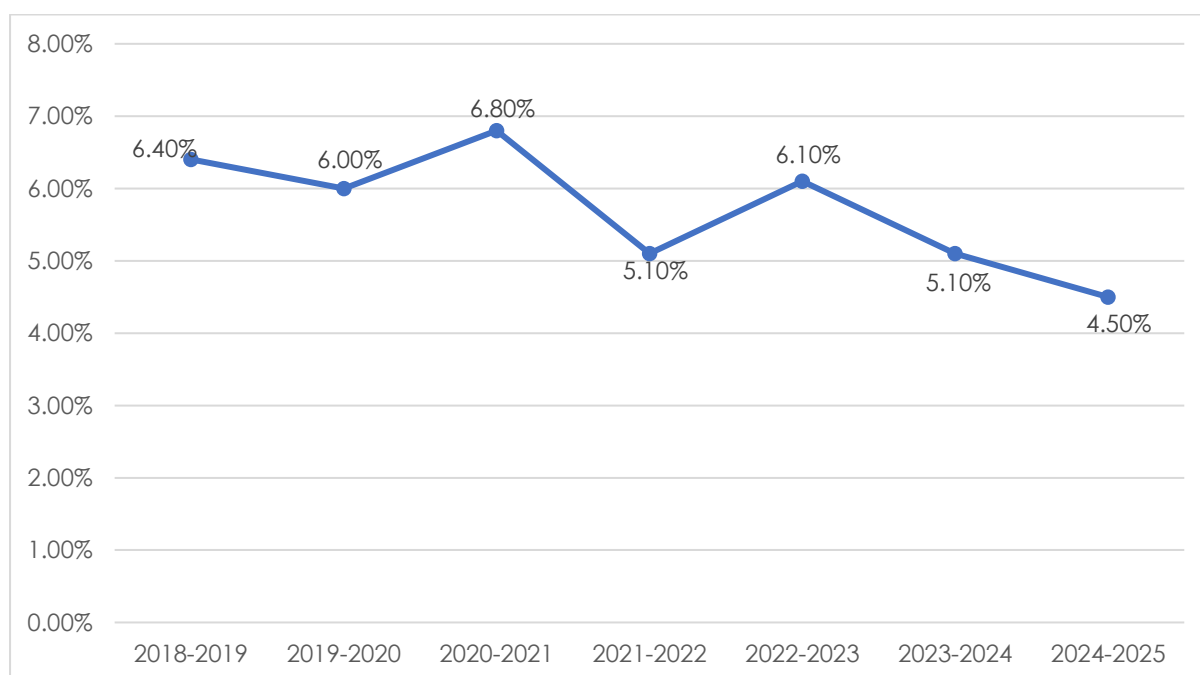
Le recul du ratio montre ainsi que la mobilisation des recettes courantes n'a pas suivi la progression de la valeur nominale de l'économie. Cette évolution constitue une contrainte pour la souplesse financière de l'État : plus la part des ressources courantes dans le PIB est faible, plus la capacité du Gouvernement



à dégager des ressources supplémentaires pour répondre à de nouveaux besoins demeure limitée, toutes choses étant égales par ailleurs.

Dans l'ensemble, les deux indicateurs font ressortir une évolution contrastée de la souplesse financière en 2024-2025. La diminution du poids du service de la dette par rapport aux recettes courantes et aux dons réduit la part des ressources absorbée par les obligations liées à la dette. Cette évolution favorable est toutefois contrebalancée par le recul du ratio des recettes courantes au PIB, qui met en évidence une capacité de mobilisation des ressources domestiques encore limitée au regard de la taille nominale de l'économie.

Figure 20 : Recettes courantes en pourcentage du PIB nominal de 2018-2019 à 2024-2025



Source : Comptes Généraux de l'Administration Centrale de l'État ; Les Comptes Économiques 2025

2.3. ANALYSE DE LA VULNÉRABILITÉ FINANCIÈRE DU PAYS

La vulnérabilité financière est appréciée, dans le cadre du présent rapport, à travers le degré de dépendance de l'État à l'égard des dons extérieurs. Le ratio des dons aux recettes courantes permet ainsi de mesurer l'importance relative de ces ressources externes par rapport aux ressources courantes mobilisées

par l'État. Plus ce ratio est élevé, plus les finances publiques sont exposées aux variations des décaissements de l'aide extérieure.

Au cours de l'exercice fiscal 2024-2025, ce ratio s'est établi à 16,5 %, contre 15,1 % en 2023-2024. Cette augmentation s'explique par la progression des dons, passés de 26,0 milliards de gourdes à 31,2 milliards de gourdes, soit une hausse de 20,0 %, supérieure à celle des recettes courantes sur la même période (+11,0 %).

La progression observée en 2024-2025 prolonge la remontée amorcée en 2023-2024, après le niveau de 13,4 % enregistré en 2022-2023. Le ratio demeure néanmoins inférieur aux niveaux observés entre 2019-2020 et 2021-2022, période durant laquelle il avait atteint jusqu'à 22,4 %.

Cette évolution traduit une augmentation du poids relatif des dons dans le financement de l'État. Elle intervient parallèlement à une diminution des recettes courantes rapportées au PIB, passées de 5,1 % à 4,5 %, comme déjà établi. La combinaison de ces deux évolutions indique que la progression des ressources domestiques demeure insuffisante pour réduire davantage la dépendance relative des finances publiques à l'égard des dons.

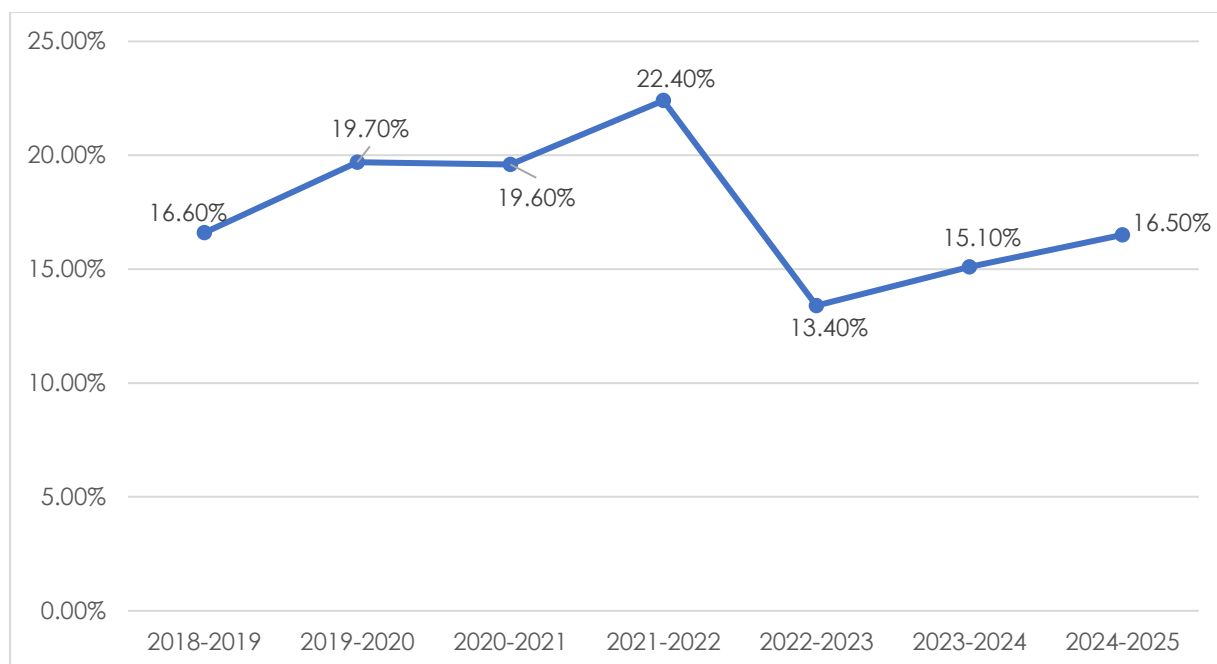
Cette vulnérabilité est d'autant plus importante que les dons constituent une ressource dont le Gouvernement ne maîtrise entièrement ni le montant ni le calendrier de décaissement.

En 2024-2025, 31,2 milliards de gourdes de dons ont été effectivement mobilisées sur 68,0 milliards de gourdes prévues, soit un taux de réalisation d'environ 45,9 %. L'écart important entre les prévisions et les décaissements effectifs illustre ainsi le risque que peut représenter une dépendance accrue à cette catégorie de ressources pour la programmation et l'exécution budgétaires.

Le renforcement durable de la mobilisation des recettes domestiques apparaît dès lors comme un facteur important de réduction de la vulnérabilité financière de l'État et d'amélioration de sa capacité à financer ses politiques publiques sur des ressources davantage prévisibles.



Figure 21 : Évolution du ratio des dons sur les recettes courantes de 2018-2019 à 2024-2025



Source : Comptes Généraux de l'Administration Centrale de l'État, exercices 2018-2019 à 2024-2025

Commune de l'État

Troisième Partie

Analyse De L'efficacité Des Dépenses Publiques De L'exercice Fiscal 2024-2025



I. EFFICACITÉ DES DÉPENSES PUBLIQUES PAR RAPPORT AUX OBJECTIFS MACROÉCONOMIQUES DU GOUVERNEMENT

Le budget de l'exercice fiscal 2024-2025 a été exécuté dans un contexte économique, sécuritaire et institutionnel particulièrement difficile. La persistance de l'insécurité et les perturbations qu'elle a entraînées sur le fonctionnement de l'économie, les échanges et les activités de l'Administration publique ont marqué le déroulement de l'exercice. Ces éléments de contexte, déjà analysés dans les parties précédentes du présent rapport, sont pris en compte dans l'appréciation des résultats obtenus.

L'analyse de l'efficacité suppose toutefois de confronter ces résultats aux objectifs poursuivis par le Gouvernement à travers la mise en œuvre du budget. Le cadrage budgétaire initial avait retenu, à ce titre, quatre principales cibles macroéconomiques et budgétaires chiffrées :

- La reprise de la croissance économique, pour atteindre un taux de croissance de 1,0 % ;
- La maîtrise de l'inflation, pour la ramener à 19,1 % en fin d'exercice ;
- Le renforcement de la pression fiscale, pour la porter à 5,0 % du PIB ;
- L'augmentation des investissements financés par le Trésor public, à hauteur de 0,7 % du PIB.

À ces cibles chiffrées s'ajoutaient plusieurs orientations de politique budgétaire, énoncées sans objectif quantifié précis, mais suffisamment documentées pour être évaluées au regard des résultats de l'exercice : le maintien d'un financement monétaire nul, conformément au programme de référence conclu avec le Fonds Monétaire International (FMI) ; la recherche d'un déficit budgétaire maîtrisé, le budget rectificatif ayant été construit sur des prévisions de ressources et de dépenses quasiment équilibrées ; une réorientation progressive des dépenses publiques vers l'investissement,



conformément aux principes de gestion budgétaire énoncés dans la lettre de cadrage ; et enfin, une priorité accordée aux dépenses sociales, le renforcement de la sécurité alimentaire et de l'accès aux services sociaux de base ayant constitué le chantier le mieux doté du Programme d'investissements publics de l'exercice.

Il est important de rappeler que le cadre d'analyse de l'efficacité suivi par ce rapport définit l'efficacité comme le degré d'atteinte des objectifs fixés en lien aux ressources mobilisées d'une part, et aux résultats atteints à travers la mise en œuvre des programmes et projets de développement d'autre part. Cette section est consacrée à l'évaluation de l'atteinte de l'ensemble de ces objectifs macroéconomiques et budgétaires fixés au moment du cadrage du budget.

1.1. EFFICACITÉ DES DÉPENSES PUBLIQUES EN LIEN AVEC LES OBJECTIFS DE CROISSANCE ÉCONOMIQUE DU GOUVERNEMENT

Dans le budget initial 2024-2025, le Gouvernement avait fixé un objectif de croissance de 1,0 %, en rupture avec le recul de 4,2 % observé en 2023-2024. La réalisation de cette cible aurait marqué la première expansion réelle de l'économie haïtienne après six années consécutives de contraction. Elle supposait toutefois une reprise suffisamment soutenue de l'activité économique dans un contexte où la confiance des ménages et des entreprises demeurerait fortement affectée par la persistance de la crise sécuritaire.

Un retour à la croissance dépendait également de l'évolution de plusieurs contraintes qui affectent durablement l'activité économique, notamment l'insécurité, les difficultés de circulation des personnes et des marchandises et la faiblesse des infrastructures productives. Ces facteurs influencent directement les décisions de consommation et d'investissement des agents économiques ainsi que les capacités de production des entreprises. Dans ces

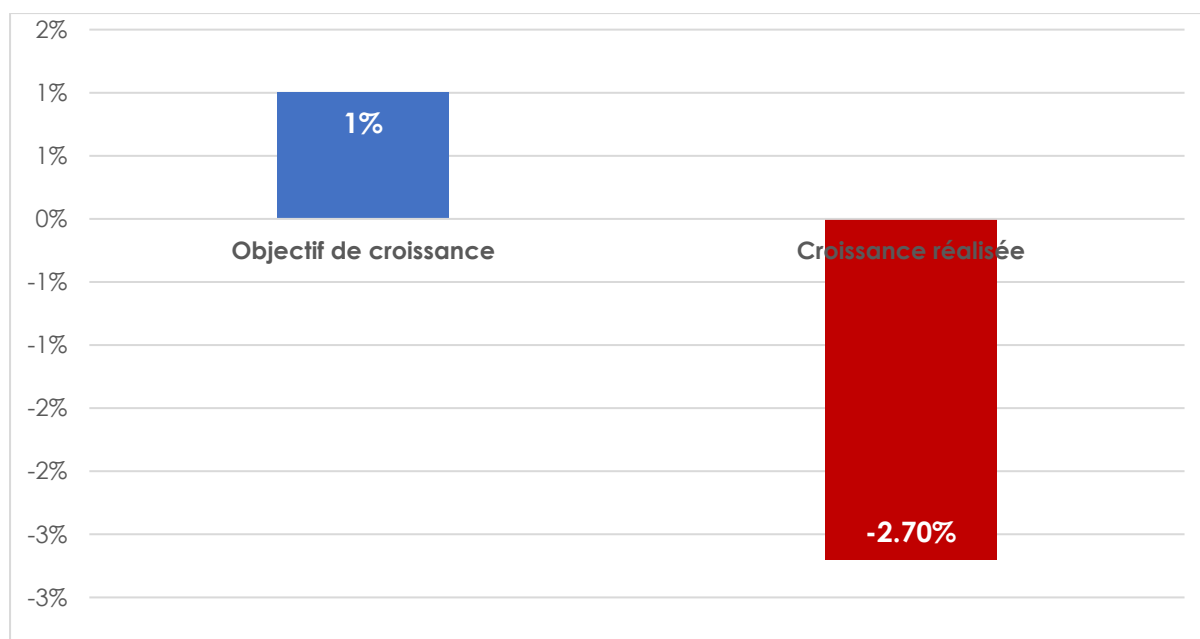


conditions, l'objectif d'un retour à une croissance positive apparaissait particulièrement ambitieux.

Les dépenses publiques pouvaient néanmoins constituer l'un des leviers susceptibles de soutenir l'activité économique, notamment à travers l'investissement public et les dépenses orientées vers les infrastructures et les secteurs à fort potentiel d'entraînement. Or, comme établi précédemment dans le présent rapport, les dépenses de programmes et projets n'ont été exécutées qu'à hauteur de 46,8 % des crédits prévus. Ce faible niveau d'exécution a sans doute limité la capacité du budget d'investissement à jouer pleinement le rôle de soutien à l'activité économique qui pouvait en être attendu.

Au terme de l'exercice, l'objectif de croissance n'a pas été atteint. Le PIB réel s'est contracté de 2,7 %, contre une croissance de 1,0 % initialement projetée, soit un écart de 3,7 points de pourcentage. Cette contraction est certes moins prononcée que celle de 4,2 % enregistrée en 2023-2024, mais elle porte à sept le nombre d'années consécutives de recul de l'activité économique.

Figure 22 : Objectif de croissance versus réalisation de croissance



Source : Les Comptes Économiques 2025

Commune de Loup

L'analyse de l'efficacité fait ainsi ressortir un résultat contrasté. L'augmentation globale des dépenses publiques au cours de l'exercice s'est accompagnée d'une contraction moins importante de l'activité économique que l'année précédente, mais elle n'a pas permis d'atteindre l'objectif de retour à une croissance positive. La faible exécution des dépenses de programmes et projets a, en particulier, réduit la contribution que l'investissement public aurait pu apporter à la relance de l'activité.

1.2. OBJECTIFS DE DÉPENSES D'INVESTISSEMENT

Le budget initial 2024-2025 fixait un objectif chiffré en matière d'investissement public, avec des investissements financés par le Trésor public à hauteur de 0,7 % du PIB, soit 29,6 milliards de gourdes selon les hypothèses de cadrage. Cet objectif traduisait la volonté d'accroître la contribution de l'État au financement de l'investissement et de renforcer la place de celui-ci dans l'action budgétaire.

Au terme de l'exercice, les dépenses de programmes et projets financées sur ressources internes se sont établies à 20,9 milliards de gourdes. Ce montant représente environ 70,6 % de la cible de 29,6 milliards de gourdes retenue lors du cadrage initial. Le niveau réalisé demeure donc inférieur à l'objectif fixé.

En valeur nominale, l'ensemble des dépenses de programmes et projets, financements interne et externe confondus, est passé de 38,6 milliards de gourdes en 2023-2024 à 52,0 milliards en 2024-2025, soit une progression de 34,7 %. Toutefois, leur part dans les dépenses totales exécutées est demeurée pratiquement inchangée, passant de 19,3 % à 19,4 %.

Cette évolution montre que l'augmentation des dépenses de programmes et projets en valeur nominale ne s'est pas accompagnée d'une augmentation significative de leur poids dans la structure des dépenses publiques. Leur progression a été absorbée par une augmentation presque équivalente des dépenses totales. L'orientation annoncée en faveur d'un renforcement de



l'investissement ne se traduit donc pas, sur ce plan, par une modification sensible de la composition des dépenses exécutées.

Par ailleurs, les dépenses de programmes et projets n'ont été exécutées qu'à hauteur de 46,8 % des crédits prévus, soit 52,0 milliards de gourdes sur 111,1 milliards de gourdes. Plus de la moitié des crédits disponibles à ce titre n'ont donc pas été exécutés au cours de l'exercice. Cette sous-exécution limite la portée de la progression nominale observée et met en évidence les difficultés persistantes de mise en œuvre des programmes et projets publics.

Au regard de l'objectif fixé, le bilan apparaît ainsi mitigé. Les dépenses de programmes et projets ont sensiblement progressé en valeur nominale, mais la cible d'investissement financé sur ressources internes n'a été que partiellement réalisée et leur poids dans les dépenses totales est demeuré pratiquement inchangé. Ces résultats ne permettent donc pas de constater, pour l'exercice 2024-2025, un rééquilibrage significatif de la dépense publique en faveur des programmes et projets.

Tableau 22 : Part des dépenses de programmes et projets dans les dépenses totales exécutées

EXERCICE	PROGRAMMES ET PROJETS (Mds HTG)	DÉPENSES TOTALES (Mds HTG)	PART (%)
2022-2023	32,8	194,1	16,9 %
2023-2024	38,6	199,6	19,3 %
2024-2025	52,0	267,7	19,4 %

Source : Comptes Généraux de l'Administration Centrale de l'État, exercices 2022-2023 à 2024-2025

1.3. EFFICACITÉ EN MATIÈRE DE MAÎTRISE DE L'INFLATION

Le budget initial 2024-2025 fixait un objectif de maîtrise de l'inflation, avec une cible de 19,1 % en fin d'exercice. Cet objectif supposait une réduction sensible des pressions inflationnistes par rapport au niveau observé à la clôture de l'exercice précédent. Sa réalisation ne dépendait toutefois pas exclusivement de l'action budgétaire du Gouvernement, la maîtrise de l'inflation relevant également de la politique monétaire conduite par la BRH, de l'évolution des conditions d'offre et d'approvisionnement de l'économie et de l'évolution des

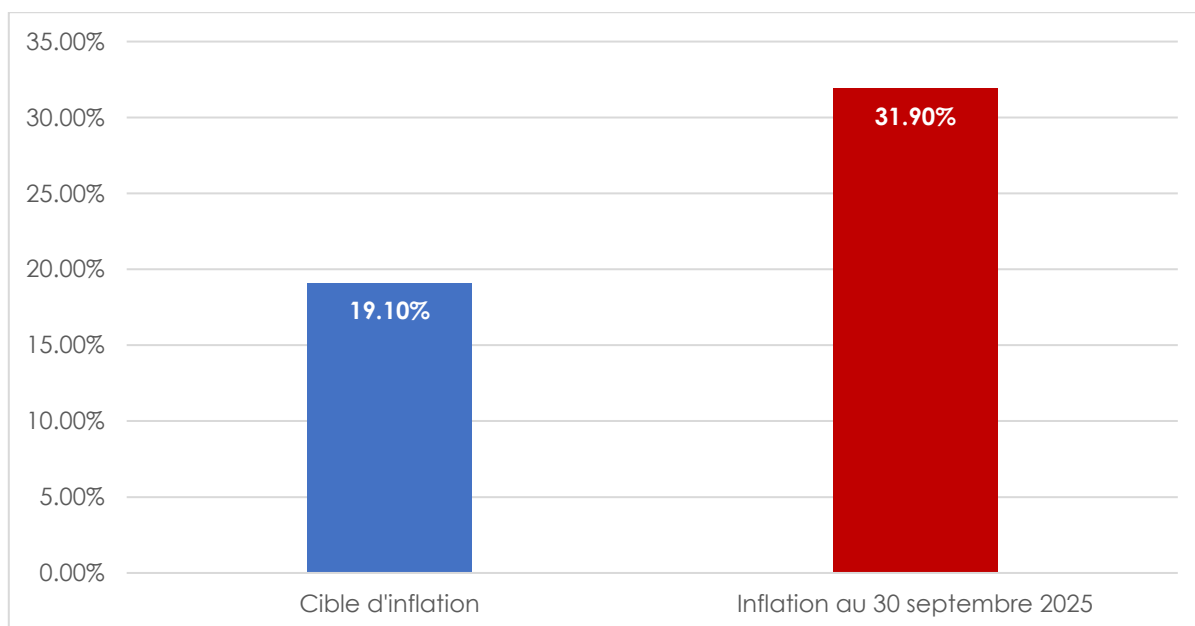


prix au niveau international ; notamment dans les pays ayant des rapports commerciaux significatifs avec Haïti.

Du point de vue des finances publiques, leur incidence sur l'inflation peut s'exercer à travers plusieurs canaux. D'une part, les dépenses consacrées à la sécurité, à la production agricole, aux infrastructures de transport et à l'énergie peuvent contribuer à améliorer les conditions de production, de circulation et d'approvisionnement des marchés et, ainsi, à atténuer certaines pressions sur les prix. D'autre part, des déséquilibres budgétaires nécessitant un recours au financement monétaire peuvent, à travers l'accroissement de la liquidité dans l'économie, alimenter les pressions inflationnistes.

Au terme de l'exercice, l'objectif d'inflation n'a pas été atteint. L'inflation en glissement annuel s'est établie à 31,9 % au 30 septembre 2025, contre une cible de 19,1 %, soit un écart de 12,8 points de pourcentage. Autrement dit, l'objectif qui consistait à réduire les pressions inflationnistes dans l'économie n'a pas été atteint.

Figure 23 : Objectif d'inflation et résultat de l'exercice 2024-2025



Source : MEF/DGB, Communiqué relatif à l'adoption du budget 2024-2025 ; IHSI.

1.4. L'OBJECTIF DE FINANCEMENT MONÉTAIRE NUL A ÉTÉ ATTEINT

Le maintien d'un financement monétaire nul constituait l'une des orientations retenues par le Gouvernement pour l'exercice 2024-2025, conformément notamment aux engagements pris dans le cadre du *Staff Monitored Program* (SMP). Cet objectif visait à couvrir les besoins de financement du Trésor sans recourir à de nouveaux concours monétaires de la Banque centrale, susceptibles d'accroître la liquidité dans l'économie et d'exercer des pressions supplémentaires sur les prix.

Au terme de l'exercice, l'objectif de financement monétaire nul a été respecté. Les données de la BRH font également ressortir une diminution de 3,8 % des créances nettes de la Banque centrale sur l'État au cours de l'exercice, évolution cohérente avec l'absence de nouveaux concours monétaires au Trésor.

Ce résultat revêt une importance particulière au regard de l'évolution de l'inflation analysée précédemment. En septembre 2025, l'inflation en glissement annuel s'est établie à 31,9 %, contre une cible de 19,1 %. Le non-recours au financement monétaire permet ainsi d'écarter, pour l'exercice considéré, l'hypothèse d'un accroissement des concours de la Banque centrale au Trésor comme facteur additionnel de création de liquidité d'origine budgétaire. Il ne permet toutefois pas, à lui seul, d'expliquer l'évolution générale des prix, laquelle dépend également de facteurs monétaires, économiques et structurels.

Parallèlement, la part de la BRH dans l'encours total de la dette publique a diminué, passant de 70,3 % en 2023-2024 à 60,9 % en 2024-2025. Malgré ce recul, la Banque centrale demeure le principal créancier de l'État, ce qui maintient une exposition importante de la BRH aux engagements du Trésor.

L'absence de financement monétaire n'a toutefois pas supprimé les besoins de financement de l'État. L'exercice 2024-2025 s'étant soldé par un déficit budgétaire de 22,6 milliards de gourdes, ces besoins ont été couverts par

d'autres sources de financement, principalement internes. Les Bons du Trésor ont notamment représenté 22,9 milliards de gourdes de ressources de financement mobilisées au cours de l'exercice. Le respect de l'objectif de financement monétaire nul s'est donc inscrit dans un contexte de recours à d'autres instruments de financement domestique.

1.5. L'OBJECTIF DE MAÎTRISE DU DÉFICIT BUDGÉTAIRE N'A PAS ÉTÉ ATTEINT

Le budget rectificatif de septembre 2025 prévoyait un équilibre entre les ressources et les dépenses, établies à 317,7 milliards de gourdes. Ce cadrage traduisait ainsi un objectif de maîtrise de l'équilibre budgétaire au terme de l'exercice.

Cet objectif n'a pas été atteint. L'exercice 2024-2025 s'est soldé par un déficit budgétaire de 22,6 milliards de gourdes, les dépenses exécutées ayant atteint 267,7 milliards de gourdes, contre 245,1 milliards de ressources effectivement mobilisées. Ce résultat marque un renversement par rapport aux trois exercices précédents, qui s'étaient soldés par des excédents budgétaires.

L'écart observé résulte de l'évolution combinée des ressources et des dépenses. Les ressources mobilisées ont été inférieures de 72,6 milliards de gourdes aux prévisions, tandis que la sous-exécution globale des dépenses a atteint 50,0 milliards de gourdes. Cette dernière a permis de limiter l'incidence de la moindre mobilisation des ressources sur le solde budgétaire.

La composition des dépenses fait toutefois ressortir le poids particulier de l'amortissement de la dette publique comme évoqué précédemment. Celui-ci a atteint 39,3 milliards de gourdes, contre 16,8 milliards de gourdes prévues, soit un dépassement de 22,5 milliards de gourdes, presque équivalent au déficit enregistré. À l'inverse, plusieurs autres catégories de dépenses ont été sous-exécutées, notamment les dépenses de programmes et projets, réalisées à hauteur de 46,8 % des crédits prévus.



1.6. EFFICACITÉ DES DÉPENSES PUBLIQUES EN MATIÈRE DE RÉDUCTION DE LA PAUVRETÉ ET DE PROTECTION SOCIALE

Le Gouvernement avait retenu parmi ses orientations budgétaires le renforcement des dépenses sociales et des programmes de protection sociale en faveur des ménages vulnérables. Cette orientation revêt une importance particulière dans un contexte marqué par la persistance de la pauvreté, la dégradation des conditions de vie et l'exposition d'une partie importante de la population aux effets de l'insécurité, de l'inflation et des déplacements de population.

L'évaluation de l'efficacité des dépenses publiques au regard de cet objectif se heurte toutefois à une limite importante : Haïti ne dispose pas de données récentes permettant de mesurer directement l'évolution de la pauvreté monétaire, les dernières estimations de référence remontant à 2012. En l'absence de données actualisées, la Cour examine l'évolution de l'insécurité alimentaire comme indicateur complémentaire de vulnérabilité socio-économique des ménages. Cet indicateur ne constitue pas une mesure de la pauvreté monétaire, mais renseigne sur une dimension importante de la vulnérabilité socio-économique des ménages.

Les données disponibles font ressortir une aggravation de l'insécurité alimentaire. Selon l'analyse du Cadre intégré de classification de la sécurité alimentaire (IPC) publiée en octobre 2025 et couvrant la période de septembre 2025 à février 2026, 51 % de la population analysée, soit environ 5,7 millions de personnes, se trouvaient en situation d'insécurité alimentaire aiguë, correspondant à la Phase 3 de l'IPC ou plus. Parmi celles-ci, 34 % se trouvaient en situation de Crise (Phase 3) et 17 % en situation d'Urgence (Phase 4). À titre de comparaison, l'analyse réalisée en 2024 estimait à 48 % la proportion de la population en Phase 3 ou plus, contre 44 % un an auparavant.

Cette évolution témoigne de la persistance d'une forte vulnérabilité des ménages au cours de la période. Elle ne saurait toutefois être directement



imputée au niveau ou à l'efficacité des dépenses sociales. L'insécurité alimentaire dépend également de nombreux facteurs, notamment de la situation sécuritaire, des déplacements de population, des perturbations des circuits d'approvisionnement, de l'évolution des prix et des difficultés d'accès aux marchés. L'évolution de cet indicateur permet donc principalement d'apprécier l'ampleur des besoins sociaux auxquels l'intervention publique devait répondre.

Afin d'examiner plus directement la réponse budgétaire de l'État, la Cour s'est intéressée à l'exécution des dépenses du Ministère des Affaires sociales et du Travail (MAST), qui constitue l'une des principales institutions chargées de la mise en œuvre des politiques de protection sociale. Pour l'exercice 2024-2025, le Ministère disposait d'une enveloppe budgétaire de 22,1 milliards de gourdes, dont 18,5 milliards de gourdes étaient prévues au titre des transferts sociaux. Les dépenses effectivement exécutées se sont toutefois établies à 5,7 milliards de gourdes, soit un taux global d'exécution de 26,0 %.

L'exécution des dépenses du MAST présente un contraste important. Les dépenses de fonctionnement ont été exécutées à hauteur de 93,2 % des crédits prévus, tandis que les dépenses classées au titre de l'investissement n'ont atteint qu'un taux d'exécution de 18,4 %. Il en ressort que les crédits destinés au fonctionnement courant de l'institution ont été largement exécutés, contrairement à ceux destinés à ses interventions.

Cette faible exécution revêt une importance particulière au regard de la structure du budget du MAST, dans lequel les transferts sociaux occupaient une place prépondérante. Les données disponibles ne permettent toutefois pas d'isoler le montant de ces transferts effectivement décaissés. La Cour ne peut donc assimiler le taux d'exécution de 18,4 % des dépenses d'investissement à celui des seuls transferts sociaux.

Dans l'ensemble, les éléments disponibles ne permettent pas de constater une réalisation satisfaisante de l'objectif de réduction de la pauvreté et de renforcement de la protection sociale. Les indicateurs examinés font ressortir,

d'une part, la persistance d'une forte vulnérabilité des ménages et, d'autre part, une faible exécution des crédits d'intervention du MAST, alors même que les besoins sociaux demeuraient particulièrement importants.

Cette appréciation reste toutefois partielle, le MAST ne concentrant pas l'ensemble des dépenses sociales de l'État en dépit du fait qu'il coordonne un programme multisectoriel réunissant la plupart des institutions intervenant dans le social. D'autres institutions interviennent notamment dans les domaines de la santé, de l'éducation et de la sécurité alimentaire. Les résultats observés au niveau du MAST mettent néanmoins en évidence un écart important entre les priorités sociales affichées dans la programmation budgétaire et l'exécution des crédits de l'une des principales institutions chargées de leur mise en œuvre.



II. EFFICACITÉ AU NIVEAU INSTITUTIONNEL

L'analyse de l'efficacité des dépenses publiques au niveau institutionnel porte sur un échantillon de huit (8) entités budgétaires :

1. le Ministère de la Planification et de la Coopération Externe (MPCE) ;
2. le Ministère de l'Éducation Nationale et de la Formation Professionnelle (MENFP) ;
3. le Ministère de l'Intérieur et des Collectivités Territoriales (MICT) ;
4. le Ministère des Affaires Sociales et du Travail (MAST) ;
5. le Ministère de la Justice et de la Sécurité Publique (MJSP) ;
6. le Ministère de la Défense (MD) ;
7. le Ministère du Commerce et de l'Industrie (MCI) ;
8. et le Ministère de la Santé Publique et de la Population (MSPP).

Ces huit institutions représentaient 49,0 % des dépenses prévues dans le budget rectificatif 2024-2025. Leur poids dans les dépenses effectivement exécutées s'est établi à 39,4 %. Dans l'ensemble, les institutions retenues dans l'échantillon ont exécuté 67,6 % des crédits qui leur étaient alloués, contre un taux d'exécution de 84,3 % pour l'ensemble du budget.

Tableau 23 : Poids et taux d'exécution des institutions de l'échantillon

ENTITÉS ADMINISTRATIVES	POIDS DANS LES PRÉVISIONS	POIDS DANS LES DÉPENSES EXÉCUTÉES	TAUX D'EXÉCUTION
MENFP	14,9 %	14,4 %	81,5 %
MJSP	13,0 %	10,5 %	68,3 %
MAST	6,9 %	2,3 %	28,4 %
MSPP	6,8 %	5,0 %	61,3 %
MICT	2,9 %	2,3 %	66,4 %
MD	2,5 %	2,3 %	76,4 %
MPCE	1,4 %	1,3 %	77,1 %
MCI	0,7 %	1,4 %	168,7 %
TOTAL	49,0 %	39,4 %	67,6 %

Source : Budget rectificatif de la République d'Haïti 2024-2025 et Compte Général de l'Administration Centrale de l'État, Exercice fiscal 2024-2025



Les taux d'exécution font apparaître des écarts importants entre les institutions de l'échantillon, allant d'une sous-exécution marquée pour le MAST (28,4 %) à une exécution de 168,7 % pour le MCI, seule institution de l'échantillon dont les dépenses exécutées ont dépassé les crédits inscrits prévus.

Parmi les institutions concentrant les enveloppes budgétaires les plus importantes de l'échantillon, le MENFP affiche un taux d'exécution de 81,5 %, contre 68,3 % pour le MJSP. Ces résultats globaux masquent toutefois des écarts importants entre l'exécution des dépenses de fonctionnement et celle des dépenses d'investissement. Pour plusieurs institutions de l'échantillon, l'exécution de ces dernières dépend notamment de la mobilisation effective des ressources externes prévues pour le financement des programmes et projets.

L'analyse de la Cour dans cette section du rapport met en relation, pour chacune des institutions retenues, les ressources budgétaires prévues, leur niveau d'exécution et, lorsque les informations disponibles le permettent, les objectifs poursuivis et les résultats obtenus. Cette démarche vise à apprécier non seulement la capacité des institutions à utiliser les crédits qui leur sont alloués, mais également la mesure dans laquelle les dépenses exécutées ont contribué à la réalisation des objectifs qui leur étaient assignés.

Cette analyse demeure toutefois limitée par la qualité et le niveau de détail des informations disponibles. Pour plusieurs institutions, les documents budgétaires ne définissent pas de cibles quantitatives permettant de mesurer précisément le degré d'atteinte des objectifs, tandis que les informations sur les résultats effectivement obtenus demeurent incomplètes. Dans ces conditions, la Cour distingue, autant que possible, l'exécution financière des crédits de l'efficacité des dépenses, cette dernière ne pouvant être appréciée que lorsque les objectifs et les résultats correspondants sont suffisamment documentés.



2.1. LE MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE ET DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE

2.1.1. *Éléments de présentation du MENFP*

Le ministère de l'Éducation Nationale et de la Formation Professionnelle (MENFP) est régi par le décret du 8 mai 1989. Ses principales attributions consistent à formuler et appliquer la politique du Pouvoir Exécutif dans le domaine de l'Éducation, à élaborer la politique éducative nationale aux niveaux préscolaire, fondamental, secondaire et professionnel, à veiller à l'application de la Politique Nationale d'Enseignement Supérieur, ainsi qu'à autoriser, contrôler et évaluer le fonctionnement des établissements d'enseignement, tant publics que privés.

Pour l'exercice fiscal 2024-2025, le MENFP constituait la première institution de l'échantillon retenu par la Cour pour l'analyse de l'efficacité des dépenses publiques, tant par le poids de ses prévisions budgétaires (14,9 % de l'ensemble du budget) et de ses dépenses exécutées (14,4 % des dépenses totales exécutées) que par le rôle déterminant du secteur éducatif dans le développement du capital humain et le relèvement social du pays.

2.1.2. *Objectifs poursuivis par le MENFP et ressources allouées*

Pour l'exercice fiscal 2024-2025, quinze objectifs sectoriels étaient assignés au MENFP, parmi lesquels :

- € Réviser les lois organiques du MENFP et des structures rattachées et les soumettre pour validation en Conseil des ministres ;
- € Renforcer les capacités de planification, de suivi et d'évaluation du MENFP par la mise en place d'un système d'information fiable ;



- ✍ Établir des cartes scolaires pour les niveaux préscolaire, fondamental, secondaire et des centres de formation professionnelle dans toutes les communes du pays ;
- ✍ Faciliter la participation des acteurs du système éducatif aux efforts de rétablissement de la paix, de la sécurité et de l'ordre public ;
- ✍ Restructurer les curricula et programmes en fonction de la nouvelle vision éducative ;
- ✍ Assurer l'accès équitable et la participation de tous les enfants à l'éducation préscolaire et fondamentale ;
- ✍ Accroître la part du secteur public dans les deux premiers cycles du fondamental, à travers la réhabilitation d'anciennes écoles et la construction de nouvelles écoles ;
- ✍ Appuyer, de concert avec le ministère de la Santé Publique et de la Population (MSPP), les écoles, notamment celles des quartiers à risque, dans la prise en charge de la santé mentale des enfants et des enseignants ;
- ✍ Renforcer l'enseignement supérieur par le recyclage des professeurs et des corps de métiers ;
- ✍ Finaliser le processus de recensement des écoles, des enseignants et des élèves à travers le Système d'Information et de Gestion de l'Éducation (SIGE) ;
- ✍ Améliorer les fournitures de services de cantines scolaires ;
- ✍ Veiller à l'application de la loi sur les frais de scolarité, afin d'alléger la charge des parents d'élèves les plus vulnérables ;
- ✍ Améliorer l'accès à l'enseignement supérieur en région, et sa qualité à travers le renforcement des universités publiques ;



- € Développer l'alphabétisation et promouvoir l'éducation non formelle de qualité ;
- € Poursuivre la lutte contre les disparités entre les sexes dans l'enseignement primaire et secondaire.

Cette liste d'objectifs, bien que dépourvue de cibles quantitatives précises, pour la plupart d'entre eux, (nombre d'écoles à construire, taux de scolarisation visé, calendrier d'exécution), traduit une orientation générale assez claire : la consolidation de l'accès à l'éducation de base, l'amélioration de la gouvernance sectorielle et le renforcement des infrastructures scolaires, notamment dans les zones affectées par l'insécurité. Plusieurs de ces objectifs, en particulier ceux relatifs à la construction et à la réhabilitation d'écoles, dépendent directement de la capacité du ministère à exécuter les crédits d'investissement qui lui sont alloués.

2.1.3. Crédits budgétaires alloués au MENFP et dépenses effectivement exécutées

En 2024-2025, le MENFP a bénéficié d'une enveloppe totale de 47,2 milliards de gourdes, dont 34,6 milliards de gourdes pour les dépenses de fonctionnement et 12,6 milliards de gourdes pour les dépenses d'investissement. Les dépenses globales effectivement exécutées se sont établies à 38,5 milliards de gourdes, soit un taux d'exécution global de 81,5 %.

Tableau 24 : Prévisions et exécutions des dépenses du MENFP en 2024-2025

DÉPENSES	PRÉVISIONS (HTG)	EXÉCUTIONS (HTG)	TAUX D'EXÉCUTION
Fonctionnement	34 632 670 729	32 018 905 592	92,5 %
Investissement	12 565 068 891	6 461 769 959	51,4 %
TOTAL	47 197 739 620	38 480 675 551	81,5 %

Source : Compte Général de l'Administration Centrale de l'État 2024-2025



Les dépenses de fonctionnement ont été exécutées à hauteur de 92,5 %, portées notamment par les dépenses de personnel, prévues à 29,1 milliards de gourdes sur l'exercice.

Les dépenses d'investissement ont, quant à elles, été exécutées à hauteur de 51,4 %, soit 6,5 milliards de gourdes sur 12,6 milliards de gourdes prévues. Ce résultat masque une disparité importante selon la source de financement, présentée au tableau suivant.

Tableau 25 : Exécution des dépenses d'investissement du MENFP par source de financement en 2024-2025

SOURCE DE FINANCEMENT	PRÉVISIONS (HTG)	EXÉCUTIONS (HTG)	TAUX D'EXÉCUTION
Ressources nationales	4 414 536 818	1 098 704 757	24,9 %
Bilatérale	490 680 000	0	0,0 %
Multilatérale	7 659 852 073	5 363 065 202	70,0 %
TOTAL INVESTISSEMENT	12 565 068 891	6 461 769 959	51,4 %

Source : Compte Général de l'Administration Centrale de l'État 2024-2025

Le financement sur ressources nationales, qui représentait 35,1 % des crédits d'investissement prévus, n'a été exécuté qu'à hauteur de 24,9 %. Le financement multilatéral, qui constituait l'essentiel de l'enveloppe (61,0 % des crédits prévus), a en revanche été exécuté à 70,0 %, portant à lui seul plus des quatre cinquièmes (4/5) de l'investissement effectivement réalisé par le ministère. Le financement bilatéral, d'un poids plus marginal, n'a fait l'objet d'aucune exécution rapportée dans le Compte Général.

2.1.4. Appréciation de l'efficacité des dépenses du MENFP

L'exécution budgétaire du MENFP en 2024-2025 présente un profil plus favorable que celui de plusieurs autres institutions de l'échantillon, avec un taux d'exécution global de 81,5 %. Ce résultat repose à la fois sur un niveau élevé d'exécution des dépenses de fonctionnement (92,5 %) et sur une mobilisation relativement importante des crédits d'investissement prévus (51,4 %).



Cette performance globale masque toutefois des écarts importants selon les sources de financement de l'investissement. Le taux d'exécution des ressources multilatérales prévues a atteint 70,0 %, contre seulement 24,9 % pour les ressources nationales. L'exécution des investissements du MENFP a donc été principalement soutenue par les financements externes, tandis que la faible mobilisation des ressources nationales traduit une capacité plus limitée de l'État à financer, sur ses propres ressources, les investissements prévus dans le secteur de l'éducation.

Cette situation nuance l'appréciation du taux d'exécution global du Ministère. La réalisation des investissements demeure en effet largement tributaire de la mobilisation des financements externes, tandis que les ressources nationales prévues à cet effet ont été faiblement exécutées. Elle souligne ainsi la vulnérabilité de l'exécution des investissements du secteur à la disponibilité de ces financements.

Par ailleurs, l'appréciation de l'atteinte des objectifs de nature institutionnelle ou organisationnelle, notamment la révision du cadre légal, le renforcement de la planification ou la finalisation du recensement des écoles, demeure limitée par l'absence d'indicateurs et de données permettant de mesurer les résultats effectivement obtenus.

Dans l'ensemble, le niveau d'exécution budgétaire du MENFP apparaît relativement satisfaisant, mais ne suffit pas à conclure à l'efficacité des dépenses engagées.

2.2. LE MINISTÈRE DE LA JUSTICE ET DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE

2.2.1. *Éléments de présentation du MJSP*

Le Ministère de la Justice et de la Sécurité Publique (MJSP) est créé et régi par le décret du 28 décembre 2005. Ses principales attributions consistent à formuler et appliquer la politique du Gouvernement dans le domaine de l'administration de la justice, à organiser l'institution judiciaire, à préparer les



projets de loi, de décret et d'arrêté relatifs à la justice, ainsi qu'à proposer au Gouvernement des mesures ponctuelles en matière de justice et de sécurité publique.

Le MJSP constituait la deuxième institution de l'échantillon retenu par la Cour pour l'analyse de l'efficacité des dépenses publiques, tant par le poids de ses prévisions budgétaires (13,0 % de l'ensemble du budget) et de ses dépenses exécutées (10,5 % des dépenses totales exécutées) que par le rôle central qui lui est assigné dans le rétablissement de la sécurité publique, dans un contexte où l'insécurité constituait l'une des principales contraintes auxquelles le pays était confronté.

2.2.2. Objectifs poursuivis par le MJSP et ressources allouées

Pour l'exercice fiscal 2024-2025, seize objectifs sectoriels étaient assignés au MJSP, dont :

- ✚ Réviser les lois organiques du MJSP et des structures rattachées et les soumettre en Conseil des Ministres ;
- ✚ Renforcer les capacités des forces de police, notamment en évaluant et en optimisant l'utilisation du personnel, des équipements et matériels de l'institution policière ;
- ✚ Améliorer l'exécution des décisions de justice et accroître la crédibilité de la justice ;
- ✚ Renforcer la lutte contre la criminalité, notamment l'enlèvement et la séquestration, par une mobilisation nationale impliquant les acteurs publics et la société civile ;
- ✚ Assurer le traitement égalitaire des justiciables et l'effectivité de l'indépendance du juge de l'information ;



- ✚ Intensifier la lutte contre l'insécurité et la prolifération des gangs armés pour une meilleure protection des vies et des biens des citoyens ;
- ✚ Améliorer les conditions de détention et respecter les droits de la personne détenue, à travers la construction et la réhabilitation de prisons ;
- ✚ Moderniser les infrastructures judiciaires, à travers le renforcement des capacités des cours d'appel et des tribunaux de paix ;
- ✚ Renforcer le système d'état civil en modernisant le registre civil en Haïti ;
- ✚ Renforcer le contrôle des Bureaux d'État Civil et consolider les efforts de formation des officiers ;
- ✚ Redéfinir le plan d'opération visant au démantèlement des groupes armés et criminels à travers le pays ;
- ✚ Renforcer l'effectif de la PNH en compétences et adapter la qualité de la formation des policiers ;
- ✚ Renforcer la réglementation et le contrôle des compagnies de sécurité privées, conjointement avec le ministère de l'Intérieur et des Collectivités Territoriales ;
- ✚ Mettre en place un parquet financier national spécialisé en charge de la grande délinquance économique et financière, ainsi qu'un parquet de lutte contre la criminalité transnationale ;
- ✚ Veiller à l'évaluation et à l'actualisation du système d'identification des électeurs ;
- ✚ Réformer les Parquets près les Cours et Tribunaux de Première Instance pour les rendre plus efficaces.



Cette liste d'objectifs traduit une double priorité : le renforcement opérationnel de la Police Nationale d'Haïti (PNH) face à la crise sécuritaire, d'une part, et l'amélioration de l'appareil judiciaire et pénitentiaire, d'autre part.

Certains des objectifs fixés, notamment la construction et la réhabilitation de prisons, la modernisation des infrastructures judiciaires et le renforcement des équipements de la PNH, dépendent directement de la capacité du ministère à exécuter ses crédits d'investissement.

2.2.3. Crédits budgétaires alloués au MJSP et dépenses effectivement exécutées

En 2024-2025, le MJSP a bénéficié d'une enveloppe totale de 41,2 milliards de gourdes, dont 29,7 milliards pour les dépenses de fonctionnement et 11,6 milliards pour les dépenses d'investissement. Les dépenses effectivement exécutées se sont établies à 28,2 milliards de gourdes, soit un taux d'exécution global de 68,3 %.

Tableau 26 : Prévisions et exécutions des dépenses du MJSP en 2024-2025

DÉPENSES	PRÉVISIONS (HTG)	EXÉCUTIONS (HTG)	TAUX D'EXÉCUTION
Fonctionnement	29 651 677 404	27 781 805 515	93,7 %
Investissement	11 565 197 800	376 652 078	3,3 %
TOTAL	41 216 875 204	28 158 457 593	68,3 %

Source : Compte Général de l'Administration Centrale de l'État 2024-2025

Les dépenses de fonctionnement ont été exécutées à hauteur de 93,7 %. Elles sont largement dominées par les dépenses de personnel, pour lesquelles 22,3 milliards de gourdes étaient prévues, soit 75,1 % des crédits de fonctionnement.

À l'inverse, les dépenses d'investissement n'ont été exécutées qu'à hauteur de 3,3 %, faisant apparaître un écart particulièrement important entre les crédits prévus et les dépenses effectivement réalisées. Cette faible exécution concerne principalement les ressources nationales, qui représentaient 89,0 % des crédits d'investissement prévus.

Sur les 10,3 milliards de gourdes d'investissement prévues sur ressources nationales, seulement 376,7 millions de gourdes ont été exécutées, soit un taux de 3,7 %. Les financements bilatéraux, prévus à 1,3 milliard de gourdes, n'ont enregistré aucune exécution suivant les données communiquées. La Cour note qu'aucun financement de source multilatérale n'était prévu.

Tableau 27 : Exécution des dépenses d'investissement du MJSP par source de financement en 2024-2025

SOURCE DE FINANCEMENT	PRÉVISIONS (HTG)	EXÉCUTIONS (HTG)	TAUX D'EXÉCUTION
Ressources nationales	10 287 760 000	376 652 078	3,7 %
Bilatérale	1 277 437 800	0	0,0 %
Multilatérale	—	—	—
TOTAL INVESTISSEMENT	11 565 197 800	376 652 078	3,3 %

Source : Compte Général de l'Administration Centrale de l'État 2024-2025

2.2.4. *Appréciation de l'efficacité des dépenses du MJSP*

L'exécution budgétaire du MJSP en 2024-2025 présente un déséquilibre marqué entre les dépenses de fonctionnement et d'investissement. Les premières ont été exécutées à hauteur de 93,7 %, dans une structure budgétaire largement dominée par les dépenses de personnel, auxquelles étaient consacrés 22,3 milliards de gourdes, soit plus des trois quarts des crédits de fonctionnement du ministère.

À l'inverse, les dépenses d'investissement affichent le taux d'exécution le plus faible de l'ensemble des institutions de l'échantillon, soit 3,3 %, avec seulement 376,7 millions de gourdes exécutées sur 11,6 milliards prévues. L'essentiel de cette enveloppe était destiné notamment à la construction et à la réhabilitation de prisons, à la modernisation des infrastructures judiciaires et au renforcement des équipements de la PNH. La quasi-totalité des crédits prévus à ces fins est donc demeurée non exécutée au cours de l'exercice.

Ce faible niveau d'exécution limite nécessairement la réalisation des objectifs du MJSP directement liés à l'investissement, notamment le renforcement des équipements de la PNH, la construction d'infrastructures pénitentiaires et la modernisation des infrastructures judiciaires. En revanche, les données



financières disponibles ne permettent pas d'apprécier l'atteinte d'objectifs de nature institutionnelle ou organisationnelle, tels que la révision des lois organiques, la réforme des parquets ou le renforcement de la gouvernance de la PNH.

La situation du MJSP reflète, de manière prononcée, la faible exécution des dépenses de programmes et projets, observée à l'échelle du budget de l'État. Avec un taux d'exécution des investissements de 3,3 %, le ministère se situe à plus de 43 points de pourcentage en dessous du taux d'exécution global des programmes et projets, établi à 46,8 %.

Dans l'ensemble, le niveau élevé d'exécution des dépenses de fonctionnement contraste fortement avec la très faible mobilisation des crédits d'investissement. Cette situation indique que l'exécution budgétaire a principalement permis d'assurer le fonctionnement courant du ministère, tandis que les dépenses nécessaires à la réalisation de plusieurs investissements prévus sont demeurées très faiblement exécutées.

2.3. LE MINISTÈRE DES AFFAIRES SOCIALES ET DU TRAVAIL

2.3.1. *Éléments de présentation du MAST*

Le Ministère des Affaires Sociales et du Travail (MAST) est régi par le décret du 25 octobre 1983. Sa mission consiste à définir et exécuter la politique sociale du Gouvernement, à veiller au respect de la liberté du travail, à assurer la protection du travailleur dans les secteurs formel et informel, et à établir un régime approprié de sécurité sociale contre les risques physiologiques, économiques et sociaux.

Le MAST occupe une place particulière dans l'échantillon institutionnel retenu par la Cour. Contrairement aux autres institutions examinées, dont la mission touche à la sécurité, à l'éducation ou à l'administration territoriale, le MAST porte la responsabilité principale de la réponse budgétaire de l'État face à la précarité économique et sociale d'une large partie de la population. Cette



responsabilité revêt une acuité particulière dans le contexte de l'exercice 2024-2025 : près de 60 % de la population haïtienne vit sous le seuil de la pauvreté, et la dégradation continue de la sécurité alimentaire. C'est dans ce contexte que l'examen de l'exécution budgétaire du MAST, principal véhicule institutionnel de la protection sociale de l'État, prend tout son sens.

Sur le plan budgétaire, le MAST représentait 6,9 % des prévisions totales de l'exercice, ce qui en faisait la troisième institution la plus importante de l'échantillon retenu par la Cour, derrière le MENFP et le MJSP.

2.3.2. Objectifs poursuivis par le MAST et ressources allouées

Le MAST poursuivait dix objectifs en 2024-2025 :

- ✍ Réviser les lois organiques du MAST et des structures rattachées et les soumettre en Conseil des Ministres pour validation ;
- ✍ Faciliter l'accès aux services sociaux de base à travers la poursuite, avec les ministères concernés, de programmes d'appui aux communautés vulnérables ;
- ✍ Mettre en œuvre, avec les opérateurs des parcs industriels, des programmes sociaux en faveur des ouvriers ;
- ✍ Mettre en place des services structurés d'accompagnement pour les personnes handicapées ;
- ✍ Travailler à l'expansion du Système d'Information du MAST (SIMAST), pour une meilleure localisation et connaissance de la population vulnérable sur tout le territoire ;
- ✍ Renforcer les structures d'accueil et les centres d'hébergement pour la réinsertion sociale des enfants des rues et des rapatriés ;



- € Améliorer l'offre de services destinés aux personnes âgées, à travers le renforcement des capacités des centres d'hébergement du troisième âge ;
- € Évaluer et assurer le respect des avantages sociaux prévus par la loi ;
- € Renforcer les filets de protection sociale, en vue de soutenir les familles face aux chocs économiques, aux catastrophes naturelles et à d'autres crises ;
- € Prendre toutes les dispositions nécessaires pour que les garanties prévues par le code du travail soient respectées.

Contrairement au MENFP ou au MJSP, où les objectifs les plus structurants supposent principalement la construction ou la réhabilitation d'infrastructures, une part importante des objectifs du MAST, tels que le renforcement des filets de protection sociale, l'appui aux communautés vulnérables ou l'accompagnement des personnes handicapées et âgées, repose sur des transferts directs aux ménages et sur le fonctionnement de programmes sociaux, plutôt que sur des dépenses en capital au sens strict de travaux ou d'ouvrages.

2.3.3. *Crédits budgétaires alloués au MAST et dépenses effectivement exécutées*

Pour l'exercice fiscal 2024-2025, le MAST a bénéficié d'une enveloppe totale de 22,1 milliards de gourdes, dont 2,2 milliards pour les dépenses de fonctionnement et 19,8 milliards pour les dépenses d'investissement, cette dernière catégorie étant très largement composée de transferts sociaux organisés sous forme de programmes inscrits au Programme d'Investissements Publics (PIP).

Les dépenses effectivement exécutées se sont établies à environ 6,3 milliards de gourdes, soit un taux d'exécution global de 28,4 %, le plus faible de l'ensemble de l'échantillon institutionnel retenu par la Cour.



Tableau 28 : Prévisions et exécutions des dépenses du MAST en 2024-2025

DÉPENSES	PRÉVISIONS (HTG)	EXÉCUTIONS (HTG)	TAUX D'EXÉCUTION
Fonctionnement	2 233 376 483	2 080 526 199	93,2 %
Investissement	19 837 099 515	4 194 526 348	21,1 %
TOTAL	22 070 475 998	6 275 052 547	28,4 %

Source : Compte Général de l'Administration Centrale de l'État 2024-2025

Le contraste entre les deux catégories de dépenses est net : le fonctionnement, qui ne représente que 10,1 % du budget total du ministère, a été exécuté à 93,2 %, tandis que l'investissement, qui concentre 89,9 % des crédits, n'a été exécuté qu'à hauteur de 21,1 %.

Cette exécution de l'investissement se répartit toutefois de façon très inégale selon la source de financement considérée.

Tableau 29 : Exécution des dépenses d'investissement du MAST par source de financement en 2024-2025

SOURCE DE FINANCEMENT	PRÉVISIONS (HTG)	EXÉCUTIONS (HTG)	TAUX D'EXÉCUTION
Ressources nationales	5 162 305 985	3 647 048 583	70,6 %
Bilatérale	1 255 279 275	0	0,0 %
Multilatérale	13 419 514 255	547 477 765	4,1 %
TOTAL INVESTISSEMENT	19 837 099 515	4 194 526 348	21,1 %

Source : Compte Général de l'Administration Centrale de l'État 2024-2025

Sur les 5,2 milliards de gourdes prévues sur ressources nationales, 3,6 milliards ont été exécutées, soit un taux d'exécution de 70,6 %. À l'inverse, le financement multilatéral, qui constituait l'essentiel de l'enveloppe prévue (13,4 milliards de gourdes, soit 67,7 % du total de l'investissement), n'a été exécuté qu'à hauteur de 4,1 %. En ce qui concerne le financement bilatéral, prévu à 1,3 milliard de gourdes, il n'a fait l'objet d'aucune exécution rapportée.



2.3.4. *Appréciation de l'efficacité des dépenses du MAST*

Le MAST demeure, avec un taux d'exécution global de 28,4 %, l'institution la moins performante de l'échantillon sur le plan de l'exécution budgétaire. Le fonctionnement du ministère a été assuré à un niveau élevé (93,2 %), tandis que l'investissement, qui concentre l'essentiel des transferts sociaux du ministère, n'a été exécuté qu'à hauteur de 21,1 %.

L'examen par source de financement révèle où se situe précisément la difficulté : les ressources nationales destinées à l'investissement ont été exécutées à un rythme comparable à celui observé pour d'autres institutions de l'échantillon (70,6 %), tandis que le financement multilatéral, qui représentait plus des deux tiers de l'enveloppe d'investissement prévue, n'a été mobilisé qu'à hauteur de 4,1 %. Dans la mesure où une part importante des programmes de protection sociale du MAST, notamment le renforcement des filets de protection sociale et l'appui aux communautés vulnérables, dépendait de cette enveloppe multilatérale, cette très faible mobilisation a vraisemblablement limité de façon significative la portée de ces interventions au cours de l'exercice. D'où un frein à l'efficacité des dépenses du ministère.

2.4. LE MINISTÈRE DE LA SANTÉ PUBLIQUE ET DE LA POPULATION

2.4.1. *Éléments de présentation du MSPP*

Le Ministère de la Santé Publique et de la Population (MSPP) est créé et régi par le décret du 17 novembre 2005. Sa mission consiste à concevoir, définir et évaluer la politique sanitaire et démographique du Pouvoir Exécutif, à promouvoir la santé individuelle et collective, et à mettre en place un système garantissant la prestation de soins médico-sanitaires efficaces à l'ensemble des citoyens.

Sur le plan budgétaire, le MSPP représentait 6,8 % des prévisions budgétaires totales et 5,0 % des dépenses effectivement exécutées. Il a été sélectionné dans l'échantillon considéré par la Cour tant par son importance budgétaire que par l'importance de ses missions pour la société.



2.4.2. Objectifs poursuivis par le MSPP et ressources allouées

Les principaux objectifs assignés au MSPP pour l'exercice 2024-2025 s'énonçaient comme suit :

- ✚ Réviser les lois organiques du MSPP et des structures rattachées et les soumettre en Conseil des Ministres pour validation ;
- ✚ Assurer une gestion et un pilotage efficaces et cohérents des interventions développées dans l'ensemble du système de santé ;
- ✚ Offrir à l'ensemble de la population, et notamment aux groupes les plus vulnérables, des soins et services de santé de qualité répondant à leurs besoins ;
- ✚ Favoriser une mobilisation et une exploitation optimales des ressources financières en support au secteur de la santé ;
- ✚ Assurer la mise en œuvre du Paquet Essentiel de Services (PES) et consolider la mise en place du programme de santé communautaire ;
- ✚ Renforcer le système de soins médico-sanitaires, incluant les institutions privées, de façon à garantir la prestation de soins à la population, en particulier aux plus vulnérables ;
- ✚ Poursuivre la mise en œuvre de la politique nationale de pharmacie et des médicaments ;
- ✚ Assurer la disponibilité et l'utilisation adéquates de produits et technologies médicaux sûrs et de qualité ;
- ✚ Mettre en place un programme de prise en charge sanitaire et humanitaire des populations déplacées ;
- ✚ Réhabiliter les infrastructures sanitaires, particulièrement celles affectées par les actes de banditisme ;



- ✍ Mettre en place un dispositif de renforcement institutionnel des établissements sanitaires en matière de sécurité interne ;
- ✍ Développer des programmes spécifiques pour la prise en charge et l'assistance aux personnes handicapées et à mobilité réduite ;
- ✍ Renforcer la base de données nationale, le système d'alerte national et l'interconnexion des établissements de santé.

2.4.3. Crédits budgétaires alloués au MSPP et dépenses effectivement exécutées

Pour l'exercice fiscal 2024-2025, une enveloppe totale de 21,7 milliards de gourdes était allouée au MSPP, dont 14,7 milliards pour les dépenses de fonctionnement et 7,0 milliards pour les dépenses d'investissement.

Au 30 septembre 2025, les dépenses effectivement exécutées se sont établies à 13,3 milliards de gourdes, soit un taux d'exécution global de 61,3 % comme le montre le tableau ci-après.

Tableau 30 : Prévisions et exécutions des dépenses du MSPP en 2024-2025

DÉPENSES	PRÉVISIONS (HTG)	EXÉCUTIONS (HTG)	TAUX D'EXÉCUTION
Fonctionnement	14 684 005 811	11 628 578 652	79,2 %
Investissement	6 976 028 563	1 640 708 133	23,5 %
TOTAL	21 660 034 374	13 269 286 785	61,3 %

Source : Compte Général de l'Administration Centrale de l'État 2024-2025

L'exécution des dépenses d'investissement demeure faible et inégale selon la source de financement, comme le montre le tableau suivant.

Tableau 31 : Exécution des dépenses d'investissement du MSPP par source de financement en 2024-2025

SOURCE DE FINANCEMENT	PRÉVISIONS (HTG)	EXÉCUTIONS (HTG)	TAUX D'EXÉCUTION
Ressources nationales	1 110 015 000	93 251 364	8,4 %
Bilatérale	1 200 000 000	0	0,0 %



Multilatérale	4 666 013 563	1 547 456 769	33,2 %
TOTAL INVESTISSEMENT	6 976 028 563	1 640 708 133	23,5 %

Source : Compte Général de l'Administration Centrale de l'État 2024-2025

Le financement à partir des ressources nationales n'a été exécuté qu'à hauteur de 8,4 % (93,3 millions de gourdes sur 1,1 milliard de gourdes prévues), tandis que le financement multilatéral, qui représentait les deux tiers de l'enveloppe d'investissement prévue (4,7 milliards de gourdes), a été exécuté à hauteur de 33,2 % (1,5 milliard de gourdes). Le financement bilatéral, prévu à 1,2 milliard de gourdes, n'a fait l'objet d'aucune exécution rapportée.

2.4.4. *Appréciation de l'efficacité des dépenses du MSPP*

L'exécution budgétaire du MSPP présente un déséquilibre marqué entre le fonctionnement (79,2 %) et l'investissement (23,5 %), ce dernier demeurant l'un des taux les plus faibles de l'échantillon institutionnel retenu par la Cour.

L'examen par source de financement montre que cette faiblesse touche l'ensemble des canaux de financement de l'investissement, sans exception : le financement à partir des ressources nationales (8,4 %), le financement multilatéral (33,2 %) et le financement bilatéral (0 %) affichent tous des taux d'exécution très inférieurs aux niveaux observés pour la plupart des autres institutions de l'échantillon. Cette sous-exécution généralisée distingue le profil du MSPP de celui d'autres institutions où la faiblesse de l'exécution provenait principalement d'un canal de financement spécifique.

Cette situation affecte directement plusieurs objectifs du ministère qui, par nature, requièrent une mobilisation de crédits en capital : la réhabilitation des infrastructures sanitaires affectées par les actes de banditisme, le renforcement de la sécurité interne des établissements de santé et la mise en place d'un programme de prise en charge sanitaire des populations déplacées. Avec moins d'un quart des crédits d'investissement exécutés, les moyens effectivement mobilisés pour ces interventions apparaissent très en retrait par rapport aux besoins identifiés.



Dans les conditions décrites plus haut, l'efficacité des dépenses du ministère est sans doute compromise. Cependant, faute d'indicateurs permettant de rapprocher les dépenses exécutées des services de santé effectivement rendus à la population, la Cour ne peut établir avec précision dans quelle mesure cette sous-exécution généralisée de l'investissement a affecté la capacité opérationnelle du système de santé au cours de l'exercice.

2.5. LE MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR ET DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

2.5.1. *Éléments de présentation du MICT*

Le ministère de l'Intérieur et des Collectivités Territoriales (MICT) est régi par le décret du 17 mai 1990. Sa mission consiste à concevoir, définir et concrétiser la politique du Gouvernement en matière de tutelle des collectivités territoriales, d'immigration et d'émigration, et de protection civile. Il est également chargé de veiller à l'exécution des lois et mesures visant à garantir la sécurité intérieure de l'État, ainsi qu'au respect des prescrits constitutionnels relatifs aux garanties individuelles et aux droits fondamentaux.

Pour l'exercice fiscal 2024-2025, le MICT représentait 2,9 % des prévisions budgétaires totales et 2,3 % des dépenses effectivement exécutées.

2.5.2. *Objectifs poursuivis par le MICT et ressources allouées*

Les objectifs suivants ont été poursuivis par le MICT pour l'exercice 2024-2025 :

- ✚ Réviser les lois organiques du MICT et des structures rattachées et les soumettre en Conseil des Ministres ;
- ✚ Mettre en place un système d'informations sur les activités criminelles portant atteinte aux intérêts fondamentaux de la Nation (cybercriminalité, blanchiment, terrorisme, gangstérisme, traite des



personnes, trafics illicites, etc.), accessible aux autorités judiciaires et policières ;

- € Améliorer les finances locales et la capacité de gestion des collectivités territoriales ;
- € Renforcer les mécanismes de coordination interministérielle sur les questions frontalières, notamment les douanes, l'immigration, les réfugiés et la lutte contre la contrebande ;
- € Appuyer le Secrétariat Permanent de Gestion des Risques et des Désastres (SPGRD) dans les interventions d'urgence, en coordination avec les pompiers, la police et les services sanitaires ;
- € Mettre en place, en coordination avec les ministères concernés, un Plan de sécurisation du processus électoral sur l'ensemble du territoire national ;
- € Contribuer au renforcement de la gouvernance de la sécurité publique, notamment par la mise en place de dispositifs institutionnels de sécurité, de renseignement et de contrôle du territoire ;
- € Faciliter la participation des collectivités territoriales au processus de révision constitutionnelle ;
- € Mobiliser les collectivités territoriales dans le processus de préparation et d'organisation des élections, de concert avec les institutions concernées.

2.5.3. *Crédits budgétaires alloués au MICT et dépenses effectivement exécutées*

Pour l'exercice fiscal 2024-2025, le MICT disposait d'une enveloppe budgétaire de 9,1 milliards de gourdes, répartie entre 5,2 milliards de gourdes pour le fonctionnement et 3,9 milliards pour l'investissement. Les dépenses exécutées



se sont élevées à 6,1 milliards de gourdes, correspondant à un taux d'exécution global de 66,4 %.

Tableau 32 : Prévisions et exécutions des dépenses du MICT en 2024-2025

DÉPENSES	PRÉVISIONS (HTG)	EXÉCUTIONS (HTG)	TAUX D'EXÉCUTION
Fonctionnement	5 194 266 086	4 972 386 573	95,7 %
Investissement	3 928 044 262	1 086 752 488	27,7 %
TOTAL	9 122 310 348	6 059 139 061	66,4 %

Source : Compte Général de l'Administration Centrale de l'État 2024-2025

L'exécution des dépenses du MICT est contrastée selon la catégorie de dépenses. Les crédits de fonctionnement ont été mobilisés à hauteur de 95,7 %, tandis que l'investissement a été exécuté à 27,7 %, un taux qui cache toutefois une disparité importante selon la source de financement.

Tableau 33 : Exécution des dépenses d'investissement du MICT par source de financement en 2024-2025

SOURCE DE FINANCEMENT	PRÉVISIONS (HTG)	EXÉCUTIONS (HTG)	TAUX D'EXÉCUTION
Ressources nationales	992 541 896	758 572 988	76,4 %
Bilatérale	0	0	—
Multilatérale	2 935 502 366	328 179 500	11,2 %
TOTAL INVESTISSEMENT	3 928 044 262	1 086 752 488	27,7 %

Source : Compte Général de l'Administration Centrale de l'État 2024-2025

Le financement à partir des ressources nationales a été exécuté à hauteur de 76,4 % (758,6 millions de gourdes sur 992,5 millions prévues), tandis que le financement multilatéral, qui représentait 74,7 % de l'enveloppe d'investissement prévue (2,9 milliards de gourdes), n'a été exécuté qu'à hauteur de 11,2 % (328,2 millions de gourdes).

2.5.4. Appréciation de l'efficacité des dépenses du MICT

Le profil d'exécution du MICT montre que les ressources consacrées au fonctionnement courant du ministère ont été largement mobilisées (95,7 %). L'investissement, avec un taux révisé de 27,7 %, demeure la principale source de sous-exécution du ministère, mais cette faiblesse d'ensemble masque un



contraste marqué selon l'origine des fonds : les crédits d'investissement financés, sur ressources nationales ont, été exécutés à un rythme comparable à celui des institutions qui ont le mieux exécuté leurs crédits au sein de l'échantillon (76,4 %), tandis que le financement multilatéral, qui constituait pourtant les trois quarts de l'enveloppe d'investissement, n'a été mobilisé qu'à hauteur de 11,2 %.

Ce constat est particulièrement pertinent au regard de certaines priorités fixées pour l'exercice, notamment le renforcement des dispositifs de sécurité et de contrôle du territoire, l'appui aux interventions de gestion des risques et des désastres, ainsi que la préparation et la sécurisation du processus électoral. Dans la mesure où ces interventions reposaient, au moins en partie, sur une mobilisation multilatérale largement défailante, leur mise en œuvre a vraisemblablement été affectée, indépendamment de la relative bonne tenue du financement sur ressources nationales.

La Cour ne peut mesurer avec précision l'efficacité des dépenses du ministère, faute de données permettant de rattacher les dépenses exécutées aux différents objectifs et aux réalisations obtenues. Elle relève néanmoins que la très faible mobilisation du financement multilatéral a constitué une contrainte significative pour les interventions du MICT qui en dépendaient, contrainte que la bonne exécution des ressources nationales n'a pu que partiellement compenser.

2.6. LE MINISTÈRE DE LA DÉFENSE

2.6.1. *Éléments de présentation du Ministère de la Défense (MD)*

Le ministère de la Défense (MD) est régi par le décret du 9 octobre 2015. Ses principales attributions consistent à assurer la défense du pays au niveau terrestre, frontalier, maritime, fluvial et aérien, à assurer la sécurité et l'intégrité matérielle du territoire et de la population, ainsi qu'à veiller au développement, à la modernisation et à l'entretien des infrastructures militaires.



L'inclusion du MD dans l'échantillon institutionnel de la Cour se justifie par le rôle que ce ministère est appelé à jouer dans la réponse de l'État à la crise sécuritaire ayant marqué l'exercice 2024-2025. Aux côtés du MJSP, déjà examiné dans le présent chapitre, le MD constitue le second pilier institutionnel de la sécurité publique, avec un mandat centré sur la défense du territoire, le contrôle des frontières et, comme précisé dans ses objectifs pour l'exercice, l'appui direct aux forces de police dans des opérations de sécurisation.

Sur le plan budgétaire, le MD représentait 2,5 % des prévisions totales de l'exercice et 2,3 % des dépenses effectivement exécutées, ce qui en faisait la sixième institution de l'échantillon retenu par la Cour par ordre d'importance budgétaire.

2.6.2. Objectifs poursuivis par le MD et ressources allouées

Les principaux objectifs assignés au MD en 2024-2025 étaient les suivants :

- ✚ Réviser les lois organiques du ministère de la Défense et des structures rattachées et les soumettre en Conseil des Ministres ;
- ✚ Assurer la sécurité et l'intégrité du territoire, de la population et contribuer à la sécurité nationale dans toutes ses dimensions ;
- ✚ Assister la population civile, en cas de catastrophes ou de situations d'urgence, notamment en renforçant les moyens destinés à la défense civile du territoire ;
- ✚ Participer activement, de concert avec la Police Nationale d'Haïti, à la lutte contre la prolifération des gangs armés, le trafic d'armes et de stupéfiants et la cybercriminalité ;
- ✚ Renforcer le contrôle des frontières terrestres, maritimes, fluviales et aériennes ;
- ✚ Recruter de nouvelles classes de militaires en vue de leur déploiement pour la protection des sites publics stratégiques ;

Ommekeerla

- € Participer activement à la gestion des risques, désastres et catastrophes naturelles ;
- € Engager les militaires des Forces Armées d'Haïti dans les opérations de nettoyage et de sécurisation de certains quartiers de la zone métropolitaine.

Ces objectifs situent le MD, à l'instar du MJSP, au cœur de la réponse de l'État à la crise sécuritaire de l'exercice, avec toutefois un accent particulier sur le contrôle du territoire et des frontières, ainsi que sur l'appui aux Forces Armées d'Haïti dans des missions de sécurisation urbaine.

2.6.3. Crédits budgétaires alloués au MD et dépenses effectivement exécutées

Pour l'exercice fiscal 2024-2025, le MD a bénéficié d'une enveloppe totale d'environ 8,0 milliards de gourdes, dont 3,5 milliards pour les dépenses de fonctionnement et 4,4 milliards pour les dépenses d'investissement.

Les dépenses effectivement exécutées se sont établies à 6,1 milliards de gourdes, soit un taux d'exécution global de 76,4 %.

Tableau 34 : Prévisions et exécutions des dépenses du MD en 2024-2025

DÉPENSES	PRÉVISIONS (HTG)	EXÉCUTIONS (HTG)	TAUX D'EXÉCUTION
Fonctionnement	3 534 038 566	3 309 661 758	93,7 %
Investissement	4 430 000 000	2 776 852 985	62,7 %
TOTAL	7 964 038 566	6 086 514 743	76,4 %

Source : Compte Général de l'Administration Centrale de l'État 2024-2025

Le MD se distingue nettement des autres institutions de l'échantillon par son taux d'exécution de l'investissement (62,7 %), très supérieur à celui observé pour le MENFP (51,4 %), le MJSP (3,3 %) ou le MSPP (23,5 %). Contrairement à ces institutions, la totalité de l'investissement du MD est financée sur ressources

nationales, sans aucune composante bilatérale ou multilatérale, comme le montre le tableau suivant.

Tableau 35 : Exécution des dépenses d'investissement du MD par source de financement en 2024-2025

SOURCE DE FINANCEMENT	PRÉVISIONS (HTG)	EXÉCUTIONS (HTG)	TAUX D'EXÉCUTION
Ressources nationales	4 430 000 000	2 776 852 985	62,7 %
Bilatérale	—	—	—
Multilatérale	—	—	—
TOTAL INVESTISSEMENT	4 430 000 000	2 776 852 985	62,7 %

Source : Compte Général de l'Administration Centrale de l'État 2024-2025

2.6.4. Appréciation de l'efficacité des dépenses du MD

Le MD se distingue des autres institutions déjà examinées par le niveau d'exécution de ses dépenses d'investissement, qui s'établit à 62,7 %, soit le taux le plus élevé observé à ce stade au sein de l'échantillon retenu par la Cour. Ce résultat présente en outre la particularité d'être obtenu sans aucun apport de financement externe : l'ensemble de l'investissement du MD repose sur des ressources nationales, ce qui distingue son profil de celui de plusieurs autres institutions de l'échantillon dont l'exécution dépend fortement de la mobilisation de financements bilatéraux ou multilatéraux.

Ce résultat doit être rapproché de la nature des objectifs assignés au ministère pour l'exercice 2024-2025. Certains relèvent principalement de missions opérationnelles, notamment la participation à la lutte contre les groupes armés et aux opérations de sécurisation, tandis que d'autres nécessitent davantage la mobilisation de ressources d'investissement, notamment le renforcement du contrôle des frontières et des capacités matérielles des Forces Armées d'Haïti.

Le niveau relativement élevé d'exécution des dépenses d'investissement montre qu'une part importante des crédits prévus à ce titre a effectivement été mobilisée au cours de l'exercice. Toutefois, les informations disponibles ne



permettent pas à la Cour de rapprocher les montants exécutés des réalisations correspondantes, notamment en matière d'acquisition d'équipements, de renforcement des infrastructures ou d'amélioration des capacités opérationnelles. Il n'est donc pas possible, sur la seule base de l'exécution budgétaire, de déterminer dans quelle mesure ces dépenses ont contribué à l'atteinte des objectifs fixés.

Le MD affiche néanmoins un écart de 31 points de pourcentage entre le taux d'exécution des dépenses de fonctionnement (93,7 %) et celui des dépenses d'investissement (62,7 %). Cet écart demeure inférieur à ceux observés pour les autres institutions du secteur politique et social examinées dans le présent chapitre, mais reste substantiel.

2.7. LE MINISTÈRE DE LA PLANIFICATION ET DE LA COOPÉRATION EXTERNE

2.7.1. *Éléments de présentation du MPCE*

Le Ministère de la Planification et de la Coopération Externe (MPCE) est créé par le décret du 10 février 1989 et régi par celui du 6 janvier 2016. Sa mission consiste à donner des orientations et à définir les priorités de développement socioéconomique du pays, à coordonner l'élaboration de la programmation de l'investissement public et son insertion dans le budget national, ainsi qu'à assurer le suivi et l'évaluation des plans et programmes de développement élaborés par les différents ministères.

L'inclusion du MPCE dans l'échantillon institutionnel de la Cour se justifie par son rôle central dans la programmation et le suivi de l'investissement public de l'État, mission qui recoupe directement les constats déjà établis dans les parties précédentes du présent rapport quant à la faible exécution des dépenses de programmes et projets à l'échelle du budget général. Pour l'exercice fiscal 2024-2025, le MPCE représentait 1,4 % des prévisions budgétaires totales et 1,3 % des dépenses effectivement exécutées.



2.7.2. Objectifs poursuivis par le MPCE et ressources allouées

Les principaux objectifs que poursuivait le MPCE pour l'exercice fiscal 2024-2025 étaient les suivants :

- ✚ Réviser les lois organiques du MPCE et des structures rattachées et les soumettre en Conseil des Ministres ;
- ✚ Renforcer la coordination des stratégies et politiques globales de développement à travers un cadre de dialogue avec les partenaires techniques et financiers ;
- ✚ Identifier et promouvoir les pôles régionaux et locaux de développement, dans le cadre des projets de structuration et de développement territorial dans les dix départements ;
- ✚ Améliorer les rapports de coopération et assurer un meilleur suivi de l'aide au développement, en mettant l'accent sur le renforcement des capacités du Secrétariat Technique de Coordination de l'Aide ;
- ✚ Conduire, en collaboration avec le ministère de l'Intérieur et des Collectivités Territoriales, des actions en aménagement du territoire pouvant contribuer au rétablissement de la paix, de la sécurité et de l'ordre public ;
- ✚ Élaborer un cadre de collecte et de traitement de données relatives aux besoins urgents des secteurs affectés par la crise socioéconomique, et proposer un plan de relance conforme aux priorités du Gouvernement pour la période de transition ;
- ✚ Restructurer et redéfinir les priorités des services de la coopération externe, en collaboration avec le ministère de l'Économie et des Finances ;



- ✎ Assurer le suivi régulier des décaissements sollicités et réalisés pour les projets inscrits au Programme d'Investissements Publics (PIP), afin de faciliter leur exécution.

Ce dernier objectif mérite d'être souligné. Il confère explicitement au MPCE la responsabilité de suivi de l'exécution des projets d'investissement de l'ensemble de l'État.

2.7.3. Crédits budgétaires alloués au MPCE et dépenses effectivement exécutées

Pour l'exercice fiscal 2024-2025, le MPCE a bénéficié d'une enveloppe totale de 4,4 milliards de gourdes, dont 2,3 milliards pour les dépenses de fonctionnement et 2,1 milliards pour les dépenses d'investissement. Les dépenses effectivement exécutées se sont établies à 3,4 milliards de gourdes, soit un taux d'exécution global de 77,1 %.

Tableau 36 : Prévisions et exécutions des dépenses du MPCE en 2024-2025

DÉPENSES	PRÉVISIONS (HTG)	EXÉCUTIONS (HTG)	TAUX D'EXÉCUTION
Fonctionnement	2 291 231 464	2 096 643 630	91,5 %
Investissement	2 095 028 600	1 287 135 781	61,4 %
TOTAL	4 386 260 064	3 383 779 411	77,1 %

Source : Compte Général de l'Administration Centrale de l'État 2024-2025

Le taux d'exécution de l'investissement du MPCE (61,4 %) se situe à un niveau proche de celui observé pour le MD (62,7 %). Comme pour le MD, la totalité de l'investissement du MPCE est financée sur ressources nationales, sans composante bilatérale ou multilatérale, comme le montre le tableau suivant.

Tableau 37 : Exécution des dépenses d'investissement du MPCE par source de financement en 2024-2025

SOURCE DE FINANCEMENT	PRÉVISIONS (HTG)	EXÉCUTIONS (HTG)	TAUX D'EXÉCUTION
Ressources nationales	2 095 028 600	1 287 135 781	61,4 %
Bilatérale	—	—	—
Multilatérale	—	—	—



TOTAL INVESTISSEMENT	2 095 028 600	1 287 135 781	61,4 %
-----------------------------	----------------------	----------------------	---------------

Source : Compte Général de l'Administration Centrale de l'État 2024-2025

2.7.4. *Appréciation de l'efficacité des dépenses du MPCE*

Le MPCE a enregistré un taux d'exécution global de 77,1 % en 2024-2025, dont 91,5 % pour les dépenses de fonctionnement et 61,4 % pour les dépenses d'investissement. Ce dernier taux se situe nettement au-dessus de celui observé pour plusieurs autres institutions de l'échantillon et traduit une mobilisation relativement importante des crédits d'investissement du ministère, entièrement financée sur ressources nationales.

Cette performance doit toutefois être mise en perspective avec la mission transversale du MPCE en matière de suivi de l'investissement public.

Alors que le ministère avait notamment pour objectif d'assurer le suivi des décaissements des projets inscrits au Programme d'Investissements Publics, les dépenses de programmes et projets de l'État, tous ministères confondus, sont demeurées marquées par une exécution hétérogène selon les institutions et les sources de financement, en particulier pour les financements multilatéraux dont la mobilisation s'est révélée, pour plusieurs institutions de l'échantillon, très en retrait des prévisions. Sans pouvoir être imputée au seul MPCE, cette hétérogénéité met en évidence les difficultés persistantes dans la mise en œuvre de l'investissement public, notamment lorsqu'il dépend de partenaires extérieurs.

Enfin, les informations disponibles ne permettent pas d'apprécier précisément les résultats obtenus pour les autres objectifs du ministère, notamment en matière de coordination de l'aide, de développement territorial et de planification. Ainsi, si l'exécution budgétaire du MPCE apparaît relativement favorable, elle ne suffit pas, à elle seule, à établir le degré d'atteinte des objectifs qui lui étaient assignés.



2.8. LE MINISTÈRE DU COMMERCE ET DE L'INDUSTRIE

2.8.1. Éléments de présentation du MCI

Le Ministère du Commerce et de l'Industrie (MCI) est créé et régi par le décret du 13 mars 1987. Sa mission consiste à formuler et appliquer la politique du Gouvernement en matière commerciale et industrielle, à promouvoir le développement du commerce et de l'industrie, et à coordonner les négociations portant sur les accords commerciaux et l'intégration économique.

Le MCI constitue la dernière institution de l'échantillon retenu par la Cour par ordre d'importance budgétaire dans les prévisions, avec 0,7 % des prévisions totales de l'exercice. Son inclusion se justifie par son rôle dans l'amélioration du climat des affaires et le soutien aux entreprises, dans un contexte où l'activité économique et les investissements privés demeuraient particulièrement affectés par la crise sécuritaire et institutionnelle.

2.8.2. Objectifs poursuivis par le MCI et ressources allouées

Parmi les objectifs poursuivis par le MCI en 2024-2025, on distingue les suivants :

- ✚ Réviser les lois organiques du MCI et des structures rattachées et les soumettre au Conseil des Ministres ;
- ✚ Protéger les consommateurs à travers la modernisation et la dynamisation du contrôle de qualité des produits ;
- ✚ Promouvoir les filières porteuses pour accroître le potentiel commercial interne et externe d'Haïti ;
- ✚ Assister les petites et moyennes entreprises dans la formalisation de leurs activités ;
- ✚ Vulgariser les normes en matière de commerce international pour aider les exportateurs et les importateurs haïtiens ;



- € Renforcer les programmes de support financier dédiés aux entrepreneurs locaux, notamment ceux de la région du Sud ;
- € Accélérer le processus d'octroi de subvention ciblée au secteur transport ;
- € Améliorer le climat des affaires pour attirer les investissements directs étrangers ;
- € Mobiliser des ressources via des mécanismes innovants, notamment le partenariat public-privé, en privilégiant l'entrepreneuriat chez les jeunes et les femmes ;
- € Accélérer la mise en œuvre d'un guichet unique et d'un portail d'information pour faciliter l'accès aux investisseurs ;
- € Soutenir les petites entreprises locales affectées par la crise sécuritaire, à travers des programmes d'appui financier et technique ;
- € Mettre en place un dispositif de contrôle interne afin de renforcer la capacité du ministère en matière de prise de décision, de reddition de compte et de lutte contre la corruption.

2.8.3. *Crédits budgétaires alloués au MCI et dépenses effectivement exécutées*

Pour l'exercice fiscal 2024-2025, le MCI disposait d'une enveloppe totale de 2,2 milliards de gourdes, dont 1,5 milliard pour les dépenses de fonctionnement et 0,7 milliard pour les dépenses d'investissement.

Les dépenses effectivement exécutées se sont établies à 3,7 milliards de gourdes, soit un taux d'exécution global de 168,7 %, ce qui constitue un dépassement de 1,5 milliard de gourdes par rapport aux crédits inscrits dans le budget rectificatif.

Tableau 38 : Prévisions et exécutions des dépenses du MCI en 2024-2025



DÉPENSES	PRÉVISIONS (HTG)	EXÉCUTIONS (HTG)	TAUX D'EXÉCUTION
Fonctionnement	1 491 872 854	1 436 584 080	96,3 %
Investissement	693 874 332	2 249 944 563	324,3 %
TOTAL	2 185 747 186	3 686 528 643	168,7 %

Source : Compte Général de l'Administration Centrale de l'État 2024-2025

Contrairement à la plupart des institutions de l'échantillon, où la sous-exécution de l'investissement constitue la principale source d'écart avec les prévisions, le MCI présente un profil inverse : les dépenses de fonctionnement ont été exécutées à un niveau à la limite conforme aux prévisions (96,3 %), tandis que les dépenses d'investissement ont largement dépassé l'enveloppe initiale. Le détail par source de financement révèle où se concentre ce dépassement.

Tableau 39 : Exécution des dépenses d'investissement du MCI par source de financement en 2024-2025

SOURCE DE FINANCEMENT	PRÉVISIONS (HTG)	EXÉCUTIONS (HTG)	TAUX D'EXÉCUTION
Ressources nationales	309 000 000	293 628 683	95,0 %
Bilatérale	—	—	—
Multilatérale	384 874 332	1 956 315 880	508,3 %
TOTAL INVESTISSEMENT	693 874 332	2 249 944 563	324,3 %

Source : Compte Général de l'Administration Centrale de l'État 2024-2025

Le dépassement constaté provient presque exclusivement du financement multilatéral, exécuté à hauteur de 2,0 milliards de gourdes contre 384,9 millions de gourdes prévues, soit un taux de 508,3 %, tandis que le financement sur ressources nationales est demeuré proche de sa prévision (95,0 %).

2.8.4. Appréciation de l'efficacité des dépenses du MCI

Le MCI présente, avec un taux d'exécution global de 168,7 %, le seul cas de dépassement budgétaire significatif parmi les huit institutions de l'échantillon retenu par la Cour. Ce dépassement est concentré au niveau des dépenses d'investissement, exécutées à 324,3 %, tandis que les dépenses de fonctionnement sont demeurées proches des prévisions, avec un taux d'exécution de 96,3 %.



L'écart provient principalement des financements multilatéraux, dont les décaissements ont atteint 2,0 milliards de gourdes pour 384,9 millions de gourdes prévues, soit un taux d'exécution de 508,3 %. À l'inverse, les investissements financés sur ressources nationales ont été exécutés à 95,0 %. Le niveau exceptionnel d'exécution observé au MCI est donc essentiellement attribuable à la mobilisation de ressources multilatérales très supérieures aux prévisions.

La Cour ne dispose toutefois pas d'informations suffisantes permettant d'identifier les projets ayant bénéficié de ces ressources supplémentaires ni les résultats obtenus. Dans ces conditions, le dépassement constaté ne peut, à lui seul, être interprété comme le signe d'une plus grande efficacité des dépenses du ministère. Il met également en évidence un écart important entre la programmation budgétaire et les décaissements effectivement enregistrés au cours de l'exercice.

En l'absence d'informations permettant de rapprocher les dépenses exécutées des réalisations obtenues, la Cour ne peut apprécier dans quelle mesure ce niveau exceptionnel d'exécution a contribué à l'atteinte des objectifs fixés au MCI pour l'exercice 2024-2025.

CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS

• CONCLUSION

L'exercice fiscal 2024-2025 s'est déroulé dans un contexte économique, sécuritaire, politique et social particulièrement difficile, qui a fortement pesé sur l'activité économique et la gestion des finances publiques. L'analyse de la



situation économique et financière du pays ainsi que de l'efficacité des dépenses publiques permet à la Cour de dégager cinq constats majeurs.

Premièrement, l'économie haïtienne est demeurée en récession pour une septième année consécutive, malgré une atténuation de la contraction. Le PIB réel a reculé de 2,7 % en 2024-2025, contre 4,2 % l'exercice précédent, alors que le cadrage budgétaire prévoyait une croissance de 1,0 %. Parallèlement, l'inflation en glissement annuel s'est établie à 31,9 % en septembre 2025, contre une cible de 19,1 % fixée par le Gouvernement. Ces résultats font ressortir un écart important entre les principaux objectifs macroéconomiques retenus dans le cadrage budgétaire et les résultats enregistrés au terme de l'exercice.

Deuxièmement, l'exécution budgétaire a été marquée par deux rectifications successives ; la seconde étant intervenue seulement sept jours avant la clôture de l'exercice. Ceci met en évidence un problème de planification budgétaire de la part du Gouvernement. Le budget définitif, arrêté à 317,7 milliards de gourdes, a enregistré un taux d'exécution des dépenses de 84,3 %, tandis que les ressources mobilisées ont atteint 77,2 % des prévisions établies. L'exercice s'est ainsi soldé par un déficit budgétaire de 22,6 milliards de gourdes, après trois exercices consécutifs antérieurs qui se sont soldés par un surplus.

Troisièmement, l'analyse de la situation financière fait ressortir certaines évolutions favorables, mais également des facteurs de vulnérabilité qui appellent une attention particulière. Le ratio de la dette publique au PIB nominal a poursuivi son recul et le financement monétaire de l'État est demeuré nul. Dans le même temps, le recours aux Bons du Trésor s'est sensiblement accru et les dons ont représenté une part plus importante des recettes courantes. La mobilisation effective des financements extérieurs est, en outre, demeurée largement inférieure aux prévisions. Ces évolutions montrent que l'amélioration de certains indicateurs de viabilité financière ne doit pas occulter les contraintes persistantes pesant sur la structure et la prévisibilité du financement de l'État.



Quatrièmement, l'exercice confirme la persistance d'un contraste important entre l'exécution des dépenses de fonctionnement et celle des dépenses de programmes et projets. Ces dernières n'ont été exécutées qu'à hauteur de 46,8 % des crédits budgétaires prévus. Cette faiblesse se retrouve de manière particulièrement prononcée dans plusieurs institutions examinées par la Cour, notamment dans des secteurs correspondant à des priorités majeures de l'action publique. Elle limite la capacité de l'investissement public à contribuer pleinement au renforcement des services publics, au développement des infrastructures et au soutien de l'activité économique.

Cinquièmement, l'appréciation de l'efficacité des dépenses publiques demeure fortement limitée par la qualité et le niveau de détail des informations disponibles. L'analyse institutionnelle a permis d'établir les ressources allouées et les taux d'exécution financière des institutions retenues, mais beaucoup plus difficilement de rapprocher ces dépenses des réalisations physiques et des résultats obtenus.

Ces constats rejoignent plusieurs conclusions du rapport spécial intitulé *Finances publiques en Haïti : diagnostic des 15 dernières années, enseignements et pistes pour l'action* publié par la Cour en 2025. Celui-ci avait notamment relevé que, malgré les avancées enregistrées dans la construction du cadre juridique et institutionnel des finances publiques, la mise en œuvre effective des réformes demeurerait insuffisante et que des fragilités importantes persistaient en matière de mobilisation des ressources, de structure des dépenses, d'efficacité de l'action publique et de transparence.

Les résultats de l'exercice 2024-2025 confirment ainsi que l'amélioration de la gestion des finances publiques ne peut être appréciée uniquement au regard du niveau des crédits disponibles ou du taux global d'exécution budgétaire. Elle dépend également de la qualité de la programmation, de la capacité des institutions à mobiliser les ressources dans les délais prévus, de la cohérence entre les priorités annoncées et les dépenses effectivement réalisées et, surtout, de la capacité à mesurer les résultats obtenus.



Dans un contexte caractérisé par des ressources publiques limitées et des besoins économiques et sociaux considérables, l'amélioration de l'efficacité des dépenses publiques suppose dès lors de poursuivre le passage d'une gestion principalement centrée sur les moyens et l'exécution des crédits vers une gestion davantage orientée vers les résultats.

• RECOMMANDATIONS

Dans son rapport spécial d'octobre 2025, la Cour avait formulé dix pistes prioritaires visant à améliorer durablement la gestion des finances publiques. Les constats établis pour l'exercice 2024-2025 confirment la pertinence de plusieurs de ces orientations.

La Cour ne les reformule donc pas comme de nouvelles recommandations. Elle précise ci-après certaines modalités de leur mise en œuvre à la lumière des constats du présent rapport et formule, en complément, des recommandations spécifiques découlant des particularités observées au cours de l'exercice 2024-2025.

A. Renforcement de la mise en œuvre des recommandations antérieures de la Cour

1. Accélérer la mise en place du référentiel de performance et du budget-programme

La Cour réitère sa recommandation relative à la mise en œuvre effective du budget-programme et à l'établissement d'un référentiel de performance permettant de relier les ressources budgétaires aux réalisations et aux résultats. Le rapport spécial d'octobre 2025 recommandait déjà la définition de programmes, d'indicateurs de performance et d'un système d'information permettant de rapprocher les flux financiers des réalisations physiques.

Les difficultés rencontrées dans le présent rapport en matière d'appréciation de l'efficacité des dépenses renforcent l'urgence de cette réforme. La Cour recommande que chaque ministère et organisme associe progressivement à



ses principaux objectifs des résultats attendus, des indicateurs mesurables, des valeurs de référence, des cibles annuelles et des sources de vérification.

2. Renforcer prioritairement les capacités d'exécution de l'investissement public

La Cour réitère la recommandation formulée dans son rapport spécial, relative au renforcement des capacités de programmation et d'exécution de l'investissement public. Celle-ci prévoit notamment une meilleure préparation des projets, des calendriers réalistes de passation des marchés, le renforcement des capacités institutionnelles et l'utilisation de tableaux de bord physico-financiers.

Au regard du taux d'exécution de 46,8 % enregistré à propos des dépenses de programmes et projets en 2024-2025, La Cour recommande au MEF et au MPCE de fournir, en coordination avec les ministères sectoriels concernés, une assistance technique visant à renforcer leurs capacités de préparation, de gestion, de suivi et d'exécution des programmes et projets d'investissement public.

3. Améliorer la reddition des comptes et prévenir la désagrégation de l'information budgétaire

La Cour réitère sa recommandation relative au renforcement du dispositif de reddition des comptes. Les analyses conduites dans le présent rapport montrent que le niveau actuel de désagrégation de l'information ne permet pas toujours de rapprocher les crédits exécutés des programmes, des sections administratives, des catégories de dépenses et des résultats correspondants.

La Cour recommande que le Compte Général et les autres documents d'exécution présentent progressivement une information plus détaillée par institution, section administrative, programme et nature économique de la dépense. Cette évolution est nécessaire pour permettre un meilleur suivi de l'utilisation des ressources et une appréciation plus rigoureuse de l'efficacité des dépenses publiques.



4. Renforcer le suivi du calendrier budgétaire et la transparence des rectifications

La Cour réitère la recommandation relative à la mise en place d'un tableau de bord du calendrier budgétaire et recommande que celui-ci intègre également les dates d'adoption et de publication des budgets rectificatifs ainsi que le délai restant entre leur entrée en vigueur et la clôture de l'exercice.

5. Accompagner le développement du financement intérieur d'un suivi accru des risques associés

Le rapport spécial d'octobre 2025 recommandait notamment le développement du marché domestique des titres publics afin de diversifier les sources de financement de l'État et de réduire la dépendance aux financements extérieurs.

Les résultats de 2024-2025 montrent toutefois une progression importante du recours aux Bons du Trésor, dans un contexte de faible mobilisation des financements externes. La Cour recommande par conséquent que le développement du marché intérieur des titres publics s'accompagne d'un suivi régulier du coût de financement, de la structure des échéances, des besoins de refinancement et des effets éventuels de l'accroissement des émissions publiques sur les conditions de financement de l'économie.

B. Recommandations spécifiques découlant des constats du RSFPEDP XII

6. Fiabiliser la programmation budgétaire du service de la dette publique

Le dépassement enregistré au titre de l'amortissement de la dette publique constitue l'un des faits budgétaires majeurs de l'exercice. Les dépenses correspondantes ont atteint 39,3 milliards de gourdes contre 16,8 milliards de gourdes prévues, soit un dépassement de 22,5 milliards de gourdes.



La Cour est préoccupée par cette situation. Tout en se réservant le droit de réaliser des travaux spécifiques sur la gestion de la dette publique, elle recommande au MEF de renforcer le suivi et la transparence en la matière, notamment par la préparation et la publication périodique d'informations détaillées sur l'encours et le service de la dette, les échéances de remboursement ainsi que les paiements effectués au titre du principal, des intérêts et des commissions.

7. Améliorer la traçabilité des dépenses de protection sociale

L'analyse relative à l'exécution du budget du MAST a mis en évidence la difficulté d'isoler, au sein des dépenses exécutées, les montants effectivement consacrés aux transferts sociaux et de déterminer les bénéficiaires effectivement atteints par les différents programmes.

La Cour recommande que les documents budgétaires et le Compte Général permettent d'identifier distinctement les crédits prévus et exécutés au titre des principaux programmes de protection sociale, leur nature économique ainsi que les principales informations permettant d'en apprécier la couverture, notamment le nombre et les catégories de bénéficiaires.

L'amélioration de cette traçabilité est indispensable pour permettre une appréciation de l'efficacité des dépenses sociales allant au-delà du seul taux d'exécution financière des institutions concernées.

8. Instituer un mécanisme formel de suivi de la mise en œuvre des recommandations de la Cour

La récurrence de plusieurs constats déjà formulés dans les précédents RSFPEDP et dans le rapport spécial d'octobre 2025 souligne la nécessité de renforcer le suivi des suites données aux recommandations de la Cour.

La Cour recommande que le Gouvernement établisse et transmette annuellement un état consolidé de la mise en œuvre des principales recommandations formulées dans les RSFPEDP et les rapports transversaux de la Cour. Cet état devrait préciser, pour chaque recommandation, l'institution



responsable, les mesures engagées, le niveau d'avancement, les résultats obtenus et, le cas échéant, les difficultés ou motifs expliquant sa non-mise en œuvre.

Ce mécanisme permettrait d'assurer une continuité dans le suivi des réformes, de mieux apprécier les progrès accomplis d'un exercice à l'autre et d'éviter que des recommandations récurrentes soient simplement reconduites sans évaluation des suites qui leur ont été données.

9. Renforcer le suivi des projets d'investissement financés sur ressources externes

L'analyse par source de financement fait apparaître des écarts importants entre les prévisions et l'exécution des investissements financés sur ressources bilatérales et multilatérales dans plusieurs institutions de l'échantillon. Ces écarts, qui se traduisent selon les cas par de fortes sous-exécutions ou par des décaissements sensiblement supérieurs aux prévisions, réduisent la prévisibilité de l'exécution budgétaire et affectent la réalisation des investissements programmés.

La Cour recommande au MEF et au MPCE de renforcer le suivi des projets financés à partir des ressources externes, en retraçant notamment, pour chaque projet, les prévisions de décaissement, les montants effectivement mobilisés et les écarts par rapport à la programmation. Ce suivi devrait permettre d'identifier suffisamment tôt les risques de sous-exécution ou de dépassement et, le cas échéant, d'ajuster la programmation budgétaire en cours d'exercice.

10. Renforcer l'exécution et le suivi des investissements destinés à la sécurité publique

L'analyse de l'exécution des dépenses du MJSP fait ressortir un taux d'exécution des dépenses d'investissement de seulement 3,3 % en 2024-2025. Cette situation apparaît particulièrement préoccupante au regard de l'importance



des investissements prévus dans les domaines de la justice et de la sécurité publique au cours de l'exercice.

La Cour recommande au MEF et au MJSP de prendre les dispositions nécessaires pour améliorer l'exécution des investissements prioritaires du ministère, notamment ceux liés à l'amélioration de la sécurité publique, dans le respect des procédures budgétaires et de contrôle applicables. Un suivi trimestriel spécifique de ces crédits devrait également être assuré afin d'identifier les obstacles à leur exécution et de prendre, en temps opportun, les mesures correctives nécessaires.

Annexes

1. Projet de Loi de Règlement et Compte Général de l'Administration Centrale de l'État, exercice fiscal 2024-2025.



2. Décret établissant le Budget Général de la République d'Haïti, exercice fiscal 2024-2025 (budget initial, 30 septembre 2024).
3. Décret établissant le premier budget rectificatif de la République d'Haïti, exercice fiscal 2024-2025 (21 avril 2025).
4. Décret établissant le second budget rectificatif de la République d'Haïti, exercice fiscal 2024-2025 (23 septembre 2025).
5. Lettre de cadrage budgétaire de l'exercice 2024-2025 et son annexe, Les Grands Chantiers (Bureau du Premier Ministre, 9 septembre 2024).
6. Loi sur l'Élaboration et l'Exécution des Lois de Finances (LEELF).
7. Loi sur la Modernisation des Entreprises Publiques.
8. Plan de Comptabilité Générale de l'État (PCGE).
9. *Finances publiques en Haïti : diagnostic des 15 dernières années, enseignements et pistes pour l'action*, Cour Supérieure des Comptes et du Contentieux Administratif, rapport spécial.



- Visitez le site internet de la CSCCA pour accéder à nos différents rapports : www.csc.ca.gouv.ht
- Nous sommes également disponibles sur les différents réseaux sociaux [X](#) et [Facebook](#).

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Ommu Lucy Lee La'.